

Document d'Objectif

Site Natura 2000 FR5300018 & FR5310072 « Ouessant-Molène »
Partie terrestre d'Ouessant



Table des matières

LISTE DES ABREVIATIONS	3
PRESENTATION GENERALE	4
1. La démarche Natura 2000	4
a. Le réseau Natura 2000	4
b. Les objectifs Natura 2000.....	4
c. Le choix de la France	5
d. Le Document d'objectif (Docob)	5
e. La gouvernance	5
2. Présentation de la zone d'étude.....	7
a. Le site Natura 2000 « Ouessant-Molène ».....	8
b. L'île d'Ouessant	9
c. La partie terrestre ouessantine du site Natura 2000 « Ouessant-Molène ».....	11
ETAT DES LIEUX ENVIRONNEMENTAL.....	12
1. Les données physiques.....	12
a. La morphologie, topographie et géologie.....	12
b. Le climat	14
c. Les risques naturels accentués par le changement climatique	15
2. Les données biologiques	16
a. Les habitats d'intérêt communautaire.....	16
b. Les espèces végétales d'intérêt communautaires	44
c. Les espèces animales d'intérêt communautaires	52
ETAT DES LIEUX SOCIO-ECONOMIQUE	66
1. Le cadre administratif.....	66
2. Démographie	66
a. Population générale	66
b. Population active.....	66
3. Le patrimoine historique	66
a. Histoire de l'Homme sur Ouessant	66
4. Les usages.....	68
a. L'agriculture.....	68
b. L'élevage individuel	69
c. L'étrépage des mottes	71
d. La chasse	72
e. Les balades pédestres, cyclistes et équestres.....	73

f.	Les véhicules motorisés	75
g.	Les manifestations.....	76
h.	Autres activités.....	77
5.	Les facteurs d'influence.....	78
a.	Enfrichement.....	78
b.	Espèces invasives	79
c.	Dépôt de déchets.....	81
d.	Gestion des déchets verts	82
e.	Incendie.....	83
f.	Marées noires	83
	PROTECTION ET GESTION DES ESPACES NATURELS	85
1.	La loi littorale	85
2.	Les protections règlementaires	85
a.	Sites classés et sites inscrits	85
b.	Parc naturel marin d'Iroise.....	86
3.	Les protections foncières.....	87
a.	Conseil départemental du Finistère	87
b.	Conservatoire du littoral	88
c.	Parc naturel régional d'Armorique	88
4.	Les protections conventionnelles.....	89
a.	Parc naturel régional d'Armorique	89
5.	La reconnaissance internationale.....	91
a.	Réserve de biosphère.....	91
6.	Les outils de connaissances.....	92
a.	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique	92
b.	Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux	93

LISTE DES ABREVIATIONS

ACCA : Association communale de chasse agréée

ANO : Association naturaliste d'Ouessant

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

CBNB : Conservatoire botanique nationale de Brest

CDL : Conservatoire du littoral

CEMO : Centre d'étude du Milieu d'Ouessant

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

Docob: Document d'objectifs

DREAL : Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

FSD : Formulaire standard de données

HIC : Habitats d'intérêt communautaire

PNMI : Parc naturel marin d'Iroise

PNRA : Parc naturel régional d'Armorique

UBO : Université de Bretagne Occidentale

ZABrI : Zone atelier Brest Iroise

ZPS : Zones de protection spéciales

ZSC : Zones spéciales de conservation

PRESENTATION GENERALE

1. La démarche Natura 2000

a. Le réseau Natura 2000

Le réseau de sites Natura 2000 a été créé à la suite du sommet de Rio en 1992 par l'Union européenne afin de lutter contre la perte de la biodiversité sur ses territoires. Il s'intègre dans les objectifs de la convention de Berne adoptée en 1979 et visant à promouvoir la coopération entre les États signataires, afin d'assurer la conservation des espèces, notamment migratrices, menacées d'extinction.

Le réseau Natura 2000 est constitué d'un ensemble de sites naturels pouvant être terrestres et marins. Ce réseau vise à assurer la protection des espèces et des habitats à forts enjeux de conservation à l'échelle européenne et mondiale. Cette démarche repose sur deux directives européennes décrites ci-dessous.

La Directive « Habitats, faune, flore »

La Directive Habitats, faune, flore 92/43/CEE du 21 mai 1992 a pour objet la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Les habitats et les espèces dont la conservation nécessite la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC) sont listés dans les annexes I et II de la directive. La préservation de ces zones doit se faire dans le respect des exigences économiques, sociales, culturelles propres à chaque site.

La Directive « Oiseaux »

La Directive Oiseaux 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (qui a recodifié la directive initiale du 2 avril 1979) a pour objet la conservation de l'avifaune sauvage. Elle identifie une liste d'espèces d'oiseaux qui, du fait de leurs caractéristiques de répartition européenne et mondiale, doivent être protégées. Elle implique la préservation des individus ainsi que leurs zones de vie (nourrissage, nidification, migration, etc.). Ainsi, cette directive vise à la protection d'espaces nécessaires au maintien de certaines espèces. Ces espaces sont identifiés au titre de la directive comme des Zones de protection spéciales (ZPS).

b. Les objectifs Natura 2000

Le réseau Natura 2000 s'attache au maintien et au rétablissement du bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire listés dans les directives européennes présentées précédemment. Cet objectif se traduit par l'amélioration des connaissances et la mise en place de mesures de gestion.

Le réseau s'inscrit dans l'ambition des Nations Unies de mettre en place un développement durable en tenant compte des enjeux naturels, mais aussi sociaux, économiques et culturels propre à chaque territoire.

Les projets d'aménagements, ainsi que les activités humaines sont possibles dans les sites Natura 2000 dans la mesure où ils restent compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.

c. Le choix de la France

Chaque État membre de l'Union européenne est tenu de se conformer aux obligations découlant des directives européennes. À cet égard, la France a achevé en 2001 la transposition des directives "Oiseaux" et "Habitats" dans son droit national, par l'adoption de deux décrets : le décret n°2001-1031 du 8 novembre 2001, relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000, et le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001, relatif à leur gestion.

La France a choisi de privilégier une démarche fondée sur la concertation et l'engagement volontaire pour la mise en place d'une gestion durable de ses sites Natura 2000.

d. Le Document d'objectif (Docob)

Le Docob est un document stratégique dont le contenu est encadré par le Code de l'environnement.

Il présente les caractéristiques environnementales (localisation, climat, géologie, *etc.*) et socio-économique (démographie, usages, *etc.*) du territoire concerné et décrit les habitats et des espèces justifiant la désignation du site.

Il fixe des objectifs de gestion durable conciliant conservation écologique et maintien des activités humaines sur le site.

Il propose des mesures de gestion variées et identifie les leviers financiers destinés à l'atteinte de ces objectifs. Il fournit des cahiers des charges types nécessaires à la mise en place de contrats Natura 2000.

Enfin, il décrit les indicateurs de suivi permettant l'évaluation des mesures de gestions mises en place ainsi que l'état des habitats et des espèces citées dans l'état des lieux.

e. La gouvernance

La gouvernance du site Natura 2000 sur l'île d'Ouessant implique un large panel d'acteurs et associe à la fois les services de l'état et les acteurs sociaux-économiques de l'île (Figure 1).

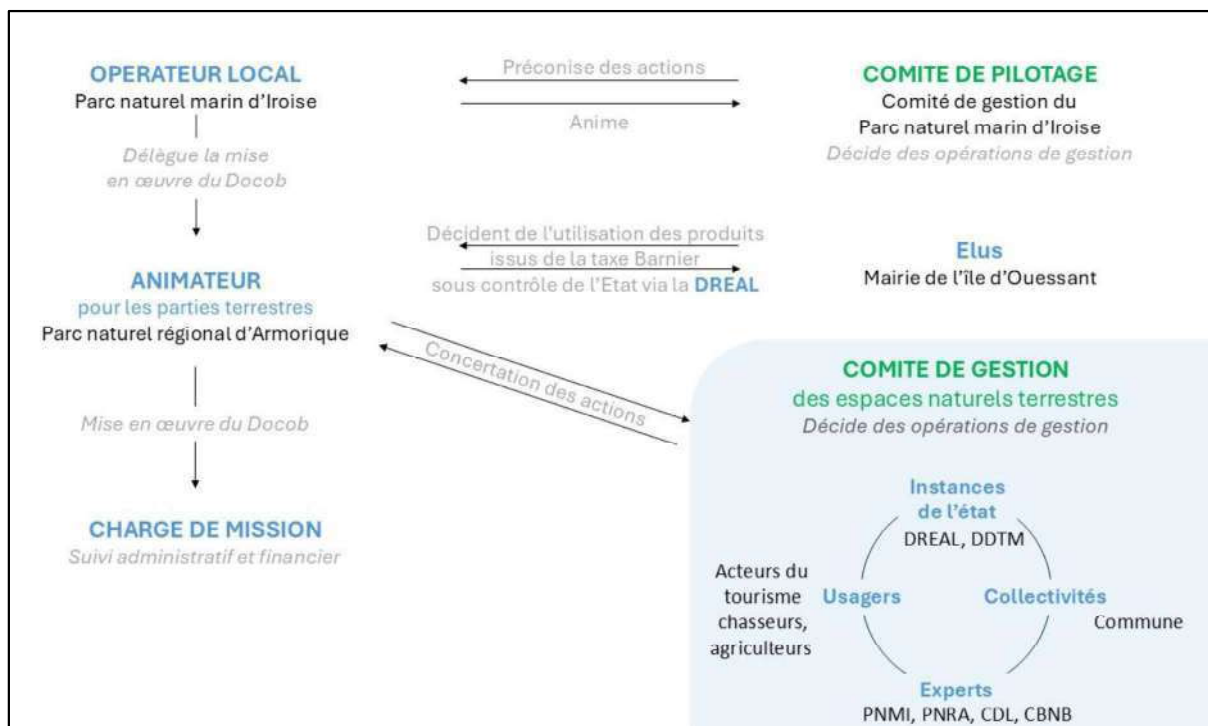


Figure 1 : Schéma de la gouvernance du site Natura 2000 FR5300018 "Ouessant-Molène" sur l'île d'Ouessant

DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), DDTM (direction départementale des territoires et de la mer), PNRA (Parc naturel régional d'Armorique), PNMI (Parc naturel marin d'Iroise), CBNB (Conservatoire botanique nationale de Brest), CDL (Conservatoire du littoral).

L'Etat

L'Etat, à travers le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, est responsable de l'application des deux directives Natura 2000. A l'échelle locale, le préfet coordonne et met en place la politique Natura 2000 en s'appuyant sur les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et les autres services concernés.

L'opérateur

L'opérateur local est le maître d'œuvre du Docob. Il est le responsable de sa production et préside le Comité de pilotage.

Le Parc naturel marin d'Iroise a été désigné comme opérateur local du site Natura 2000 « Ouessant-Molène ». Son plan de gestion vaut comme Docob pour l'animation des sites Natura 2000 présents sur son périmètre. Ainsi, le Docob présenté ici est intégré au Plan de gestion du PNMI.

L'animateur

L'animateur a pour mission la rédaction, la concertation et la mise en œuvre du Docob en lien avec l'opérateur. Il a la charge des aspects financiers, administratifs et techniques.

La partie terrestre du site Natura 2000 située sur l'île d'Ouessant bénéficie de son propre Docob. L'animation de celui-ci est confiée au Parc naturel régional d'Armorique par délégation de l'Etat via la DREAL Bretagne.

Le ou la chargé.e de mission

Le ou la chargé.e de mission, sous la responsabilité de l'animateur, assure les contacts directs avec les acteurs, recherche et synthétise les données, rédige les documents techniques et de communication.

Il assure les travaux de concertation en préparant et animant des réunions. Il soumet son travail aux organes de gouvernance ainsi qu'aux services de l'état.

Le Comité de pilotage

Le comité de pilotage regroupe un large panel d'acteurs locaux désigné par arrêté préfectoral. Il représente l'organe central du processus de concertation. Son rôle est d'examiner, d'amender et de valider les propositions formulées par l'opérateur ou par l'animateur.

Le Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise vaut Comité de pilotage pour le Docob présenté ici. Le Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise est présidé par le président du Conseil départemental du Finistère et composé de 49 membres (11 élus des collectivités locales, 12 représentants des professionnels de la mer, 8 représentants d'usagers, 2 représentants des associations de protection de l'environnement, 9 personnalités qualifiées, un élu du Parc naturel régional d'Armorique et 6 représentants des services de l'État).

Le Comité de gestion

Le Comité de gestion des espaces naturels est organisé par l'animateur des parties terrestres du site Natura 2000. Mise en place chaque année, il inclut une gamme plus étendue d'acteurs locaux que le Comité de pilotage. Il a pour objectif de présenter le bilan des actions réalisées sur le site Natura 2000 et de concerter les actions à venir.

Le Comité de gestion des espaces naturels d'Ouessant réunit l'ensemble des acteurs locaux incluant notamment les services de l'Etat, l'opérateur (PNMI), les élus communaux, le Conservatoire du littoral (CDL), l'office du tourisme, les agriculteurs, l'Association communale de chasse agréée (ACCA), le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB), etc.

Les experts

Des experts et des scientifiques sont intégrés à la démarche. Leur présence permet l'apport de connaissances supplémentaires et d'optimiser les orientations de gestion.

Des scientifiques issues de la Zone atelier Brest Iroise (ZABrI), de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), ou encore du Centre d'étude des milieux ouessantins (CEMO) ou encore l'Association naturaliste d'Ouessant (ANO) peuvent être associés à la démarche.

2. Présentation de la zone d'étude

L'île d'Ouessant, l'archipel de Molène et la mer qui les entourent ont été désignés ZPS (site Natura 2000 FR5310072 « Ouessant-Molène ») en 2008 au titre de la Directive « Oiseaux ». En 2014, cette même zone, dont les limites diffèrent légèrement sur les parties terrestres, est désignée ZSC (site Natura 2000 FR 5300018 « Ouessant-Molène ») au titre de la Directive « Habitats, faune, flore ».

Ce document s'attache uniquement à la désignation en tant que zone ZSC et ZPS des parties terrestres ouessantines.

a. Le site Natura 2000 « Ouessant-Molène »

Situé au cœur de la mer d'Iroise, au large des côtes ouest du Finistère, le site Natura 2000 « Ouessant-Molène » s'étend sur 77 114 hectares (Figure 2). Il se compose à 99% du domaine maritime auquel s'ajoute l'ensemble des îlots de l'archipel de Molène, ainsi qu'une partie des espaces naturels des îles de Molène et Ouessant.

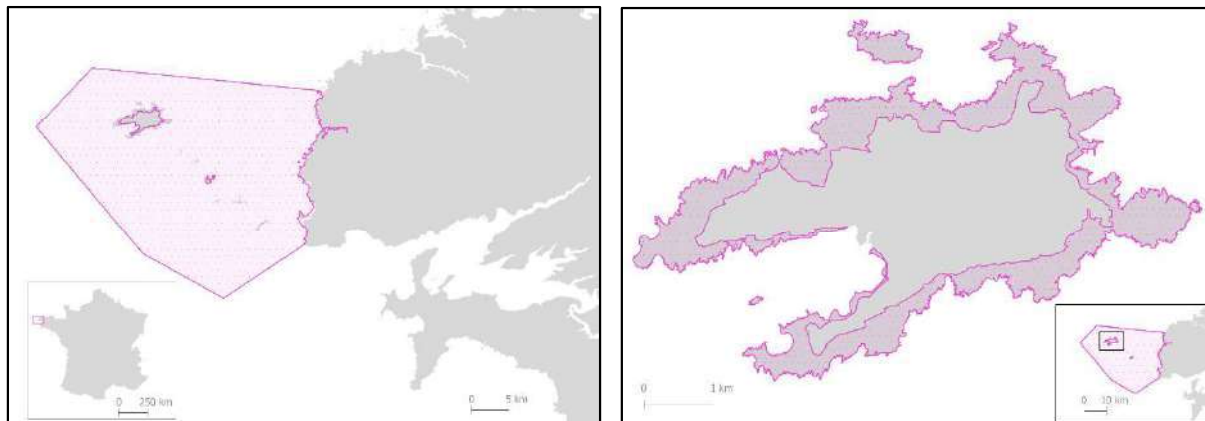


Figure 3 : Site Natura 2000 ZSC FR5300018 "Ouessant-Molène" (à gauche) et étendue du site sur l'île d'Ouessant (à droite).

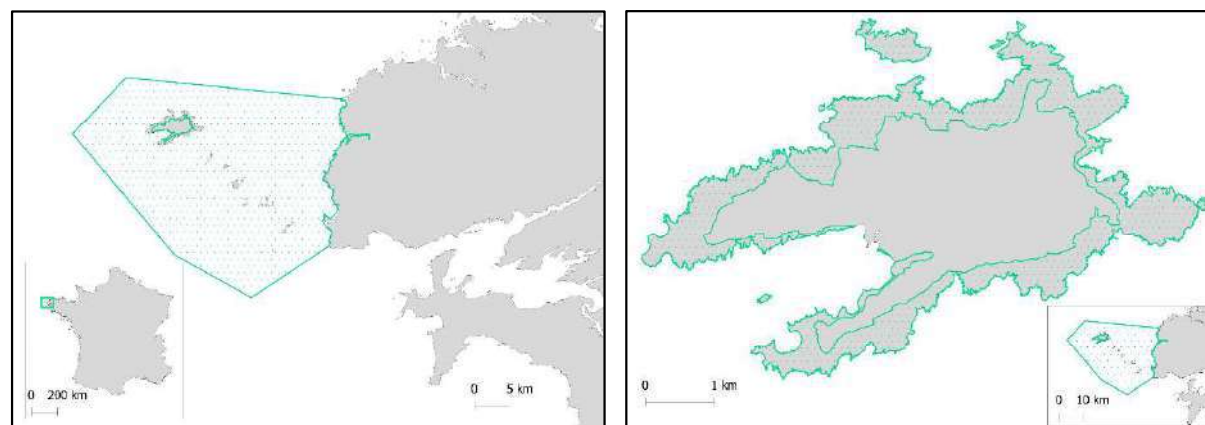


Figure 2 : Site Natura 2000 ZPS FR5310072 "Ouessant-Molène" (à gauche) et étendue du site sur l'île d'Ouessant (à droite).

La limite terrestre du site s'appuie sur le périmètre du site classé auquel s'ajoute le Stang Korz pour la ZPS. Elle englobe une zone côtière d'environ 500 m de largeur en moyenne. La limite extérieure a fait l'objet d'une extension en 2009 jusqu'à atteindre les limites de la ZSC « Pointe de Corsen – Conquet ».

La ZSC et la ZPS « Ouessant-Molène » ont été désignées pour un certain nombre de caractéristiques qui fondent sa richesse et son intérêt.

Les parties terrestres des îles intègrent une diversité d'habitats caractéristiques des milieux littoraux tels que les cordons de galets, les laisses de mer mais aussi les landes et pelouses littorales abritant une diversité végétale remarquable. Son insularité, imposant conditions climatiques particulière et une barrière physique avec le continent, a permis au site de maintenir un bon état de conservation général.

Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), Ajonc Le Gall (*Ulex gallii*), Armérie maritime (*Armeria maritima*), de nombreuses espèces végétales sont présentes sur le site dont deux espèces végétales d'intérêt communautaire : l'Oseille des rochers (*Rumex rupestris*) et le Trichomanes remarquable (*Trichomanes speciosum*).

Les îles et îlots sont occupés par d'importantes colonies d'oiseaux marins nicheurs. Le site abrite également plusieurs espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » comme le Crave à bec rouge (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*), la Fauvette pitchou (*Curruca undata*), le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), l'Océanite tempête (*Hydrobates pelagicus*) ou encore la Sterne naine (*Sternula albifrons*).

Par ailleurs, la présence de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) a également été prouvée dans ces espaces insulaires.

La partie marine abrite elle aussi une richesse faunistique et floristique exceptionnelle. Le site recense notamment le plus important champ de laminaires des eaux territoriales françaises. Des bancs de Maërl et herbiers de Zostères peuvent également être observés autour de certains îles et îlots.

La zone notamment est connue pour accueillir une population résidente de Grands Dauphins (*Tursiops truncatus*) ainsi qu'une population non-résidente de Phoques gris (*Halichoerus grypus*).

La désignation du site a été justifiée sur ces principaux critères naturalistes, mais il faut également noter que la valeur paysagère de l'archipel était auparavant reconnue. Ainsi, tout l'archipel est englobé dans un site classé, et secondairement dans un site inscrit pour quelques zones.

b. L'île d'Ouessant

Ouessant est l'île habitée finistérienne la plus occidentale. D'une hauteur maximale de 57 m au niveau du Stiff et d'une surface de 1 558 hectares, elle est également la plus haute et la plus grande du Finistère. Elle s'étend sur 8 km dans sa plus grande longueur et 5 km dans sa plus grande largeur selon une orientation ENE-WSW.

Entourée de violents courants et de nombreux récifs, elle est soumise à des conditions météorologiques et maritimes particulièrement rudes. L'action combinée de la houle, générée au large par les vents, et des courants de marée parmi les plus forts d'Europe (jusqu'à 11 nœuds par endroits), peut générer localement des conditions de mer très violentes. Ce phénomène, couplé aux fréquents épisodes de brumes, fait de la mer d'Iroise l'une des zones de navigation les plus dangereuses au monde.

L'île d'Ouessant est accessible en bateau tous les jours de l'année, grâce à une délégation de service public avec la Région Bretagne. La traversée d'environ 2h30 au départ de Brest, 1h30 depuis le Conquet, permet de rallier l'île depuis le continent (Figure 4). Ouessant dispose de six ports dont le Port du Stiff qui permet la majorité des arrivées. L'île est également accessible par voie aérienne depuis l'aéroport de Brest-Guipavas.

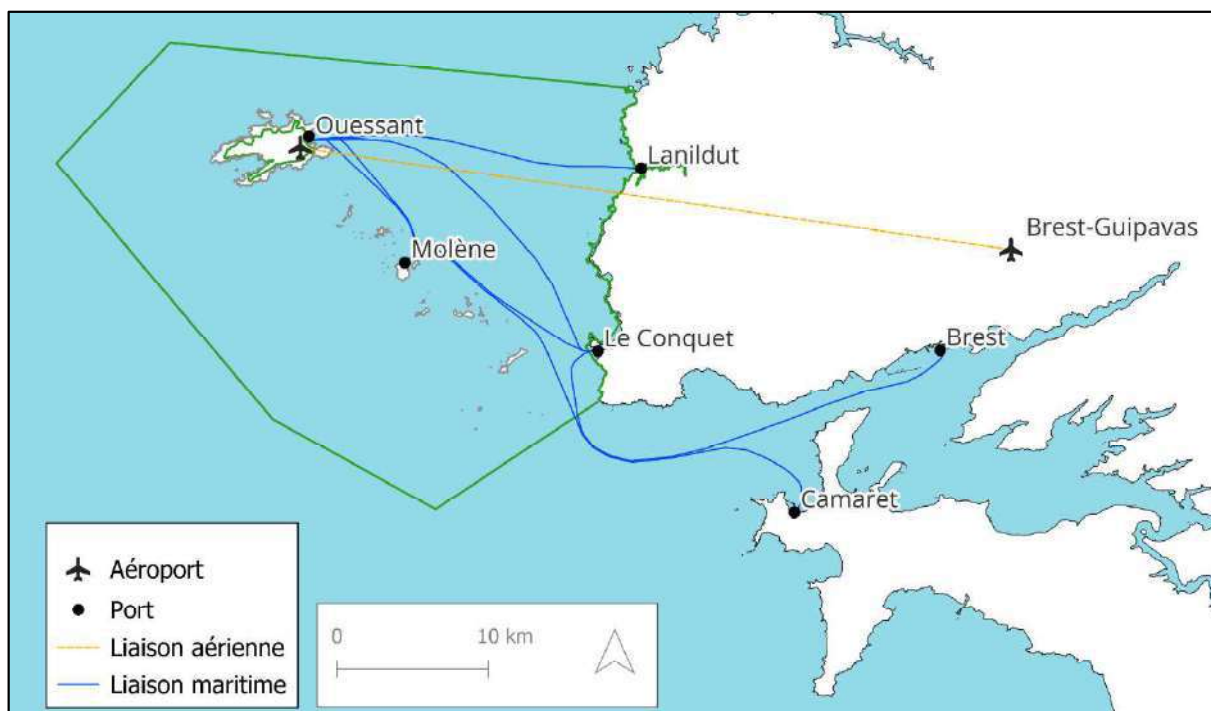
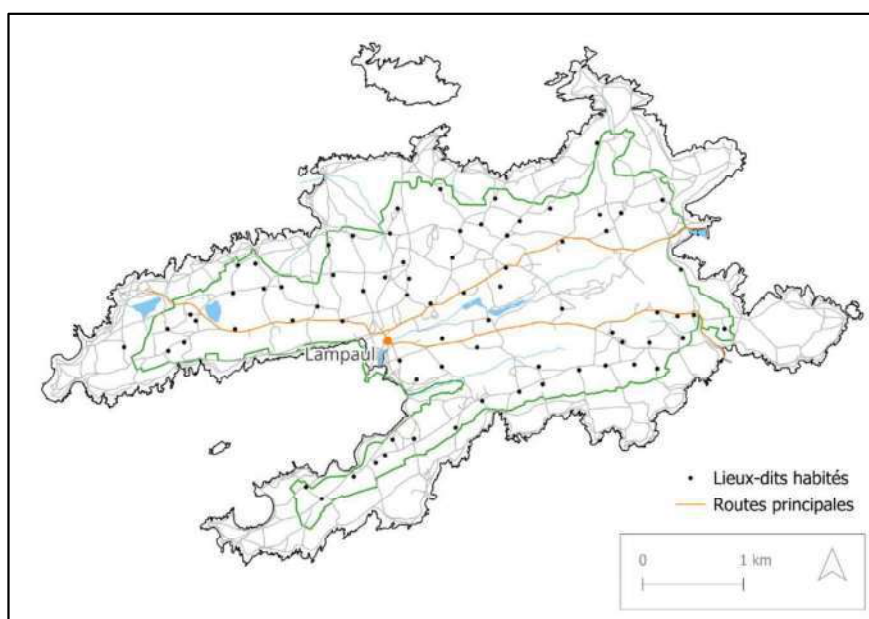


Figure 4 : Liaisons maritimes et aérienne entre le continent et l'île d'Ouessant.

« Cette île rocheuse située la plus à l'ouest de la péninsule bretonne se caractérise par des côtes très découpées, hautes falaises rocheuses ou cordons de galets. Le plateau dénudé, recouvert de landes et de pâtures à moutons, est entaillé profondément par des vallons marécageux ou "stangs". Des phares célèbres se dressent aux extrémités du Stiff et du Créac'h. Le bourg de Lampaul, village principal, est blotti au fond d'une baie profonde. Ouessant est flanquée de plusieurs îles et îlots dont Keller, Youc'h Korz et ar Yourc'h. » (Extrait d'un des guides du Parc naturel régional d'Armorique, Itinéraire n° 17)

Le territoire insulaire est organisé autour d'une seule commune : Ouessant, structurée en un bourg : Lampaul, et de plusieurs « villages » qui s'égrènent le long des deux routes principales, l'une passant au nord de l'île et l'autre au sud (Figure 5).

Figure 5 : Organisation de l'île d'Ouessant (limite terrestre du site Natura 2000 en vert).



c. La partie terrestre ouessantine du site Natura 2000 « Ouessant-Molène »

Positionnée sur l'ensemble du littoral ouessantin, cette partie du site Natura 2000 présente un paysage de haut de falaise recouverte d'une mosaïque de milieux majoritairement ouverts.

Cette partie du site Natura 2000 comporte sept habitats d'intérêt communautaire (HIC) s'étendant sur plus de 130 hectares. Les landes sèches européennes (4030) et les pelouses aérohalines sur falaises cristallines et marno-calcaires (1230-3) sont majoritaires. Elles représentent 97 % de la surface de la totalité des HIC.

L'île accueille une biodiversité exceptionnelle. Deux espèces végétales d'intérêt communautaire ont été inventoriées : l'Oseille des rochers (*Rumex rupestris*) et le Trichomanès remarquable (*Vandenboschia speciosa*). Par ailleurs, quatre espèces d'oiseaux nicheurs terrestres d'intérêt communautaires sont également présents sur le site : le Crabe à bec rouge (*Pyrhocorax pyrrhocorax*), le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*) et le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*). A la liste des espèces animales et végétales comprises dans les Directives « Oiseaux » et « Habitat-Faune-Flore » s'ajoutent un certain nombre d'espèces considérées comme patrimoniales : Grand corbeau (*Corvus corax*), Ophiglosse du Portugal (*Ophioglossum lusitanicum*), Isoète épineux (*Isoetes histrix*), etc.

Ces habitats et espèces sont soumis à différentes pressions d'origines naturelles, telles que l'érosion et l'embroussaillage, mais aussi anthropiques comme le piétinement, le dérangement ou la pollution.

ETAT DES LIEUX ENVIRONNEMENTAL

1. Les données physiques

a. La morphologie, topographie et géologie

L'île d'Ouessant se situe à l'extrémité Ouest du Massif armoricain. Sa structure de direction dominante ENE-WSW constitue le prolongement du pays du Léon.

La morphologie caractéristique de l'île s'explique par sa géologie (Figure 6). Elle peut se découper en trois grandes zones constituées au nord et au sud de granite et au centre de micaschiste.

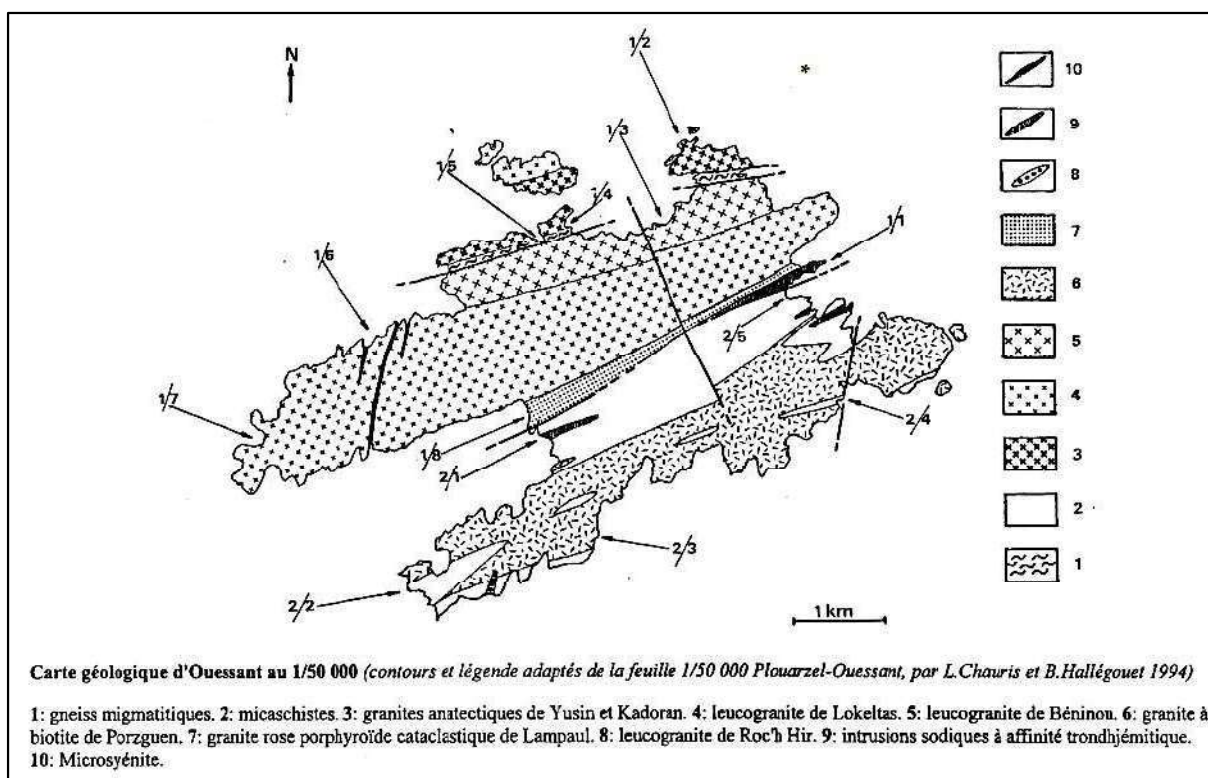


Figure 6 : Carte géologique d'Ouessant.

Le sillon central de micaschiste

Le sillon central s'étend sur 3,5 km de long et 700 m de large. Il est composé de micaschistes, roche relativement tendre, qui affleure au fond des deux baies principales : la baie de Lampaul à l'Ouest, la baie du Stiff à l'Est.

Sur sa bordure Nord, le sillon central est limité par une bande plus fine de granite porphyroïde (à gros cristaux) écrasé, qui forme plusieurs récifs dans la baie de Lampaul, dont le gros rocher appelé Youc'h Korz.

Les eaux de ruissellement ont creusé deux vallées parallèles : le Stang ar Merdi, prolongé par le Stang ar Stiff, et le Stang Korz, prolongé par le Stang Arland (Figure 7).

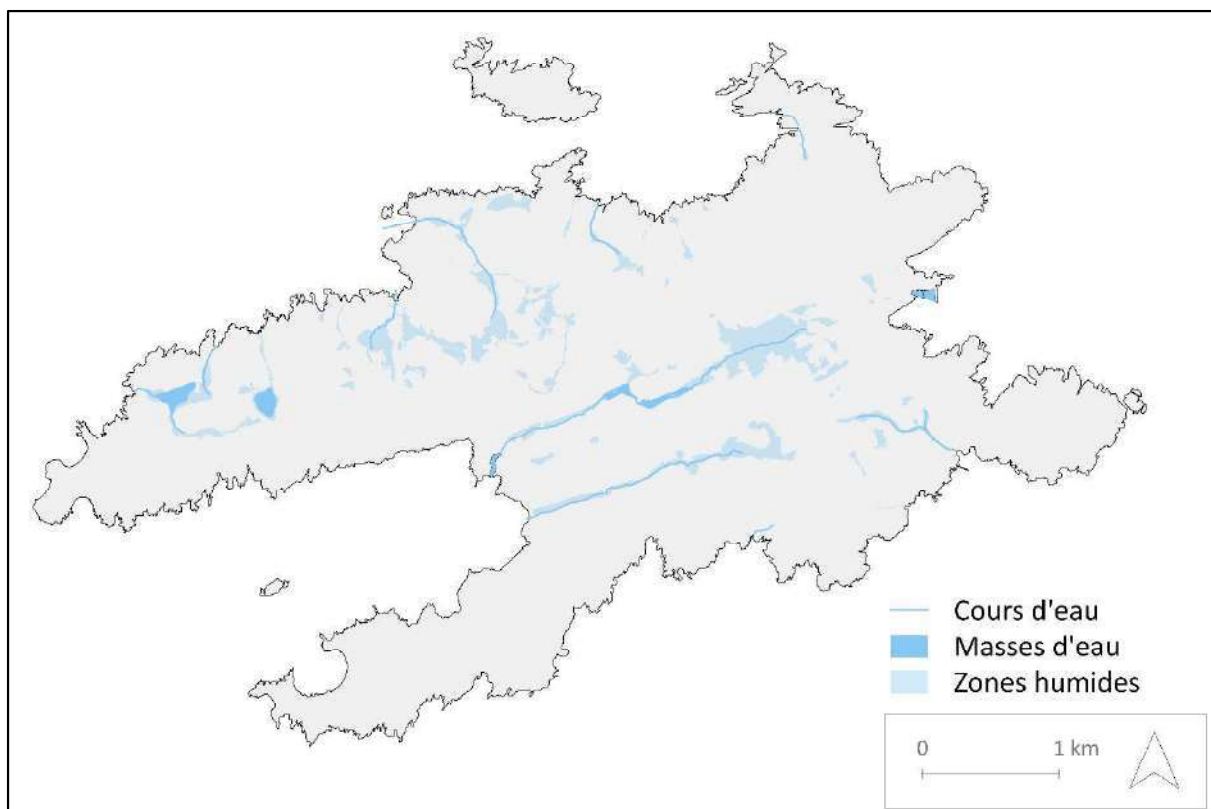


Figure 7 : Cartes des zones humides d'Ouessant

Le plateau sud granitique

Au sud du sillon central, la partie méridionale de l'île est constituée d'un granite à biotite très résistant (granite de Porz Gwen) qui s'étend sur 7 km de long et 1,5 km de large.

Par endroits, il enclave encore quelques zones tendres à micaschistes (roche identique à celle du sillon central) : Porz Doun, Porz Kored, Penn ar Roc'h... La présence de ces zones de granite résistant et de zones de roche plus tendre à leur base explique l'existence et le maintien de deux presque îles : Feuntun Velen à l'ouest et Penn Arland à l'Est.

Le plateau nord granitique

Au nord du sillon central, la partie septentrionale d'Ouessant est constituée essentiellement par un massif de granite à deux micas, de couleur claire, appelé leucogranite, étendu sur 8 km de long et 1,6 km au plus large entre la pointe de Pern et la pointe de Bac'haol. Sur sa bordure nord, ce granite est en contact avec des roches plus tendres à base de micaschistes situées au sud des presque îles de Kadoran, Pilou-Bhan et Yusin.

L'érosion différentielle

L'érosion différentielle des différents compartiments géologiques est due à l'inégale résistance des roches micaschiste et granite. Elle est à l'origine d'une évolution progressive de la morphologie de l'île depuis les temps précambriens, il y a 600 millions d'années, jusqu'à aujourd'hui.

Les plages

Les formations superficielles récentes (ère quaternaire), constituées principalement de plages de galets anciennes et de sable fin, sont de faible extension.

Les plages de galets sont toutes localisées sur la côte occidentale de l'île, dans la partie nord-ouest et ouest de la presqu'île de Loqueltas, de Yusin à Porz Kerac'h. Généralement situées de 0 à 3 m au-dessus du niveau des plus hautes mers, elles sont par endroit nichées dans les anfractuosités de la côte, dans d'autres elles ourlent le rivage de manière continue en formant un cordon de galets, comme à la pointe de Pern. Elles sont les témoins d'un niveau marin légèrement supérieur au niveau actuel.

Les plages de sable sont relativement peu nombreuses et souvent localisées au débouché des ruisseaux. La principale plage s'étend au fond de la baie de Lampaul, formée d'un sable fin de couleur grise. D'autres plages de sables peuvent être citées comme celles d'Arland et de Porz Gwen.

Les alluvions des vallées étroites et de faible longueur sont peu importantes et constituées d'argile grise.

b. Le climat

Comme l'ensemble des côtes bretonnes, Ouessant bénéficie d'un climat de type océanique tempéré. En revanche, son insularité entraîne des différences très nettes au niveau des températures, précipitations et vents.

Les données présentées ci-dessous proviennent de la fiche climatologique d'Ouessant (Stiff) présentant les statistiques issues des données de Météo France allant de 1990 à 2020.

Températures

L'influence océanique joue un rôle modérateur sur les températures. Les amplitudes de températures annuelles sont faibles, de l'ordre de 7,3 °C. La moyenne journalière en hiver est de 8,7 °C et en été de 16°C.

Les eaux chaudes du Gulf Stream, arrivant jusqu'aux côtes bretonnes par le biais de la dérive nord-Atlantique, adoucissent les températures hivernales (la température moyenne du mois le plus froid à Ouessant est de 8,4° C, contre 7,1 °C à la station Brest-Guipavas). L'île n'est ainsi que rarement confrontée aux gels et à la neige.

A l'inverse, l'océan apporte une humidité ambiante et une fraîcheur durant la saison estivale (la température du mois le plus chaud à Ouessant est de 16,8 °C, contre 17,1 °C à la station Brest-Guipavas).

Précipitations

Les précipitations sont réparties sur environ 130 jours pour l'année. Elles sont beaucoup moins abondantes sur l'île que sur le continent puisqu'il pleut en moyenne 812 mm/m²/an, alors que les précipitations sur le continent avoisinent les 1 230 mm/m²/an (Station de Brest - Guipavas). Deux périodes se distinguent sur un cycle annuel :

- Une période de faibles précipitations d'avril à août, avec un minimum en juin,
- Une période de fortes précipitations de décembre à mars, avec un maximum en janvier.

Humidité

L'humidité atmosphérique est élevée, entretenue par les embruns lors des tempêtes ou la bruine et la brume, très fréquentes. La brume recouvre l'île au moins 40 jours par an (données issues du précédent Docob).

Ensoleillement

L'ensoleillement est en moyenne 1 692 heures par an contre 1 492 heures à Brest et 1 805 heures à Rennes (données issues du précédent Docob).

Vents

L'île est battue par des vents violents tout au long de l'année. La vitesse moyenne des vents passe de 4,3 m/s à Guipavas à 7,8m/s à Ouessant. De dominance nord-ouest, les vents balayent l'île à longueur d'année.

En moyenne, 20 jours de l'année enregistrent ainsi des vents violents (> 100km/h) contre 2 jours sur le continent (Brest – Guipavas). Si l'hiver est souvent tempétueux, avec des pointes de vitesse qui atteignent régulièrement les 120 km/h, l'île est également quasi-continuellement exposée aux brises marines durant la saison estivale. A ce vent est associée à une atmosphère "salée" caractéristique des littoraux.

Déferlements

Située au large, Ouessant est directement soumise aux conditions marines. En effet, les fonds marins plongeant sur la façade ouest et sud de l'île (isobathe -30 m à environ 50 m du rivage) engendrent un amortissement très court des grandes houles, ce qui se traduit par un déferlement puissant

Bilan

En corrélation avec la situation de l'île et les caractères climatiques, il faut noter que le vent et le sel sont des composantes importantes de la masse d'air locale, conditionnant et limitant le développement des végétaux, notamment au niveau des zones les plus exposées. Les embruns salés charriés par les vents contribuent à détériorer, à brûler les végétaux non halophytes situés à proximité immédiate de la bordure littorale. Ainsi, peu d'arbres sont observables sur Ouessant, hormis quelques saules et prunelliers au niveau des vallons au centre de l'île et dans les parties les plus encaissées.

c. Les risques naturels accentués par le changement climatique

Le climat actuellement présent en Bretagne est voué à évoluer en raison du changement climatique. Quel que soit le scénario retenu, il tend vers une poursuite de l'augmentation des températures moyennes entre 1.5°C et + 3°C d'ici 2100 par rapport à la période 1976-2005.

Concrètement cette tendance va engendrer une diminution du nombre de jour de gel et une augmentation du nombre de jours chauds. Les vagues de chaleur augmenteraient de +8 jours à +33 jours à la fin du siècle.

Les tendances pour la pluviométrie sont relativement stables, peu d'évolution sont envisagées d'ici la fin du siècle.

En synthèse, pour 2050, il peut être envisagé des étés plus chauds et secs, des hivers toujours humides mais moins froids, des automnes plus chauds et des printemps plus doux.

Montée des eaux

L'élévation du niveau des océans est un effet direct du changement climatique. Avec ses falaises de hauteur moyenne de 31 m, l'île d'Ouessant est relativement préservée du phénomène de montée des eaux. Cette donnée est à mettre en relation avec l'ensemble des impacts du changement climatique. En effet, bien que les falaises présentent une véritable barrière de protection pour l'île, leur érosion naturelle peut être accentuée par l'augmentation du nombre et de la puissance des tempêtes.

Tempêtes

L'île d'Ouessant est régulièrement balayée par les tempêtes avec des vents atteignant fréquemment les 120 km/h. Ces phénomènes naturels, accentués par le changement climatique, peuvent impacter les habitations, mais également les espaces naturels via l'arrachage des quelques arbres présents sur l'île ou l'accélération du phénomène d'érosion des falaises littorales.

Pluies diluviennes

L'abondance de pluie certains hivers favorise les éboulements de falaises via infiltration d'eau dans la roche. Ces intempéries menacent l'intégrité de certaines grottes et sentiers côtiers.

2. Les données biologiques

a. Les habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire sont reconnus par la Directive européenne « Habitat-Faune-Flore » et doivent à ce titre être restaurés et maintenus dans un état de conservation favorable. Ils correspondent aux habitats en danger de disparition dont l'aire de répartition est réduite et caractéristique d'une région biogéographique.

La cartographie des habitats d'intérêt communautaire de l'île d'Ouessant a été réalisée en 2010 par le bureau d'étude TBM-environnement selon la méthode mise au point par le Conservatoire Botanique national de Brest (Figure 8).

La cartographie a permis la mise en évidence de six habitats d'intérêt communautaire (Tableau 1). Les discussions complémentaires avec les experts locaux ont révélé la présence d'un septième habitat d'intérêt communautaire : Végétation annuelle des laisses de mer (1210).

Tableau 1 : Liste des habitats d'intérêt communautaire présents sur la partie terrestre d'Ouessant du site Natura 2000

Code eur15	Habitat d'intérêt communautaire
1210	Végétation annuelle des laines de mer
1210-2	Laines de mer sur cordons de galets et de graviers des côtes Manche-Atlantique et mer du Nord
1220	Végétation vivace des rivages de galets
1220-1	Végétation des hauts de cordons de galets
1220-2	Végétation des revers internes des cordons de galets
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
1230-1	Végétation des fissures des rochers eu-atlantiques à nord-atlantiques
1230-3	Pelouses aérohalines sur falaises cristallines et marno-calcaires
2150*	Dunes fixées décalcifiées atlantiques (<i>Calluno-Ulicetea</i>)
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses
3110-1	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des <i>Littorelletea uniflorae</i>
4030	Landes sèches européennes
4030-2	Landes atlantiques littorales sur sol assez profond
4030-3	Landes atlantiques littorales sur sol squelettique
7230	Tourbières basses alcalines
7230-1	Végétation des bas-marais neutro-alcalins

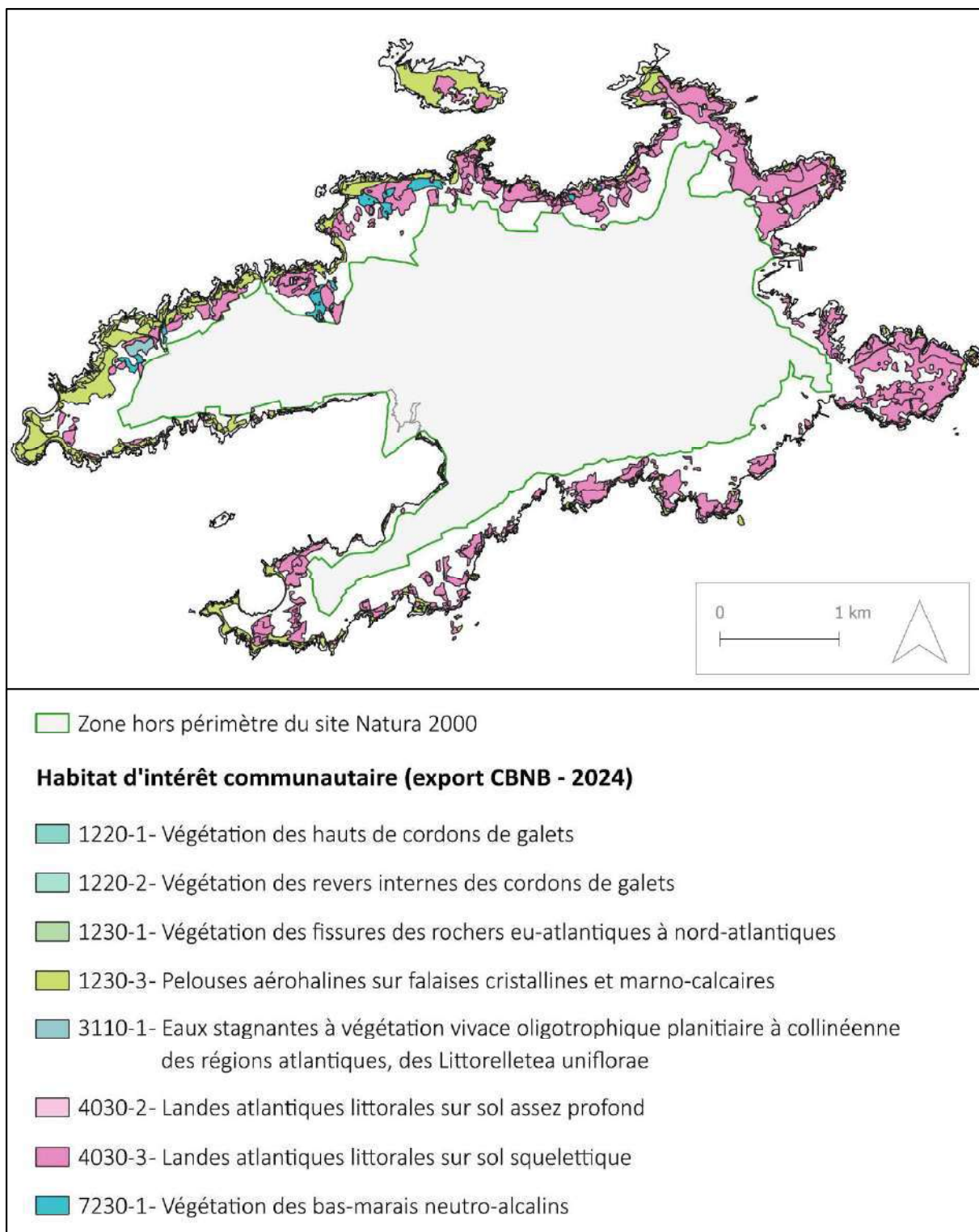


Figure 8 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire présents sur la partie terrestre du Site Natura 2000 sur Ouessant.

Les habitats d'intérêt communautaire s'étendent sur 134,29 hectares soit 46% de la surface du site Natura 2000 sur l'île. Ils sont répartis sur des surfaces hétérogènes (Figure 9). Deux d'entre eux sont majoritaires sur l'île :

- 4030 - Landes sèches européennes s'étendent sur 176 ha.
- 1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques recouvrent 135 ha.

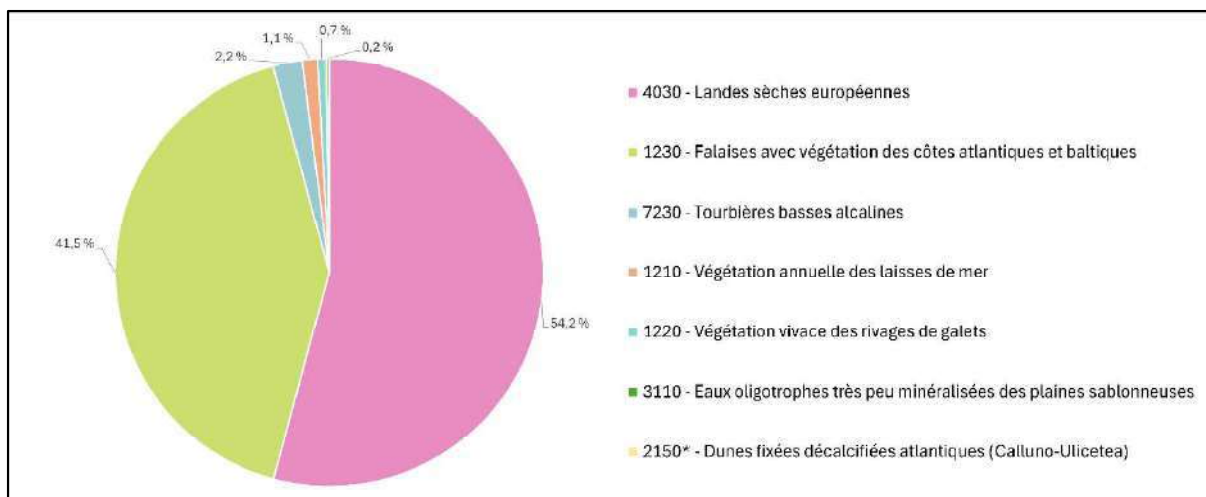


Figure 9 : Représentation des habitats d'intérêt communautaire sur la partie terrestre ouessantine du site Natura 2000 par rapport à la surface totale couverte par ces habitats.

La représentativité, les surfaces, ainsi que l'état de conservation de chaque habitat ont été obtenus à partir du Formulaire standard de données (FSD) de 2017 et de la carte des habitats d'intérêt communautaires de 2010 (Tableau 2). Les résultats indiquent l'état moyen des deux habitats principaux de l'île impliquant un enjeu fort de conservation.

Par ailleurs, la présence d'un habitat désigné par l'Europe comme devant faire l'objet d'actions prioritaires (2150* Dunes fixées décalcifiées atlantiques) implique également un enjeu fort de conservation. Cet habitat est considéré sur Ouessant comme étant présent sous une forme très appauvrie et peu typique (Hardegen, 2015).

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des surfaces et de l'état des habitats d'intérêt communautaire selon le formulaire standard de données (FSD actualisé en 2017) et la cartographie des habitats réalisée par TBM environnement en 2010.

Code eur15	Habitat d'intérêt communautaire	Surfaces en pourcentage / à la surface totale du site (FSD)	Surface sur le site en hectare (FSD)	Surface sur l'île en hectare (carte HIC)	Etat de conservation (carte HIC)	Enjeu
1210	Végétation annuelle des laisses de mer	< 0,01	3,7	Inconnue	Inconnu	Modéré
1220	Végétation vivace des rivages de galets	< 0,01	2,12	0,1	Bon	Modéré
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	0,18	135,12	54,7	Moyen	Fort
2150*	Dunes fixées décalcifiées atlantiques (Calluno-Ulicetea)	< 0,01	0,05	75,3	Bon	Fort
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	< 0,01	0,76	0,05	Bon	Modéré
4030	Landes sèches européennes	0,23	176,35	2,3	Moyen	Fort
7230	Tourbières basses alcalines	0,01	7,2	1,8	Bon	Modéré
TOTAL		-	325,3	134,29	-	-

La présence de l'habitat 7230 : Tourbières basses alcalines est considérée comme hypothétique et pourrait être identifiée sur Ouessant comme un faciès à *Schoenus nigricans* d'un marais acidocline (Hardegen, 2015).

L'habitat 1210 : Végétation annuelle des laisses de mer n'a pas été cartographié en 2010 sur Ouessant. L'échange avec des spécialistes de l'île a permis de confirmer sa présence. Les surfaces et leurs états de conservation n'ont néanmoins pas été répertoriés.

Les états et les surfaces des habitats d'intérêt communautaire n'ont pas été actualisés depuis 2010. Ces données nécessitent une mise à jour qui serait à réaliser durant la mise en œuvre de ce Docob.

L'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire d'Ouessant est majoritairement bon. Il est tout de même important de noter que 42% de la surface de ses habitats sont dans un état de conservation moyen (Figure 10).

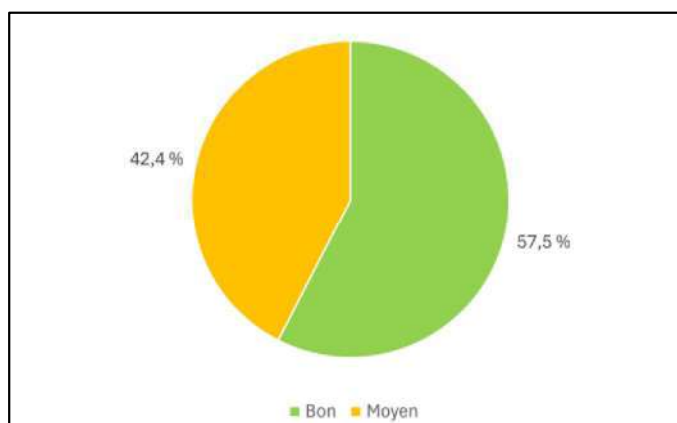


Figure 10 : Pourcentage des surfaces des habitats d'intérêt communautaire selon leur état de conservation.

Par ailleurs, les états de conservation au niveau local des habitats d'intérêt communautaires doivent être mis en relation avec leurs états au niveau européen (Tableau 3). Il est donc important de conserver en mémoire l'état de conservation « défavorable-mauvais » à l'échelle européenne des habitats 3110 : Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses et 7230 : Tourbières basses alcalines.

Tableau 3 : Résultats de la troisième évaluation des habitats et espèces de la Directive Habitat-faune-flore (2013-2018) pour la région biogéographique Atlantique (INPN).

Code HIC	Habitat d'intérêt communautaire	Aire de répartition	Surface	Structure et fonctions	Perspectives	Etat de conservation	Tendance
1210	Végétation annuelle des laisses de mer						?
1220	Végétation vivace des rivages de galets						?
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques						=
2150*	Dunes fixées décalcifiées atlantiques (<i>Calluno-Ulicetea</i>)						=
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses						(-)
4030	Landes sèches européennes						(-)
7230	Tourbières basses alcalines						=
	Etat de conservation favorable (pour un paramètre, ou plus)				?	Inconnue	
	Etat de conservation défavorable-inadéquat (pour un paramètre, ou plus)				=	Stable	
	Etat de conservation défavorable-mauvais (pour un paramètre, ou plus)				(-)	Détérioration	
	Etat de conservation inconnu (pour un paramètre, ou plus)						

Les fiches habitats qui suivent ont été rédigées en suivant les données des cahiers d'habitats Natura 2000 (Hardeguen 2015 ; Bensettiti et al. 2002 ; Bensettiti et al. 2004 ; Bensettiti et al. 2005) ainsi que celles référencées dans le précédent Docob du site Natura 2000 « Ouessant-Molène » dédié à l'île d'Ouessant.

Les espèces indicatrices reprises des cahiers d'habitats ont été différenciées en fonction de leur présence (noir) ou de leur absence (gris) sur l'île. Ces résultats ont été obtenus à partir des données de l'INPN et de l'Atlas de la flore du Finistère (Quéré et al. 2008). Des spécialistes ont également été interrogés dans ce cadre.

1210 – Végétation annuelle des laisses de mer



Habitat prioritaire : Non

Surface sur le site : Inconnue

Enjeux : Modéré

Etat de conservation : Inconnu

Description

Les laisses de mer sont composées de débris animal et végétal apportés par les marées sur les hauts de plages. Elles sont régulièrement transportées par les marées hautes et les tempêtes, rendant l'habitat naturellement instable. A partir du printemps, ces débris en décomposition enrichissent le milieu en azote. Le lessivage par les eaux de pluie permet de conserver un sol peu chargé en sel.

L'habitat regroupe des plantes annuelles qui se régénèrent tous les ans à partir de leurs graines.

Répartition

- **A l'échelle européenne**

Habitat présent sur la quasi-totalité du linéaire côtier atlantique et méditerranéen.

- **A l'échelle du site**

Habitat localisé de façon linéaire et discontinue en haut des estrans sableux et des plages de galets.

Exemple de gestion

- Interdiction de prélèvement,
- Ramassage des déchets,
- Non intervention.

Menaces potentielles

- Erosion,
- Fréquentation : piétinement, ramassage de matériaux
- Pollution : déchets,
- Nettoyage mécanique des plages,
- Artificialisation du littoral.

Habitats élémentaires présents sur le site

- 1210-2 - Laisses de mer sur cordons de galets et de graviers des côtes Manche-Atlantique et mer du Nord

1210-2 - Laisses de mer sur cordons de galets et de graviers des côtes Manche-Atlantique et mer du Nord

Description

Cet habitat se retrouve au niveau des limites supérieures des pleines mers de vives-eaux, sur des pentes faibles à nulle. La végétation s'établit sur un substrat grossier régulièrement baigné par les vagues à marée haute de vive-eau. Les marées permettent un apport régulier de laisses de mer constituées de débris végétaux (essentiellement des algues) et animaux en décomposition, riches en matière organique azotée.

Structure, physionomie

- Végétation herbacée basse, ouverte,
- Espèces majoritairement annuelles à bisannuelles,
- Recouvrement est le plus souvent faible.

Valeur écologique

Lorsqu'il est bien développé, cet habitat contribue à l'équilibre dynamique des littoraux sédimentaires, notamment sur l'avant dune où il fixe une quantité non négligeable de sable. Cet habitat est utilisé comme zone de nidifications pour certains oiseaux nicheurs mais aussi comme zone de repos et de nourrissage pour de nombreuses espèces de limicoles migrants et hivernants.

Dynamique de la végétation

- Absence de dynamique particulière liée à l'instabilité du substrat.

Espèces indicatrices

- Bette maritime (*Beta vulgaris subsp. Maritima*),
- Matricaire maritime (*Matricaria maritima*),
- Arroche hastée (*Atriplex prostrata*).
- Arroche de Babington (*Atriplex glabriuscula*),
- Renouée de Ray (*Polygonum raii*),
- Pavot cornu (*Glaucium flavum*).

1220 - Végétation vivace des rivages de galets



Habitat prioritaire : Non

Surface :

- **Sur le site :** 0,8 ha
- **Sur l'île :** 0,1 ha

Enjeux : Modéré

Etat de conservation : Bon

Description

L'habitat se compose d'une végétation pérenne sur substrat de galets et de sable grossier. Il est positionné sur les parties sommitales des cordons et plages de galets et peut bénéficier d'un enrichissement lié à la présence de laisses de mer.

Répartition

- **A l'échelle européenne**

L'habitat est réparti sur le littoral du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie, ainsi que sur les côtes nord et ouest-armoricaines.

- **A l'échelle du site**

Sur Ouessant cet habitat se retrouve sur les pointes ouest. Il est particulièrement présent sur le pourtour de Porz Goret. D'autres zones sont observables sur Porz Doun, la pointe de Pern, Porz men et à l'ouest du village d'Ar Zantinel.

Exemple de gestion

- Suivi,
- Non-intervention,
- Restauration des zones d'embroussaillage,
- Mise en défens ou la maîtrise de la fréquentation.

Menaces potentielles

- Erosion,
- Fréquentation : piétinement,
- Artificialisation,
- Cueillette,
- Dépôt de déchets verts.

Habitats élémentaires présents sur le site

- 1220-1 - Végétation des hauts de cordons de galets
- 1220-2 - Végétation des revers internes des cordons de galets

1220-1 - Végétation des hauts de cordons de galets

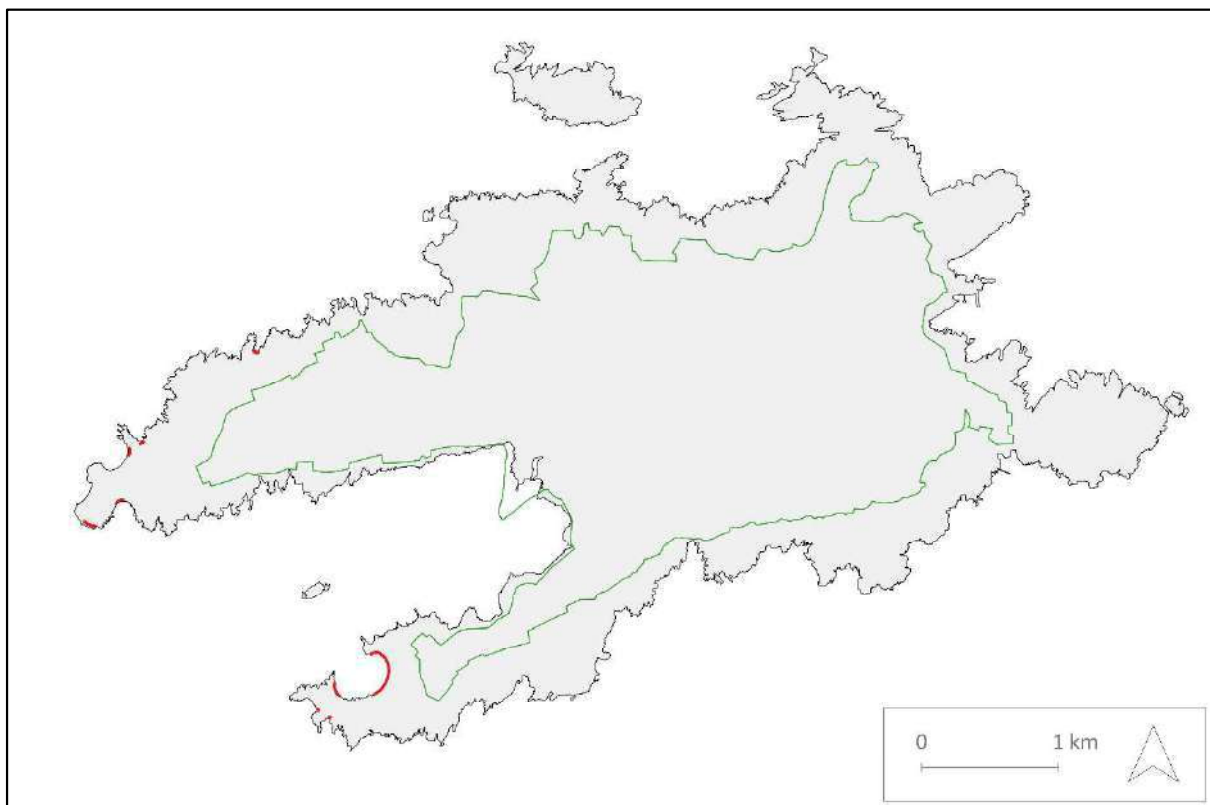


Figure 11 : Localisation en rouge de l'habitat d'intérêt communautaire 1220-1 : Végétation des hauts de cordons de galets sur Ouessant (limite terrestre du site Natura 2000 en vert)

Description

L'habitat élémentaire se retrouve à la limite des plus hautes marées (0 m) sur des pentes faibles à nulles. Le substrat grossier peut être remanié lors des très grandes marées. Il se positionne à la limite supérieure des laisses de mer, lui permettant un apport en nutriments.

Structure, physionomie

- Végétation herbacée basse à moyenne, ouverte,
- Espèces majoritairement vivaces,
- Recouvrement faible.

Valeur écologique

Zone de nidification pour de nombreux oiseaux comme le Goéland argenté (*Larus argentatus*) ou l'Huîtrier-pie (*Haematopus ostralegus*).

Dynamique de la végétation stable présentant une grande résilience.

Espèces indicatrices

- Criste marine (*Crithmum maritimum*)
- Bette maritime (*Beta vulgaris* subsp. *Maritima*)
- Oseille crépue (*Rumex crispus* var. *trigranulatus*)
- Douce-amère maritime (*Solanum maritimum*)
- Silène maritime (*Silene vulgaris* subsp. *Maritima*)

- Pourpier de mer (*Honckenya peploides*)
- Chou marin (*Crambe maritima*)
- Pavot cornu (*Glaucium flavum*)

1220-2 - Végétation des revers internes des cordons de galets

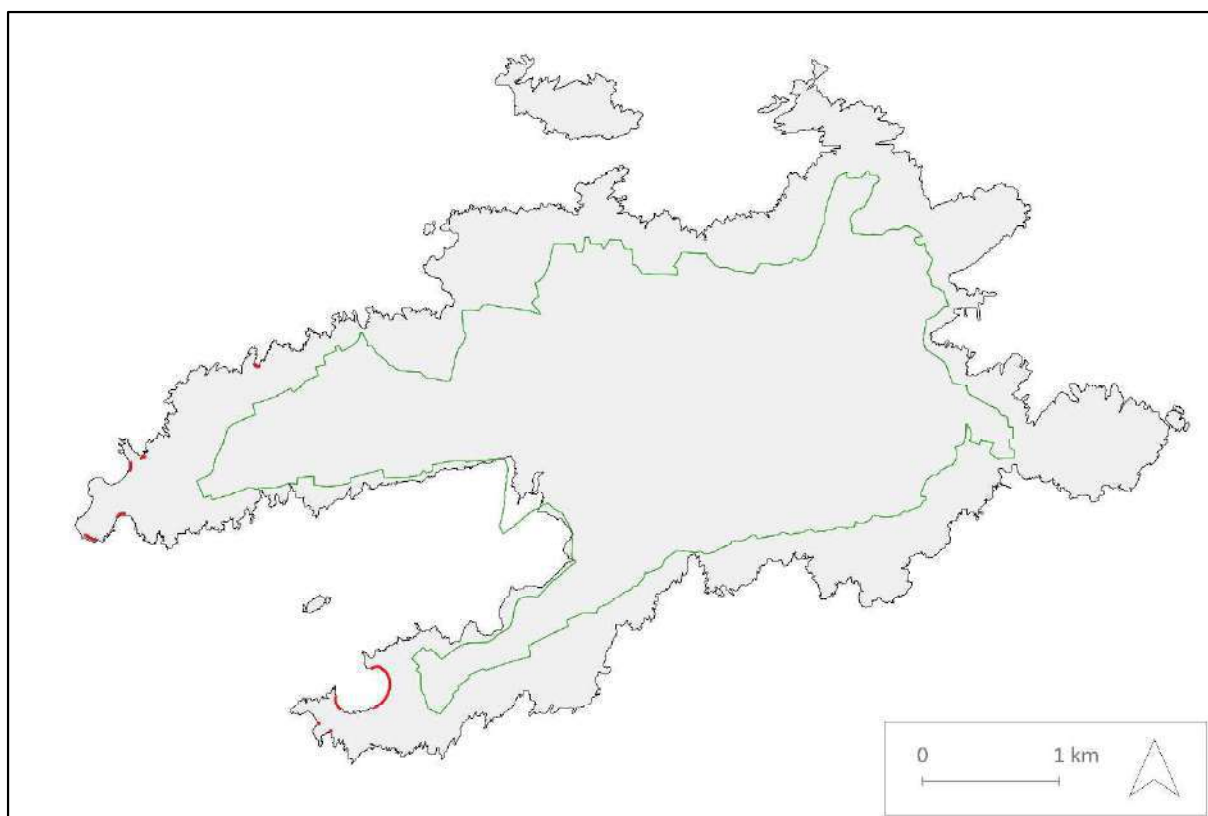


Figure 12 : Localisation en rouge de l'habitat d'intérêt communautaire 1220-2 : Végétation des revers internes des cordons de galets sur Ouessant, limite terrestre du site Natura 2000 en vert

Description

L'habitat élémentaire se retrouve à la limite des plus hautes marées (1 m) sur des pentes faibles à nulles. Le substrat plus ou moins stabilisé peut être atteint par les vagues lors de très fortes marées. Il est recouvert d'une pellicule sablo-organique.

Structure, physionomie

- Végétation herbacée basse à moyenne, ouverte,
- Espèces vivaces,
- Recouvrement parfois important.

Valeur écologique

Zone de nidification pour de nombreux oiseaux.

Dynamique de la végétation

- Rajeunissement régulier,
- Les zones abritées peuvent évoluer vers des fourrés arrière-littoraux à Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*).

Espèces indicatrices

- Douce-amère maritime (*Solanum maritimum*),
- Silène maritime (*Silene vulgaris* subsp. *Maritima*)
- Avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*),
- Oseille crépue (*Rumex crispus* var. *trigranulatus*),
- Pavot cornu (*Glaucium flavum*).

1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques



Habitat prioritaire : Non

Surface :

- **Sur le site :** 109,78 ha
- **Sur l'île :** 54,7 ha

Enjeux : Fort

Etat de conservation : Moyen

Description

Cet habitat se compose de l'ensemble des végétations pérennes des fissures de rochers, des pelouses aérohalines et des pelouses rases sur dalles et affleurements rocheux des falaises atlantiques.

Répartition

- **A l'échelle européenne**

L'habitat représentatif du domaine biogéographique atlantique se retrouve sur l'ensemble du littoral atlantique français.

- **A l'échelle du site**

L'habitat est présent sur une grande partie du littoral de l'île. Il s'étend en continu sur la partie nord de l'île et la pointe de Porz Doun. Il recouvre la quasi-totalité de l'île Keller. Il est également observable de manière plus discontinu sur les parties sud et est de l'île, ainsi que sur les pourtours de la baie de Lampaul.

Exemple de gestion

- Non-intervention,
- Déplacement de cheminements.

Menaces potentielles

- Fréquentation, piétinement,
- Artificialisation des littoraux,
- Erosion naturelle et anthropique des falaises,
- Pollution.

Habitats élémentaires présents sur le site

- 1230-1 - Végétation des fissures des rochers eu-atlantiques à nord-atlantiques,
- 1230-3 - Pelouses aérohalines sur falaises cristallines et marno-calcaires.

1230-1 - Végétation des fissures des rochers eu-atlantiques à nord-atlantiques

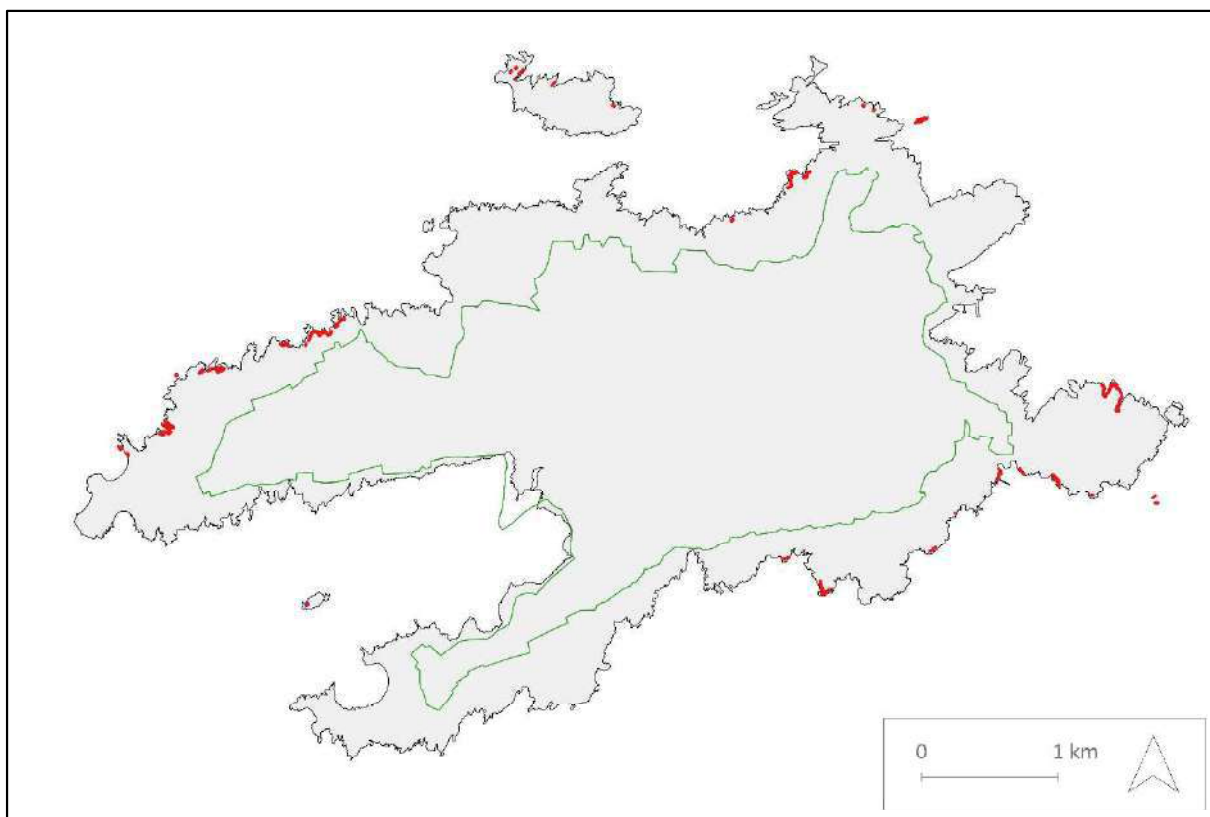


Figure 13 : Localisation en rouge de l'habitat d'intérêt communautaire 1230-1 - Végétation des fissures des rochers eu-atlantiques à nord-atlantiques sur Ouessant, limite terrestre du site Natura 2000 en vert.

Description

Présent dans la partie inférieure à moyenne de l'étage aérohalin, l'habitat se développe sur un substrat majoritairement minéral dans les fissures de rochers. De par sa position, il est fortement soumis aux aléas climatiques (sécheresses, ruissellement, embruns, paquets de mer, etc.).

Structure, physionomie

- Végétation herbacée rase à moyenne, ouverte,
- Espèces principalement vivaces,
- Recouvrement faible à moyen.

Valeur écologique

Présence d'espèces d'intérêt patrimonial comme l'*Asplenium marinum*.

Dynamique de la végétation

Végétations stables à l'échelle humaine à cause des fortes contraintes du milieu.

Espèces indicatrices

- Criste marine (*Crithmum maritimum*),
 - Spergulaire des rochers (*Spergularia rupicola*),
 - Doradille marine (*Asplenium marinum*),
 - Cochléaire officinal (*Cochlearia officinalis*),
 - Obione faux-pourpier (*Halimione portulacoides*),
 - Armérie maritime (*Armeria maritima*),
 - Inule à feuilles de crithme (*Inula crithmoides*).
-
- Statice d'Occident (*Limonium binervosum*),
 - Statice normand (*Limonium normanicum*),
 - Chou sauvage (*Brassica oleracea*).

1230-3 - Pelouses aérohalines sur falaises cristallines et marno-calcaires

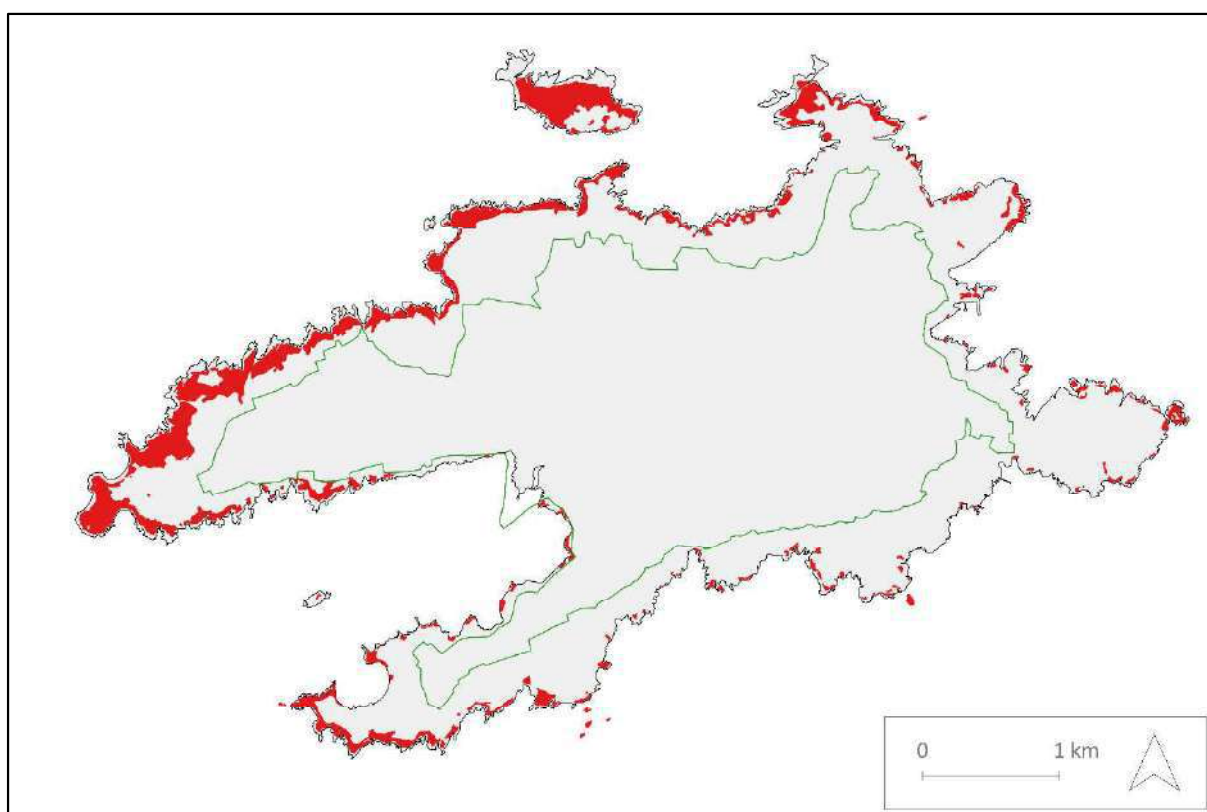


Figure 14 : Localisation en rouge de l'habitat d'intérêt communautaire 1230-3 : Pelouses aérohalines sur falaises cristallines et marno-calcaires sur Ouessant, limite terrestre du site Natura 2000 en vert

Description

L'habitat repose sur des falaises cristallines et marno-calcaires fortement exposées aux vents et aux embruns. Il se développe sur des sols rocheux très secs et squelettiques ou sur un sol organique mésophile à méso-xérophile, de type ranker littoral de faible épaisseur reposant sur la roche mère.

Structure, physionomie

- Végétation herbacée rase à moyenne,

- Espèces principalement vivaces,
- Recouvrement parfois très important.

Valeur écologique

Ces milieux sont fréquentés par le Crave à bec rouge (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*).

Dynamique de la végétation

Végétations stables à l'échelle humaine à cause des fortes contraintes du milieu.

Espèces indicatrices

- **Armérie maritime (*Armeria maritima*),**
- **Fétuque pruineuse (*Festuca rubra* subsp. *Pruinosa*),**
- **Carotte à gomme (*Daucus carota* subsp. *Gummifer*),**
- **Silène maritime (*Silene maritima*),**
- Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*),
- Fétuque de Huon (*Festuca huonii*),
- Plantain corne de cerf (*Plantago coronopus*),
- Grande oseille (*Rumex acetosa*),
- Houlque laineuse (*Holcus lanatus*),
- Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera* subsp. *Maritima*).

2150 * Dunes fixées décalcifiées atlantiques (*Calluno-Ulicetea*)



Habitat prioritaire : Oui

Surface :

- Sur le site : 0,05 ha
- Sur l'île : 0,05 ha

Enjeux : Fort

Etat de conservation : Défavorable mauvais

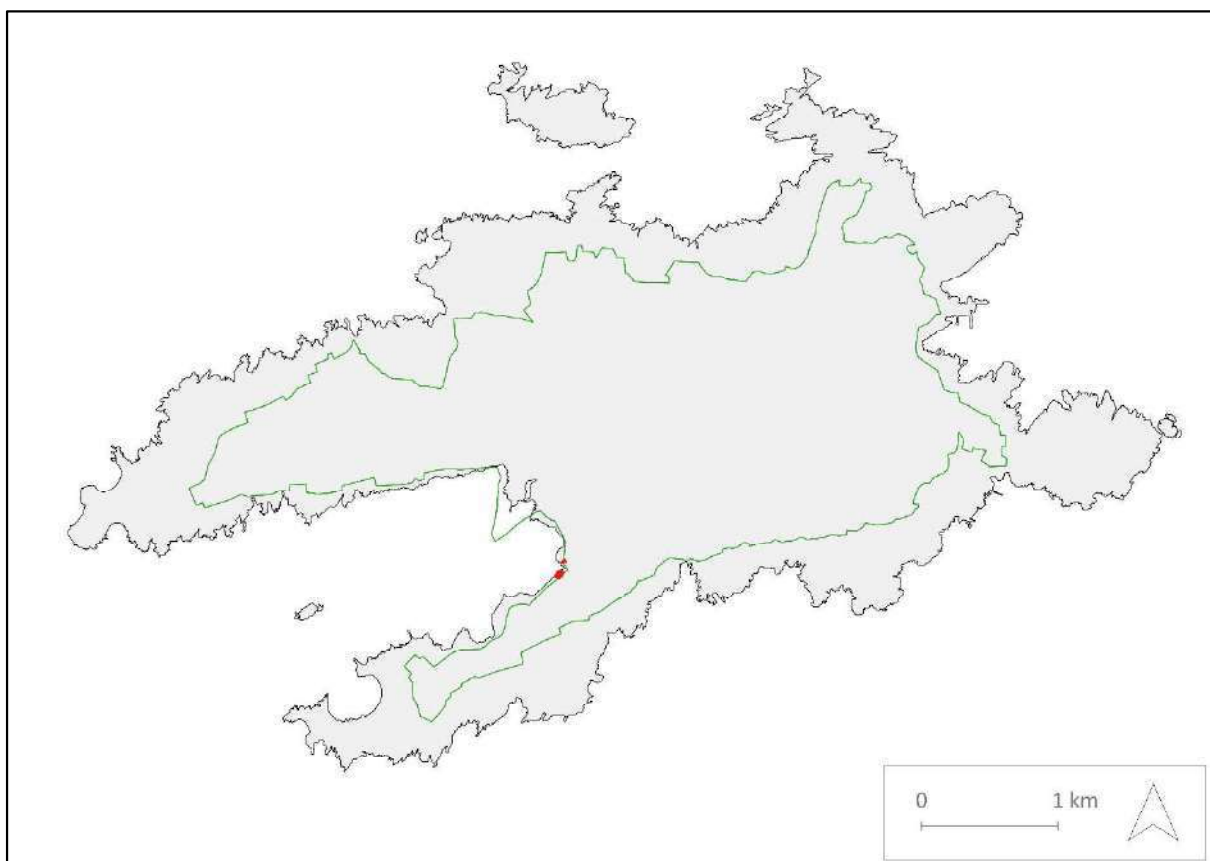


Figure 15 : Localisation en rouge de l'habitat d'intérêt communautaire 2150* : Dunes fixées décalcifiées atlantiques (*Calluno-Ulicetea*) sur Ouessant, limite terrestre du site Natura 2000 en vert

Description

Cet habitat correspond à des landes à ajoncs et bruyères colonisant les arrière-dunes. Il caractérise des vieux massifs dunaires. Les landes s'installent à la suite de la décalcification du substrat, un peu en recul de la côte et sur un sol sablo-organique.

En plus des espèces de lande (*Erica cinerea*, *Calluna vulgaris*, *Ulex europaeus subsp. maritimus*), on rencontre des espèces des pelouses et ourlets dunaires comme le Rosier pimprenelle (*Rosa pimpinellifolia*) et la Laîche des sables (*Carex arenaria*).

Répartition

- A l'échelle européenne

L'habitat se retrouve sur les côtes des pays du nord-ouest de l'Europe. En Bretagne, trois sites Natura 2000 présentent cet habitat, tous dans un état défavorable mauvais.

- A l'échelle du site

Sur Ouessant, l'habitat est présent sous une forme très appauvrie et peu typique et sur une très faible surface. Il se situe au nord du village de Toulalan.

Exemple de gestion

- Entretien des espaces (débroussaillage)

Menaces potentielles

- Embroussaillage,
- Espèces exotiques envahissantes.

3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses



Habitat prioritaire : Oui

Surface :

- Sur le site : 2,3 ha
- Sur l'île : 2,3 ha

Enjeux : Modéré

Etat de conservation : Bon

Description

Cet habitat englobe les gazons vivaces amphibies oligotrophiques héliophiles à *Littorelle* et *Isoètes* des plaines occidentales françaises ; tous peuplent préférentiellement les rives convenablement atterries des lacs, mares et étangs. Ils peuvent entrer en superposition spatiale avec des gazons annuels, les communautés vivaces restant souvent assez ouvertes pour permettre le développement des annuelles peu concurrentielles.

Répartition

- A l'échelle européenne

Cet habitat s'étend dans l'ouest de la France : du nord-est au sud-ouest jusque dans le centre.

- A l'échelle du site

L'habitat est présent majoritairement au niveau du marais du Créac'h. Il est également visible sur de plus faibles superficies dans le marais du Niou, le Stang Yusin ainsi qu'en amont de Porz Ar Lann.

Exemple de gestion

- Maintien du fonctionnement hydrique,
- Maintien de l'ouverture des milieux limitrophes (conservation de la luminosité),
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Menaces potentielles

- Modification du fonctionnement hydrique,
- Eutrophisation,
- Espèces exotiques envahissantes.

Habitats élémentaires présents sur le site

- 3110-1 - Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des *Littorelletea uniflorae*

3110-1 - Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des *Littorelletea uniflorae*

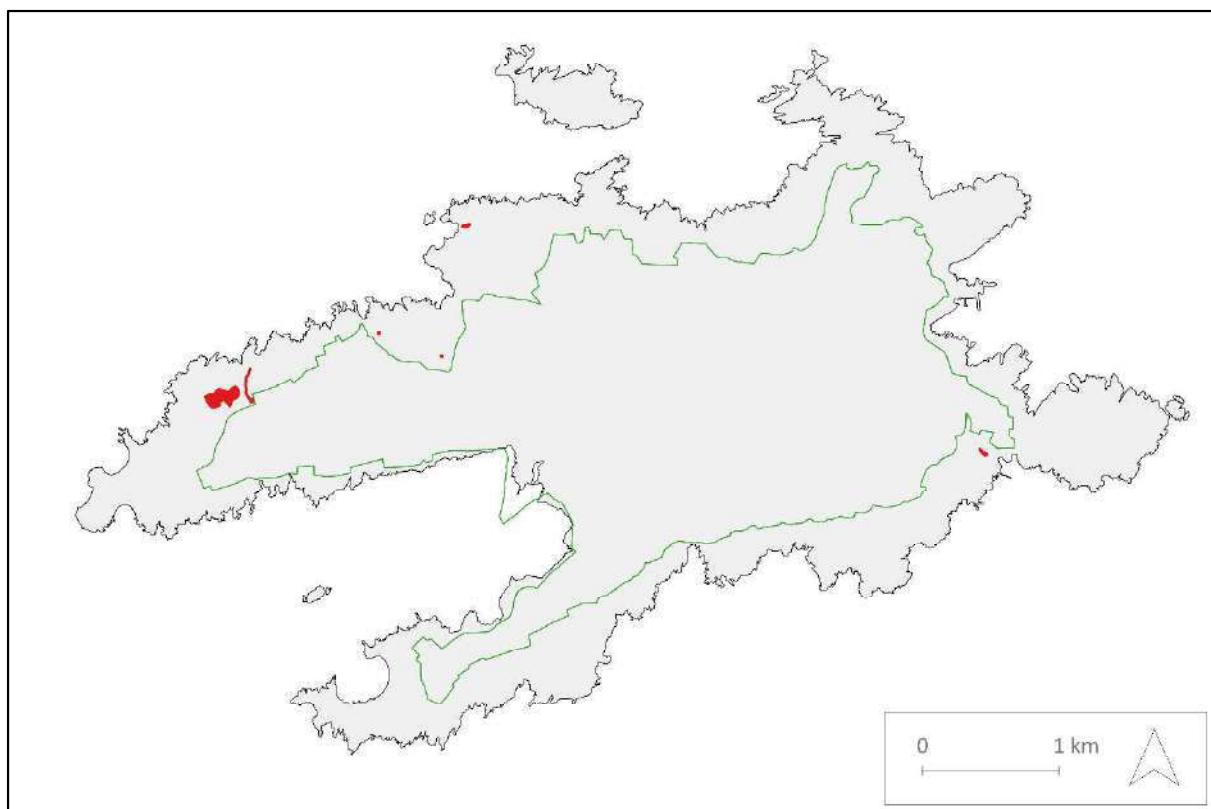


Figure 16 : Localisation en rouge de l'habitat d'intérêt communautaire 3110-1 : Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des *Littorelletea uniflorae* sur Ouessant, limite terrestre du site Natura 2000 en vert

Description

L'habitat est présent sur un substrat oligotrophe majoritairement acide. Il se développe dans un milieu lumineux plus ou moins immergé en fonction des saisons. Il peut également être observé sur des dépressions dunaires ou, plus rarement, sur les bords de ruisseaux des tourbières

Structure, physionomie

- Végétation peu stratifiée,
- Recouvrement partiel.

Valeur écologique

La valeur patrimoniale concernant la flore est haute, en raison notamment de *Littorella uniflora*, espèces protégées au niveau national.

Dynamique de la végétation

Végétations stables à l'échelle humaine en raison des contraintes du milieu.

Espèces indicatrices

- Baldellie fausse-renoncule (*Baldellia ranunculoide*),
 - Ache inondée (*Apium inundatum*),
 - Scirpe à tiges nombreuses (*Eleocharis multicaulis*).
-
- Littorelle uniflore (*Littorella uniflora*),
 - Isoète de Bory (*Isoetes boryana*),
 - Isoète à feuilles ténues (*Isoetes velata* subsp. *Tenuissima*),
 - Isoète à spores hérissées (*Isoetes echinospora*),
 - Scirpe épingle (*Eleocharis acicularis*),
 - Pilulaire à globules (*Pilularia globulifera*),
 - Jonc à feuilles de deux sortes (*Juncus heterophyllus*),
 - Flûteau nageant (*Luronium natans*),
 - Lobélie de Dortmann (*Lobelia dortmanna*),
 - Antinorie fausse-agrostide (*Antinoria agrostidea*),
 - Renoncule à pétales entièrement blancs (*Ranunculus oroleucos*),
 - Faux cresson de Thore (*Caropsis verticillatinundata*).

4030 - Landes sèches européennes



Habitat prioritaire : Non

Surface :

- **Sur le site :** 210 ha
- **Sur l'île :** 75,3 ha

Enjeux : Fort

Etat de conservation : Moyen

Description

Les landes sont caractérisées par des groupements végétaux dominés par des chaméphytes (végétation arbustive n'excédant pas 50 cm, ici des Ericacées). Les landes de plaine sont typiques des climats tempérés-(sub)océaniques et se limitent habituellement aux substrats acides. La plus grande partie des landes sont d'origine anthropique, liées à une utilisation intensive du sol pour la culture, conduisant à un appauvrissement tel que la Bruyère et l'Ajonc sont les seules espèces à pouvoir s'y développer.

Ces plantes disposent d'adaptation particulière leur permettant de capter plus facilement le phosphore du sol (symbiose micorhyzienne pour la Bruyère) ou l'azote atmosphérique (nodules bactériens pour l'Ajonc).

Dans les régions où des conditions climatiques extrêmes empêchent le développement des arbres ou des arbustes, s'est développé une végétation assez stable à dominance d'Ericacées qui peut être considérée comme d'origine "naturelle". Ces landes « permanentes » ou « landes primaires » comprennent entre autres les landes littorales des côtes exposées.

Au cours du siècle dernier, une diminution considérable des superficies occupées par des landes est observable. La modernisation des techniques agricoles (engrais, mécanisation) a rendu possible la mise en culture des terres peu fertiles jusqu'alors occupées par des landes secondaires. En même temps, l'importance économique des landes en tant que terrain de pâture a diminué, de sorte que la friche a pu envahir ces terrains abandonnés.

Répartition

- **A l'échelle européenne**

L'habitat est présent sur une grande partie du continent européen.

- **A l'échelle du site**

L'habitat est bien représenté sur les côtes exposées et autour des affleurements rocheux, plus particulièrement à l'est de l'île.

Les landes sèches à Bruyère cendrée et Ajonc de le Gall sont présentes sur la quasi-totalité du pourtour de l'île, de manière plus importante sur la côte Nord.

Les landes sèches à Bruyère cendrée et Ajonc d'Europe (landes secondaires) plus rare sont observables au niveau de la pointe Nord-ouest de l'île

Exemple de gestion

- Lutte contre l'enfrichement (gyrobroyage, débroussaillage, pâturage, etc.),
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes,
- Canalisation du public.

Menaces potentielles

- Fréquentation : piétinement,
- Fermeture naturelle des milieux,
- Espèces exotiques envahissantes,
- Etrépages,
- Pollution.

Habitats élémentaires présents sur le site

- 4030-2 - Landes atlantiques littorales sur sol assez profond,
- 4030-3 - Landes atlantiques littorales sur sol squelettique.

Habitat élémentaire : 4030-2 - Landes atlantiques littorales sur sol assez profond

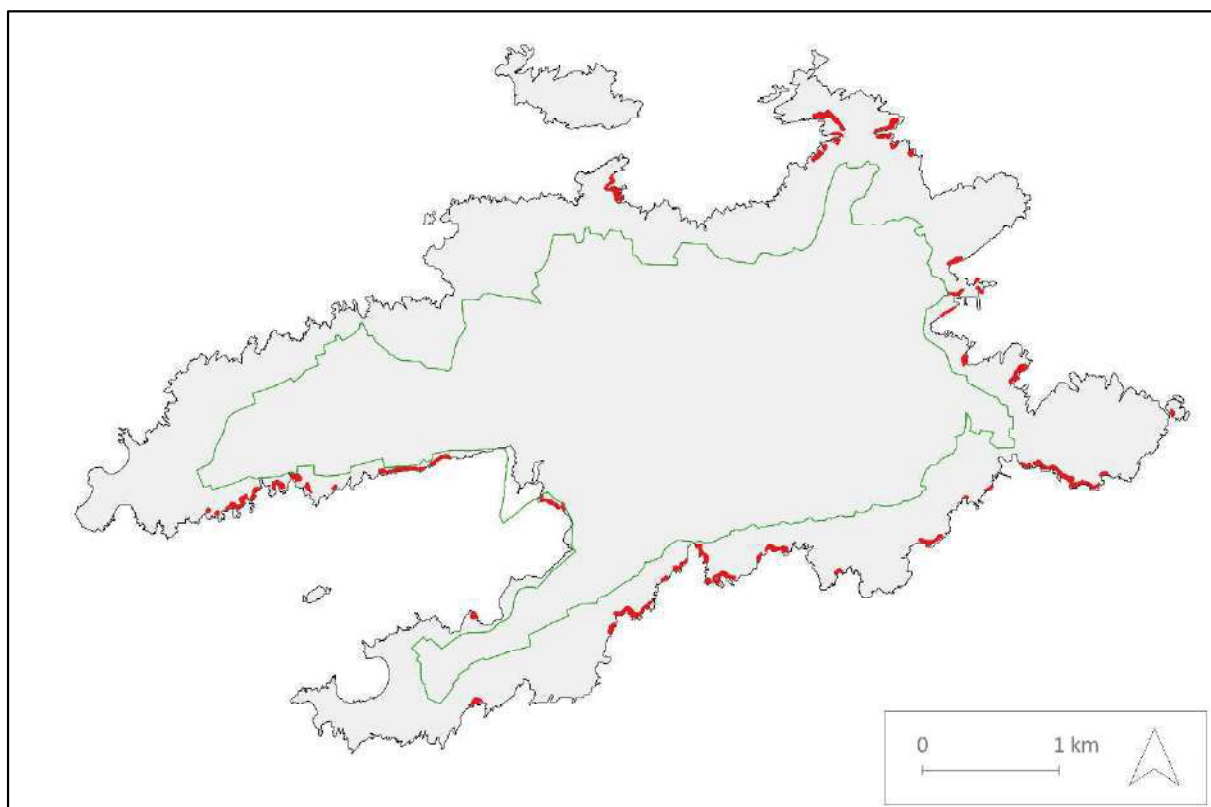


Figure 17 : Localisation en rouge de l'habitat d'intérêt communautaire 4030-2 : Landes atlantiques littorales sur sol assez profond sur Ouessant, limite terrestre du site Natura 2000 en vert.

Description

Cet habitat est présent sur les pentes des falaises maritimes et sur les bordures des plateaux à des altitudes variantes entre 20 et 100m. Il se développe sur un substrat acide plus ou moins organique, assez profond de type podzolique. Il est adapté aux embruns et aux vents marins ainsi qu'aux faibles périodes de sécheresse.

Structure, physionomie

Végétation rase à très rases

- Lande sèche à Bruyère cendrée et Ajonc de le Gall : landes rases et ouvertes ; autour des affleurements rocheux. Les landes forment un tapis végétal ouvert en mosaïque.
- Lande sèche à Bruyère cendrée et Ajonc d'Europe : landes moyennes et denses, souvent dominées par les ajoncs ; les bruyères se raréfient en absence de gestion.

Valeur écologique

Habitat apprécié de certaines espèces particulières comme la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), espèce citée dans l'annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Dynamique de la végétation

- Lande sèche à Bruyère cendrée et Ajonc de le Gall : végétation stable due aux fortes contraintes du milieu.
- Lande sèche à bruyère cendrée et ajonc d'Europe : végétation secondaire issue de pratiques agricoles (fauche et pâturage) ; en l'absence de gestion, une dynamique vers des fourrés/broussailles est observée.

Espèces indicatrices

- Bruyère cendrée (*Erica cinerea*)
- Ajonc de Le Gall (*Ulex gallii*)
- Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*)
- Molinie bleue (*Molinia caerulea*)
- Callune (*Calluna vulgaris*)

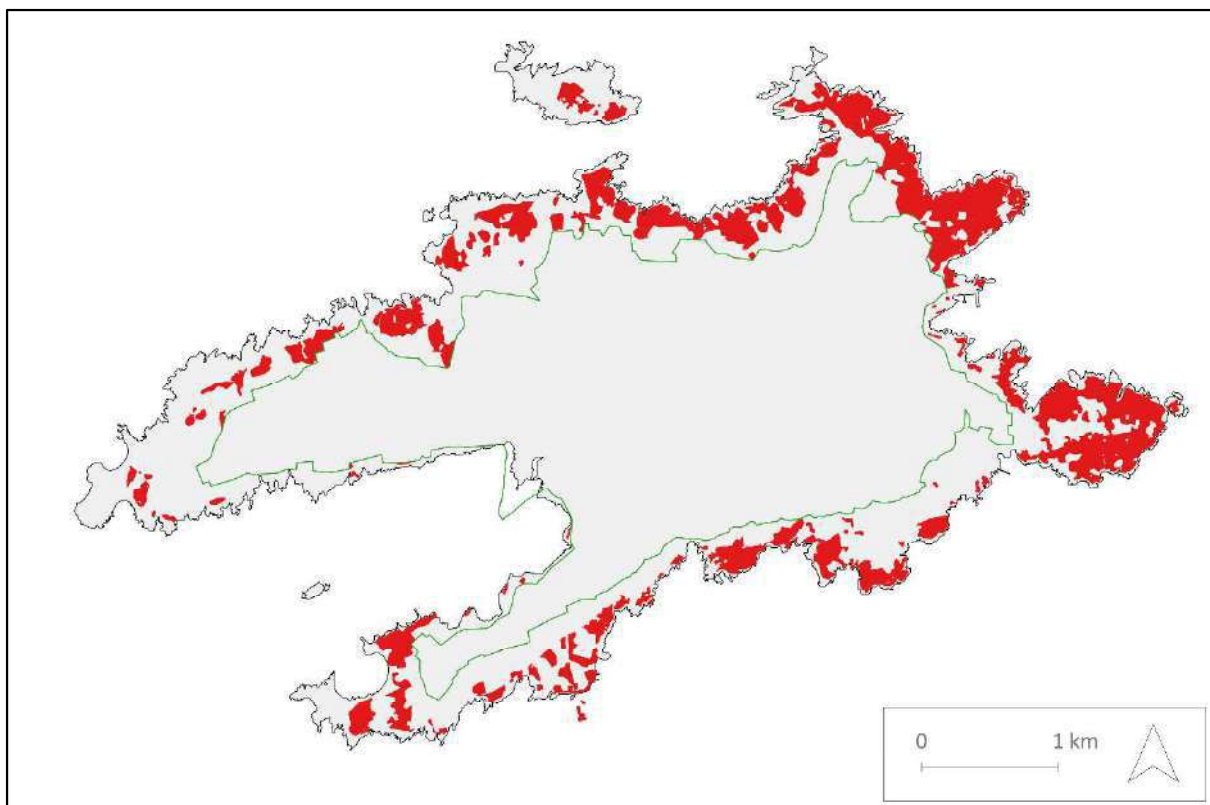


Figure 18 : Localisation en rouge de l'habitat d'intérêt communautaire 4030-3 : Landes atlantiques littorales sur sol squelettique sur Ouessant, limite terrestre du site Natura 2000 en vert.

Description

Cet habitat est présent sur les plateaux, au-delà des rebords de falaises, ou sur les pentes à des altitudes variant entre 40 à 110 m. Il est fortement exposé aux embruns et peut résister à de légers déficits hydriques estivaux. Il se développe sur un substrat acide, superficiel et squelettique.

Structure, physionomie : Landes rases en coussinets, sculptées par le vent et les embruns.

Valeur écologique

Les landes sèches constituent une association unique de végétaux diversifiés, y compris des mousses et des lichens. Celles-ci abritent un grand nombre d'espèces d'insectes.

Dynamique de la végétation

Les landes qui se développent sur des sols squelettiques peuvent être considérées comme stables. Celles qui se développent sur des sols plus profonds et à l'abri des vents dominants, peuvent évoluer.

Espèces indicatrices

- Bruyère cendrée (*Erica cinerea*),
- Ajonc de Le Gall, forme prostrée (*Ulex gallii* var. *humilis*),
- Ajonc maritime (*Ulex europaeus* var. *maritimus*),
- Scille printanière (*Scilla verna*),
- Callune (*Calluna vulgaris*).

7230 - Tourbières basses alcalines



Habitat prioritaire : Oui

Surface :

- **Sur le site :** 12 ha
- **Sur l'île :** 1,8 ha

Enjeux : Modéré

Etat de conservation : Bon

Description

Cet habitat se retrouve majoritairement sur des substrats organiques potentiellement tourbeux dans des zones humides constamment gorgées d'eau. Il est constitué de petites cypéracées et de mousses hypnacées et de nombreuses autres espèces végétales colorées.

Répartition

- **A l'échelle française**

L'habitat se positionne principalement dans les régions françaises calcaires. Il est particulièrement présent au nord et à l'est de la France ainsi que dans l'ouest des Pyrénées, cet habitat est potentiellement présent dans la partie nord de la France. En Bretagne, il est présent uniquement sur le littoral.

- **A l'échelle du site**

Cet habitat est présent uniquement sur le littoral nord de l'île au niveau des marais du Créac'h, du Niou et du nord du village de Keranchas. Plus à l'est, il est présent au Stang Yusin et sur deux zones de Bougé Vigné.

Exemple de gestion

- Entretien en mosaïque par fauche ou pâturage,
- Maintien du fonctionnement hydrique,
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Menaces potentielles

- Abandon de l'agriculture traditionnelle (fauche, pâturage),
- Drainage,
- Agriculture intensive,
- Remblaiement,
- Dépôt de déchets.

Habitats élémentaires présents sur le site

- 7230-1 - Végétation des bas-marais neutro-alkalins

7230-1 - Végétation des bas-marais neutro-alkalins

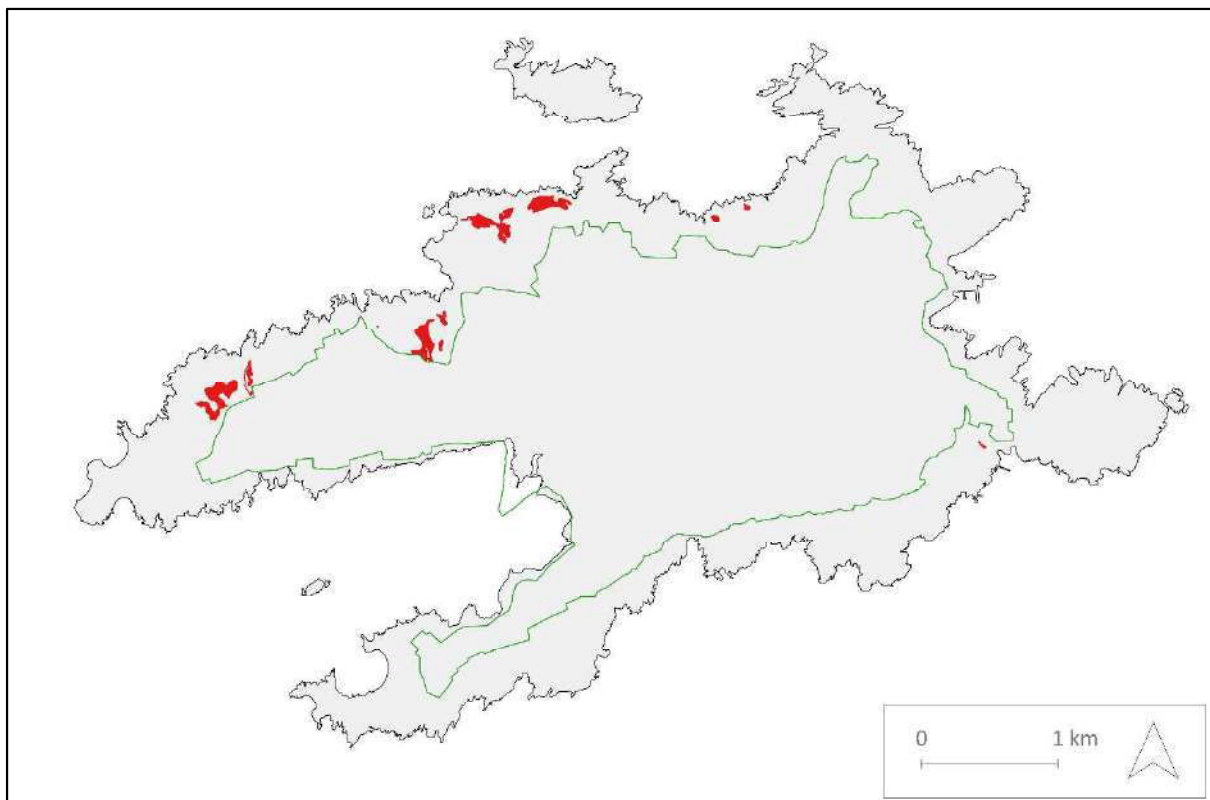


Figure 19 : Localisation en rouge de l'habitat d'intérêt communautaire 7230-1 : Végétation des bas-marais neutro-alkalins sur Ouessant, limite terrestre du site Natura 2000 en vert

Description

Cet habitat élémentaire se retrouve dans diverses positions topographiques : bas-marais fluviogènes ou d'origine lacustre, tourbières de pente en moyenne montagne, dépressions humides dunaires, etc. Il se développent sur des substrats variés le plus souvent humiques ou holorganiques (tourbe noire dite « à hypnacées »).

Entièrement dépendant de l'apport hydrique, cet habitat est constamment gorgé d'une eau de type bicarbonatée- calcique, méso- à oligotrophe et de pH proche du neutre.

Structure, physionomie

- Végétation herbacée au-dessus de mousses hypnacées et autour de touradons de Choin noirâtre.

Valeur écologique

- Habitat parmi les plus menacée du territoire français,
- Abrite une grande diversité d'espèces dépendantes de cet habitat et des zones humides en général.

Dynamique de la végétation

- Végétations stables à l'échelle humaine en raison des contraintes du milieu.

Espèces indicatrices

- Jonc noueux (*Juncus subnodulosus*),
 - Mouron délicat (*Anagallis tenella*),
 - Hydrocotyle vulgaire (*Hydrocotyle vulgaris*),
 - Samole de Valerand (*Samolus valerandi*),
 - Oenanthe de Lachenal (*Oenanthe lachenali*).
-
- Cirse d'Angleterre (*Cirsium dissectum*),
 - Holoschoenus commun (*Scirpoides holoschoenus*).

b. Les espèces végétales d'intérêt communautaires

L'île d'Ouessant présente une flore diversifiée. Les données transmises par le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) permettent d'identifier la présence d'une vingtaine d'espèces protégées ou menacées (Tableau 4). Deux d'entre elles sont inscrites dans les annexes II et IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore » :

- **Oseille des rochers : *Rumex rupestris***
- **Trichomanès remarquable : *Vandenboschia speciosa***

Tableau 4 : Espèces à enjeu présentes sur le périmètre d'étude

(LR : Liste rouge ; LRMA : Liste rouge du Massif armoricain ; LC : Taxons non menacés ; NT : Taxons quasi-menacés ; VU : Taxons vulnérables ; DD : Taxons pour lesquelles les données sont insuffisantes pour une évaluation selon la méthode UICN ; 1 : Taxon considéré comme rare sur le Massif armoricain ; 2 : Taxon rare sur une partie du territoire et commun ailleurs mais paraissant néanmoins menacé et/ou rare dans le Massif armoricain)

Nom latin	Directive Habitat-faune-flore	Protection	LR nationale	LR régionale	LRMA	Niveau enjeu (CBNB, 2019)
Espèces d'intérêt communautaire						
<i>Rumex rupestris</i>	Annexes 2&4	Nationale	NT	LC	1	Enjeu de conservation très fort
<i>Vandenboschia speciosa</i>	Annexes 2&4	Nationale	LC	LC	1	Enjeu réglementaire
Autres espèces à enjeu						
<i>Isoetes histrix</i>	-	Nationale	NT	LC	1	Enjeu de conservation fort
<i>Littorella uniflora</i>	-	Nationale	LC	LC		Enjeu réglementaire
<i>Lotus parviflorus</i>	-	Régionale	LC	LC	1	Enjeu réglementaire
<i>Silene dioica</i> var. <i>zetlandica</i>	-	-	VU		1	Enjeu de conservation majeur
<i>Triglochin palustris</i>	-	-	VU	LC	2	Enjeu de conservation très fort
<i>Puccinellia fasciculata</i> subsp. <i>Fasciculata</i>	-	-	NT	LC	1	Enjeu de conservation fort
<i>Ononis reclinata</i>	-	-	NT	LC	1	Enjeu de conservation fort
<i>Ophioglossum lusitanicum</i>	-	-	NT	LC	1	Enjeu de conservation fort
<i>Cytisus scoparius</i> subsp. <i>Maritimus</i>	-	-	NT	DD	1	Autres taxons intéressants
<i>Tractema verna</i>	-	-	LC	LC	1	Autres taxons intéressant
<i>Carex punctata</i>	-	-	LC	LC	1	Autres taxons intéressants
<i>Centaurium maritimum</i>	-	-	LC	LC	1	Autres taxons intéressants
<i>Solanum dulcamara</i> var. <i>marinum</i>	-	-	LC		1	Autres taxons intéressants
<i>Juncus heterophyllus</i>	-	-	LC	LC	2	Autres taxons intéressant

Nom latin	Directive Habitat- faune-flore	Protection	LR nationale	LR régionale	LRMA	Niveau enjeu (CBNB, 2019)
Autres espèces à enjeu						
<i>Cochlearia officinalis</i>	-	-	LC	LC	2	Autres taxons intéressants
<i>Epilobium palustre</i>	-	-	LC	LC	2	Autres taxons intéressants
<i>Galium debile</i>	-	-	LC	LC	2	Autres taxons intéressants
<i>Ornithopus pinnatus</i>	-	-	LC	LC	2	Autres taxons intéressants
<i>Ranunculus tripartitus</i>	-	-	LC	LC	2	Autres taxons intéressants
<i>Pimpinella saxifraga</i>	-	-	LC	LC		Autres taxons intéressant
<i>Schoenus nigricans</i>	-	-	LC	LC		Autres taxons intéressants

Vandenboschia speciosa – Trichomanès remarquable



Statut de protection

- Directive « Habitats – Faune – Flore » annexes II et IV.
- Convention de Berne : annexe I.
- Espèce protégée au niveau national en France. Annexe I.
- Liste des plantes à forte valeur patrimoniale en Bretagne.

Enjeu : Très fort

Etat de conservation : Inconnu

Famille : Hyménophyllaceae

Indice écologique : oligotrophe, acidiphile, mésophile

Description

Cette espèce vivace peut-être observée sous deux formes :

- La forme feuillée (sporophyte) présente des feuilles de 7 à 35 cm composé d'un long pétiole nu et d'un limbe translucide vert sombre, découpé 3 à 5 fois. Ses pinnules linéaires obtuses disposent d'une seule nervure centrale.
- Le prothalle (gamétophyte) se caractérise par la présence de nombreux filaments verts-tendres translucides de cellules allongées. Il se fixe au substrat grâce à des rhizoïdes brun clair.

Biologie

Sous la forme feuillée, le Trichomanès remarquable se reproduit via la création de spores qui, à la suite de la germination, deviennent des gamétophytes. Dans des conditions d'humidité et de températures favorables, la reproduction du gamétophyte permet la production de nouveaux sporophytes. Régulièrement, le prothalle se reproduit uniquement par voie végétative (division de cellules).

Ecologie et habitat

De manière générale, ces gamétophytes se rencontrent en terrains siliceux, dans des fissures profondes de parois rocheuses ombragées, sous des blocs en surplomb ou dans des grottes, le plus souvent dans des endroits très sombres, où l'atmosphère est humide mais sans qu'il y ait véritablement de suintements. Sur Ouessant, les habitats colonisés par ces gamétophytes sont les grottes et fissures des falaises littorales.

Dynamique générale de la population

Les populations de prothalles sont présentes en France et en Europe. En revanche, les populations de *Trichomanès* remarquable sous forme de sporophyte sont très rares. Seul le Pays basque et la Bretagne (majoritairement le Morbihan) abritent encore ce taxon sous cette forme. En Bretagne cette forme se trouve toujours dans des vieux puits.

La fermeture progressive de ces derniers fragilise considérablement l'espèce sur le plan national. Dans ce contexte, les localités présentant la forme gamétophyte, doivent être considérées comme des stations refuges. Sur le long terme, il est toujours possible que des propagules arrivant dans des puits ouessantins puissent y trouver des conditions favorables au développement de plantes feuillées.

Menaces potentielles

- Privation d'accès à la lumière ;
- Modification des conditions hydriques ;
- Erosion du littoral.

SUR L'ÎLE D'OUessant

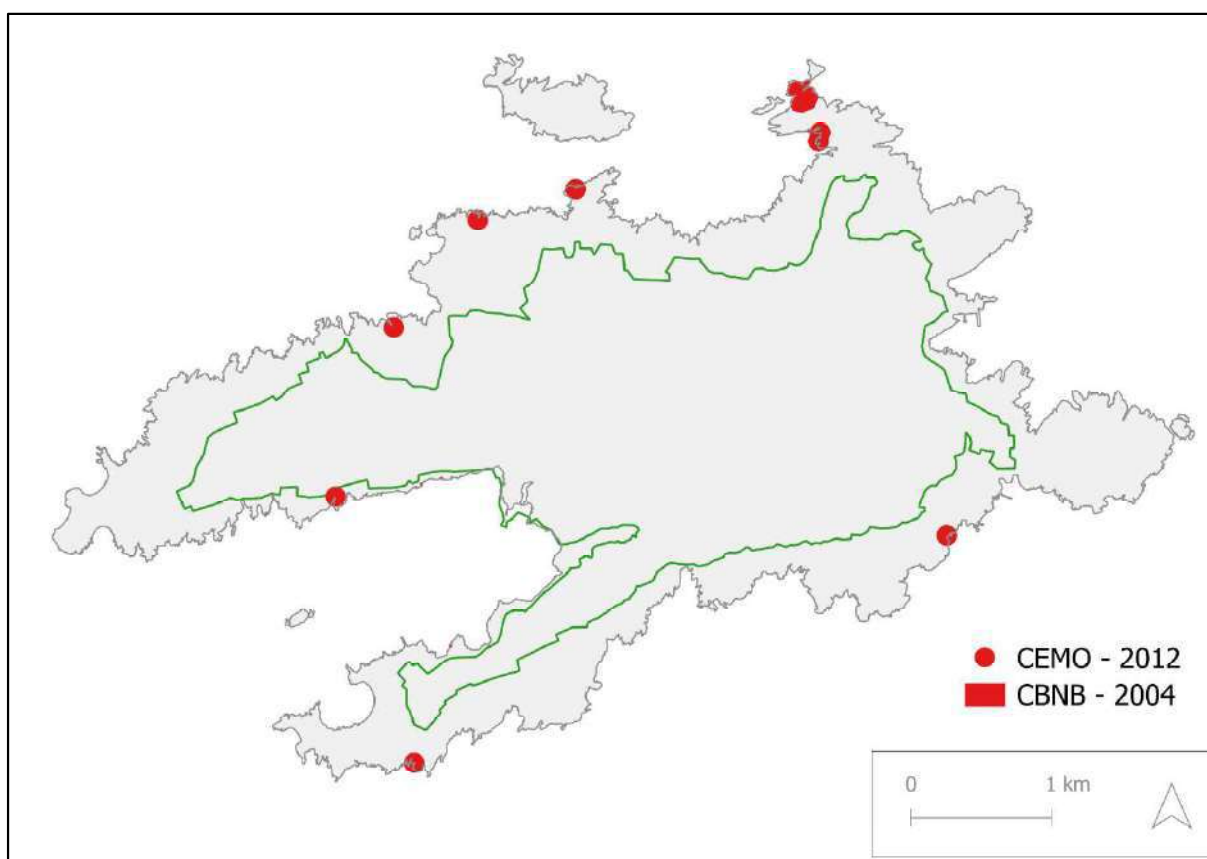


Figure 20 : Localisation en rouge des stations de *Vandemboschia speciosa* sur l'île d'Ouessant selon le Centre d'Étude du Milieu d'Ouessant (CEMO - 2012) et le Conservatoire botanique de Brest (CBNB - 2004), limite terrestre du site Natura 2000 en vert.

Habitat concerné :

- A1-7 : Grottes marines et surplombs médiolittoraux
- 8220-21 : Végétation humo-épilithique des rochers et parois acidiclives vasco-cantabrique et bretonne

Localisation

Les données obtenues par le CBNB et le CEMO indiquent la présence de 9 stations sur l'île d'Ouessant. Les données les plus récentes datent de 2012.

Sur Ouessant, les habitats colonisés par ces gamétophytes sont les grottes et fissures des falaises littorales.

Sur l'île d'Ouessant, 16 sites ont révélé la présence *Vandenboschia speciosa* sous forme de gamétophyte. La dangerosité des prospections en falaise ne permet pas de visiter toutes les grottes et fissures potentielles sur les falaises d'Ouessant. Il est fort probable que ce nombre de grottes colonisées soit en-deçà de la réalité.

Les grottes recensées sont majoritairement situées sur la côte Nord : arche et grotte de Bouge Ru à Kadoran, Penn ar Ru meur, Roc'h ar Vugalez, Roc'h Kaled. Une station a été relevée sur la côte Sud de la presqu'île de Locqueltas, au lieu-dit Bouge Wrest. Deux autres grottes sont localisées sur le littoral Sud de l'île : Roc'h Hir et Croaz ar C'halvar (Lann Penn Arland).

Etat de connaissance :

Sur Ouessant, le Trichomanès remarquable n'est présent que sous cette forme de gamétophyte indépendant.

Evolution des effectifs

En 2010, la surface occupée par les coussinets de prothalles varie de quelques dm² à environ 1 m² selon les grottes.

En raison de la difficulté d'accès aux stations, la dynamique de la population du Trichomanès remarquable sur Ouessant n'a encore fait l'objet de suivis. Il est probable que ces populations de gamétophytes soient présentes dans ces grottes depuis fort longtemps et qu'elles évoluent peu.

Compte-tenu de l'inaccessibilité des stations de Trichomanès remarquable sur Ouessant, aucune menace ne semble peser sur ces populations.

Exemple de gestion

- Suivi de l'espèce ;
- Réouverture des anciens puits ;
- Sensibilisation.

Rumex rupestris - Oseille des rochers



Statut de protection

- Directive « Habitats – Faune – Flore » annexes II et IV.
- Convention de Berne : annexe I.
- Espèce protégée au niveau national en France. Annexe I.
- Liste des plantes à forte valeur patrimoniale en Bretagne

Enjeu : Très fort

Etat de conservation : Inconnu

Description

Herbe vivace, à racine épaisse, atteignant 30 à 80 cm de haut. Les rameaux sont raides et dressés, les feuilles glauques, obtuses et atténuées à la base. Il est possible d'identifier ce taxon grâce à ces fruits (les valves fructifères sont entières, toutes munies d'un granule ovoïde couvrant toute la longueur de la valve) et ainsi d'éviter des confusions avec des espèces proches que l'on trouve parfois dans les mêmes habitats (*Rumex crispus*).

Biologie

L'Oseille des rochers est une plante vivace herbacée.

Elle se reproduit uniquement de manière sexuée. Sa floraison se produit de juillet à septembre. La dispersion des graines est réalisée à l'automne.

Ecologie et habitat

L'oseille des rochers est généralement retrouvée en bas des falaises littorales soumises aux embruns (halonitrophile). Hygrophile, son développement nécessite la présence d'un suintement d'eau douce.

Elle affectionne les situations ombragées, relativement abritées et majoritairement exposées sud-sud-ouest.

Dynamique générale de la population

L'évolution du nombre de stations d'Oseille des rochers est peu connue actuellement. Au niveau mondial, l'espèce semble être en régression, notamment dans les îles Britanniques. En France, les populations des différents départements du Massif armoricain semblent conserver une relative stabilité.

Répartition

L'Oseille des rochers est présente en Europe de l'Ouest. Elle se rencontre du sud-ouest des îles Britanniques au nord-ouest de l'Espagne littorale, en passant par les îles anglo-normandes et la façade atlantique française.

En France, son aire de répartition suit les côtes atlantiques de la basse Normandie à la Gironde. Quelques localités sont répertoriées dans les départements suivants : Manche, Côtes d'Armor, Finistère, Morbihan, Loire-Atlantique, Vendée, Gironde.

Menaces potentielles

- Erosion littoral,
- Artificialisation du littoral,
- Fréquentation : piétinement,
- Pollutions marines,
- Hybridation avec *Rumex crispus*,
- Espèces exotiques envahissantes (*Carpobrotus acinaciformis* : Griffes de sorcière).

SUR L'ILE D'OUessant

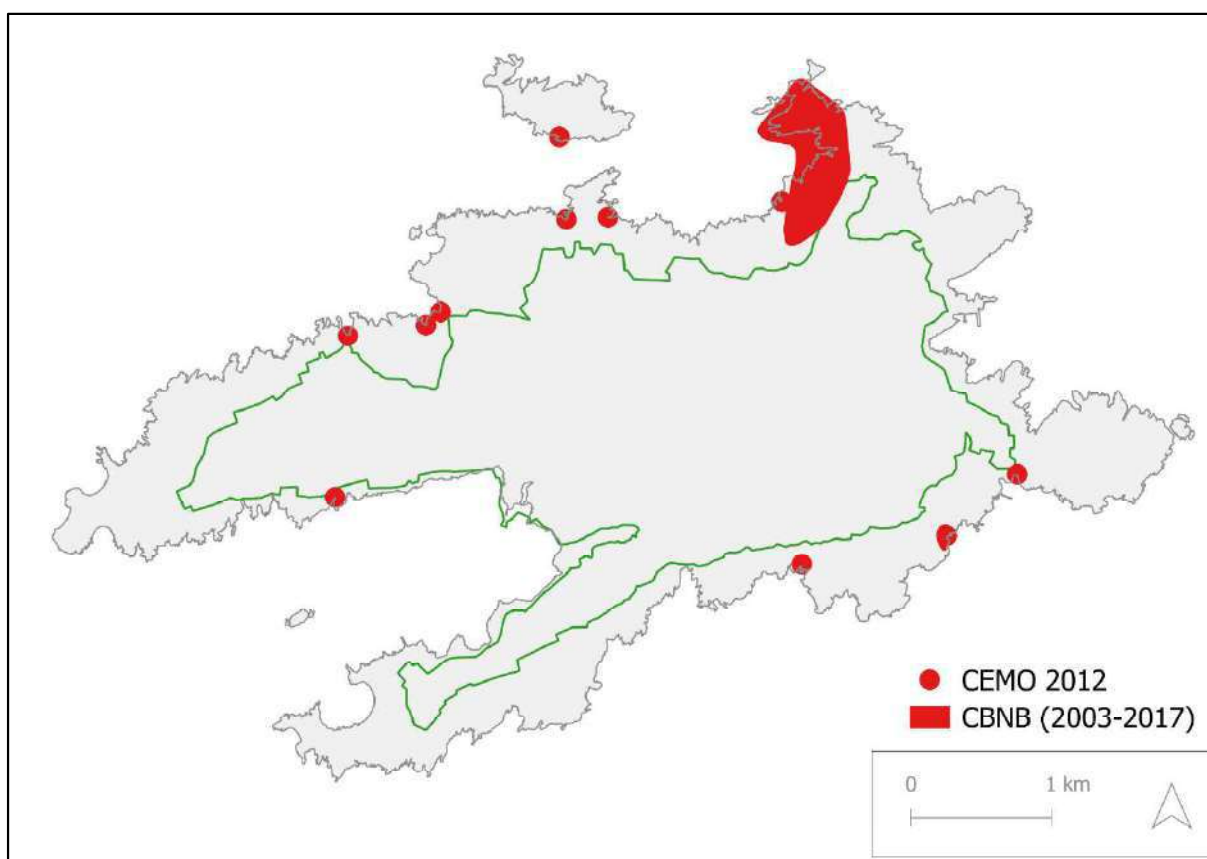


Figure 21 : Localisation en rouge des stations de *Rumex rupestris* sur l'île d'Ouessant selon le Centre d'Étude du Milieu d'Ouessant (CEMO - 2012) et le Conservatoire botanique de Brest (CBNB - 2003-2017), limite terrestre du site Natura 2000 en vert.

Habitat concerné : 1230 – Falaise avec végétation des Côtes atlantiques

Localisation :

Les données obtenues par le CBNB et le CEMO indiquent la présence de 16 stations sur l'île d'Ouessant. Les données ont été recensées entre 2003 et 2017.

Par la suite, le CBNB a alerté sur la confusion possible entre le *Rumex crispus* et *Rumex rupestris*. Les données connues à ce jour pourraient donc être erronées.

Etat de connaissance :

Aucun réel suivi de *Rumex rupestris* n'a été mis en place à l'échelle régionale ou à l'échelle du site « Ouessant-Molène ».

Evolution des effectifs

L'absence de suivi ne permet pas de connaître la dynamique de la population d'Ouessant.

Exemple de gestion

- Suivi de l'espèce,
- Entretien des espaces naturels par girobroyage,
- Gestion des espèces exotiques envahissantes.

c. Les espèces animales d'intérêt communautaires

AVIFAUNE NICHEUSE

L'île d'Ouessant est reconnue comme étant un espace d'accueil important pour l'avifaune nicheuses et migratrice.

Les données concernant les espèces nicheuses ont été exportées de la plateforme Faune-Bretagne pour toutes les espèces avec un code atlas nicheur probable ou certain entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2025. Ces données ont été croisées avec la liste rouge 2021 des oiseaux nicheurs menacés en Bretagne et responsabilité biologique régionale (Gélinaud, 2023). Cet export a permis d'identifier quatre espèces terrestres d'intérêt communautaire inscrites dans les annexes 1 et 2 de la Directive européenne « Oiseaux » (Tableau 5) :

- Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*),
- Crave à bec rouge (*Pyrhacorax pyrrhacorax*),
- Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*),
- Fauvette pitchou (*Sylvia undata*),
- Râle d'eau (*Rallus aquaticus*).

Ces espèces terrestres ont été retenues dans la révision de ce Docob en raison de l'impact direct des actions de gestions sur l'évolution de leurs populations.

Tableau 5 : Données Faune Bretagne pour toutes les espèces avec un code atlas nicheur probable ou certain entre le 01/01/2015 et le 01/01/2025, et après croisement avec les espèces de la liste rouge et RBR 2021.

Responsabilité biologique régionale (RBR) : majeure (5), très élevée (4), élevée (3) modérée (2).

Liste rouge Monde (M), Union européenne (UE), France (Fr), Bretagne (BZH) : taxons en danger (EN), taxons vulnérables (VU), taxons quasi-menacés (NT), taxons non menacés (LC), taxons pour lesquelles les données sont insuffisantes pour une évaluation selon la méthode UICN (DD).

* A l'échelle européenne.

Nom vernaculaire	Nom latin	Liste rouge					Directive Oiseaux	Evolution des effectifs *
		M	UE	Fr	BZH	RBR		
Oiseaux nicheurs d'intérêt communautaire								
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	LC	LC	NT	EN	3	Annexe 1	Stable
Crave à bec rouge	<i>Pyrhacorax pyrrhacorax</i>	LC	LC	LC	EN	3	Annexe 1	
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	LC	LC	LC	EN	3	Annexe 1	En amélioration
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	NT	NT	EN	VU	4	Annexe 1	En déclin
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	LC	LC	NT	VU	4	Annexe 2	En déclin
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	LC	LC	LC	VU	4	Annexe 2	
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	LC	LC	LC	LC	4	Annexe 2	Fluctuantes
Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	NT	VU	LC	LC	4	Annexe 2	Stable
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	LC	LC	NT	NT	2	Annexe 2	

Nom vernaculaire	Nom latin	Liste rouge					Directive Oiseaux	Evolution des effectifs *
		M	UE	Fr	BZH	RBR		
Autres oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial								
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	LC	LC	VU	NT	2	-	En déclin
Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	LC	LC	LC	LC	4	-	En amélioration
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	LC	LC	LC	NT	2	-	En déclin
Fulmar boréal	<i>Fulmarus glacialis</i>	LC	VU	NT	VU	5	-	Stable
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	LC	LC	LC	EN	3	-	Stable
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	LC	LC	VU	EN	5	-	Stable
Macareux moine	<i>Fratercula arctica</i>	VU	EN	CR	EN	5	-	En amélioration
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC	LC	LC	VU	2	-	En déclin
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	VU	UV	VU	NT	3	-	Stable
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	LC	LC	VU	VU	3	-	En déclin
Pipit maritime	<i>Anthus petrosus</i>	LC	LC	NT	LC	4	-	Stable
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	LC	LC	NT	VU	3	-	En déclin
Puffin des Anglais	<i>Puffinus puffinus</i>	LC	LC	EN	VU	5	-	En amélioration
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	LC	LC	LC	LC	4	-	En déclin
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	LC	LC	NT	EN	3	-	Stable
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	LC	LC	VU	VU	3	-	En déclin

En 2025, un couple de Grand gravelot s'est reproduit sur la Pointe de Pern de l'île d'Ouessant. Aucune nidification n'avait été observée depuis plus de 20 ans sur l'île.

BAGAGE ANNUEL

Par ailleurs, l'Association naturaliste d'Ouessant (ANO) organise chaque année un inventaire et le bagage d'oiseaux communs dans le marais du Niou. Ces actions sont réalisées par plusieurs bénévoles et encadrées scientifiquement par le Centre de recherches sur la biologie des populations d'oiseaux. Plusieurs filets sont installés dans et à proximité des roselières du Niou entre la fin septembre et à fin octobre.

En 2024, 1 081 oiseaux ont été capturés (1 008 d'entre eux ont été bagués, 279 contrôlés) et 35 espèces différentes ont été baguées.

Protocole Oiseaux nicheurs communs de Bretagne

Le Protocole Oiseaux nicheurs communs de Bretagne (ONCB) est développé par l'association Bretagne vivante et mis en place par le CEMO depuis 2021. Trois secteurs de l'île sont inventoriés chaque année : une zone est inventoriée chaque année en tant que zone de référence (UU4659) et deux autres zones changent tous les ans. Ce suivi doit se faire sur le très long terme pour connaître le cortège d'oiseaux commun présent sur l'île et son évolution. Il apparaît déjà que l'oiseau le plus rependu sur l'île est le Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*) avec plus de 900 couples nicheurs.

Programme MIGRATLANE

Le programme MIGRATLANE permet la collecte de données permettant l'apport de connaissances sur les flux migratoires, les comportements et altitudes en vol ainsi que les zones maritimes d'importance pour les oiseaux marins et terrestres ainsi que les chauves-souris. Ce programme est lié au développement de l'éolien en mer. Débuté en 2022 pour une période de quatre ans et demi, le programme a permis d'équiper 19 individus d'instruments de géolocalisation sur Ouessant :

- 2 Busards des roseaux (*Circus aeruginosus*),
- 2 Coucous gris (*Cuculus canorus*),
- 4 Pluviers guignards (*Eudromias morinellus*),
- 11 Traquets motteux (*Oenanthe oenanthe*).

A081 - *Circus aeruginosus* - Busard des roseaux



Statut de protection

- Convention de Bonn : annexe II,
- Convention de Berne : annexe III,
- Convention CITES : Annexe A
- Directive Oiseaux : annexe I,
- Protection nationale,

Responsabilité biologique régionale : Elevée

Etat de conservation : Non connu

Identification

Le Busard des roseaux est un rapace pouvant se confondre avec la Buse variable (*Buteo buteo*). Il se différencie par sa taille plus imposante, son corps plus élancé, ses ailes plus étroites et sa queue plus longue.

Taille : 45 à 55 cm

Envergure : 115 à 140 cm.

Poids : 480g (♂) - 610g (♀)

Dimorphisme sexuel : femelle en général plus foncée et plus massive.

Habitats

Grandes roselières, bordures des lacs et étangs, grandes baies, plus rarement les champs de céréales, les zones de plantations de jeunes arbres ou encore les landes plus ou moins humides.

Régime alimentaire varié : rongeurs, petits oiseaux, batraciens, insectes, parfois des poissons, etc.

Reproduction en cinq étapes :

- La parade,
- La construction du nid : au sol à partir de tiges de roseaux, de branches de saules ou d'aulnes,
- La ponte : 3 à 6 œufs pondus de mi-avril à début mai.
- L'incubation : de 31 à 34 jours en moyenne,
- L'élevage : 30 à 40 jours puis 15 à 25 jours d'accompagnement par la femelle.

Distribution

Le Busard des roseaux se reproduit dans une grande partie du Paléarctique. Une partie des populations hiverne en Afrique tropicale et en Asie du Sud-Est.

Migration

La majeure partie de la population française est sédentaire. Les individus migrateurs se déplacent à l'automne vers l'Europe occidentale et l'Afrique et reviennent au printemps entre les mois de mars et de mai. Certains individus du nord de l'Europe hivernent en France.

Dynamique générale de la population

En 2010, lors de la rédaction du précédent Docob, l'effectif national était estimé à 5 000 individus. Les résultats de l'évaluation de l'INPN de 2013-2018 indiquent que la population serait composée de 1 600 à 2 200 couples. Les effectifs de la population sont considérés comme stables.

Menaces potentielles

- Destructions de nids,
- Raréfaction de la ressource alimentaire.

SUR LE SITE

Localisation des zones de reproduction

En Bretagne, l'espèce est bien présente sans être abondante sur les marais littoraux compris entre l'estuaire de la Vilaine et le Finistère Nord, ainsi qu'au bord de certains réservoirs des Monts d'Arrée. Dans ce contexte, la petite population de la mer d'Iroise est originale et donc à conserver en l'état.

Sur Ouessant, l'espèce fait preuve d'une grande plasticité écologique puisque la plupart des milieux sont fréquentés. Le territoire occupé par un couple s'étend sur environ 1 km² et est constitué généralement d'une petite roselière utilisée pour la nidification en son centre et de coteaux recouverts de landes et de friches utilisés pour la chasse. Certains couples nichent au milieu des broussailles.

Une partie des nicheurs locaux est migratrice. Les oiseaux reviennent alors de leurs zones d'hivernage en mars, nidifient à partir d'avril (une couvée de 4 à 5 œufs pour un succès reproducteur moyen de deux jeunes à l'envol) et repartent courant octobre. En hiver, l'île est investie par d'autres oiseaux qui nichent plus au Nord.

Suivis

Un suivi est réalisé de manière régulière par le CEMO.

Un programme d'étude de l'avifaune migratrice terrestre et marine, ainsi que de la chiroptérofaune en mer sur l'ensemble de l'Arc Atlantique français a débuté en 2022 et doit se finaliser en 2027. Ce programme nommé MIGRATLANE, mis en place par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) est lié au développement de l'éolien en mer.

Il a notamment permis le déploiement d'outils de suivis de télémétrie active (balises GPS et GLS) permettant de suivre les déplacements des espèces en mer ainsi que la mise en place de suivis acoustiques et à ultrasons sur Ouessant. Deux Busards des roseaux ouessantins ont été équipés en septembre 2024 de balises GPS. Les résultats sont attendus à la fin de l'étude.

Evolution des effectifs

Le Busard des roseaux est une acquisition relativement récente pour l'avifaune nicheuse d'Ouessant. Le premier couple en succès reproducteur est celui du Niou en 1991 (2 juvéniles à l'envol). Il n'aura fallu qu'une vingtaine d'années à l'espèce pour passer de 0 à 15 couples. Ce chiffre semble stabilisé depuis quelques années, il devrait peu évoluer dans le futur car la densité pour l'île est déjà élevée (un couple par km²).

Parmi la quinzaine de couples qui nidifient sur Ouessant, 7 à 8 couples sont localisés sur le site Natura 2000. À la fin de l'été, période durant laquelle se croisent les nicheurs locaux, les juvéniles et les premiers migrateurs nordiques, jusqu'à 40 individus peuvent être recensés sur l'île.

Une étude menée en 2010 a permis d'identifier 5 couples reproducteurs sur l'île. Leurs zones de reproductions ont été repérées dans les marais du Créac'h et du Niou, dans la zone humide du Stang Korz (Keryézu et Kergoff) ainsi que dans les landes de Pen Arland. Le taux de reproduction a été estimé à 50%, soit l'envol d'un jeune sur deux : ce taux paraît faible mais reste dans la moyenne du taux observé dans d'autres pays européens.

En 2024, la population est estimée par le CEMO s'élevait entre 7 et 10 couples, ce qui correspond aux capacités maximales d'accueil de l'île (un couple pour 1,5 km²).

Exemple de gestion

- Suivi des effectifs,
- Non-intervention,
- Maintien d'une mosaïque d'habitat,
- Entretien des espaces naturels en fonction de la période de reproduction de l'espèce.

**Statut de protection**

- Convention de Berne : annexe II,
- Directive Oiseaux : annexe I,
- Protection nationale,

Responsabilité biologique régionale : Elevée

Etat de conservation : Bon

Identification

Le Crave à bec rouge est un petit corvidé au plumage noir aux reflets métalliques. Il se distingue des autres corvidés par ses pattes et son bec rouge vermillon.

Taille : 39 à 40 cm

Poids : 250 à 360 g.

Dimorphisme sexuel : Non

Habitat : falaises côtières et zones montagneuses.

- Nidification et dortoirs dans des anfractuosités (grottes, cavernes, fissures),
- Alimentation sur des zones de végétation rase (pelouses rases et coteaux littoraux, estives, alpages et végétations des zones alpines voire nivales).

Régime alimentaire varié : insectes, arachnides, crustacés terrestres, etc.

Reproduction :

- Ponte entre fin avril et début juin (une seule nichée de 4 œufs en moyenne),
- Période d'émancipation entre juin et juillet.

Distribution

L'aire de distribution du Crave à bec rouge s'étale de façon discontinue des rives atlantiques de l'Europe aux rivages pacifiques de l'Asie, principalement entre les 30° et 60° de latitude nord.

Migration : Non

Dynamique générale de la population

La population nationale était comprise entre 1 000 et 2 000 couples en 2010. Elle est maintenant estimée entre 2 000 et 3 000 couples (INPN, 2013-2018).

Répartie en 2 sous-populations, les Craves vivant dans les reliefs du Sud et de l'Est du pays (Pyrénées, causses cévenols, Alpes), appartenant à la sous-espèce *P.p.erythrorhampus*, représentent la grande majorité de la population nationale.

Les Craves de Bretagne appartiennent à la sous-espèce *P.p.pyrrhocorax*. Ils ne représentent qu'une petite partie du nombre de Craves français. La population nicheuse est estimée à une cinquantaine de couples (répartis sur Ouessant, Belle-Île, le Cap Sizun, la Presqu'île de Crozon et le littoral du Léon).

Menaces potentielles

- Fermeture des milieux
- Fréquentation : dérangement

SUR LE SITE

Localisation des zones de reproduction

Sur Ouessant comme dans toute son aire de répartition bretonne, le Crave à bec rouge vit dans des zones de falaises littorales (minimum 15-20 m de haut) que jouxtent des zones importantes de pelouses rases.

Depuis quelques années, une relative stabilité est observée en ce qui concerne les sites occupés pour la reproduction (Figure 22). Il s'agit de grottes, fissures ou arches situées à Roc'h Kaled, Aod Meur, Yusin, Kernic, Bouge Ru, Kadoran, Bouyou Glaz, Stiff, Lost Logod, Bouge Pepr, Arland, Ar C'hoz Ker, Porz Gwenn, Gouiziou, Roc'h Hir, Runiou. A noter que la Baie de Lampaul, la Pointe de Pern et la côte Nord du Créac'h n'offrent aucun site favorable à la reproduction (côtes basses et falaises dépourvues de cavités naturelles).

Les craves peuvent cependant être observés un peu partout sur les côtes de l'île en raison de l'éclatement des zones de gagnage (pelouses rases littorales et quelques zones de prairies plus en retrait du littoral).

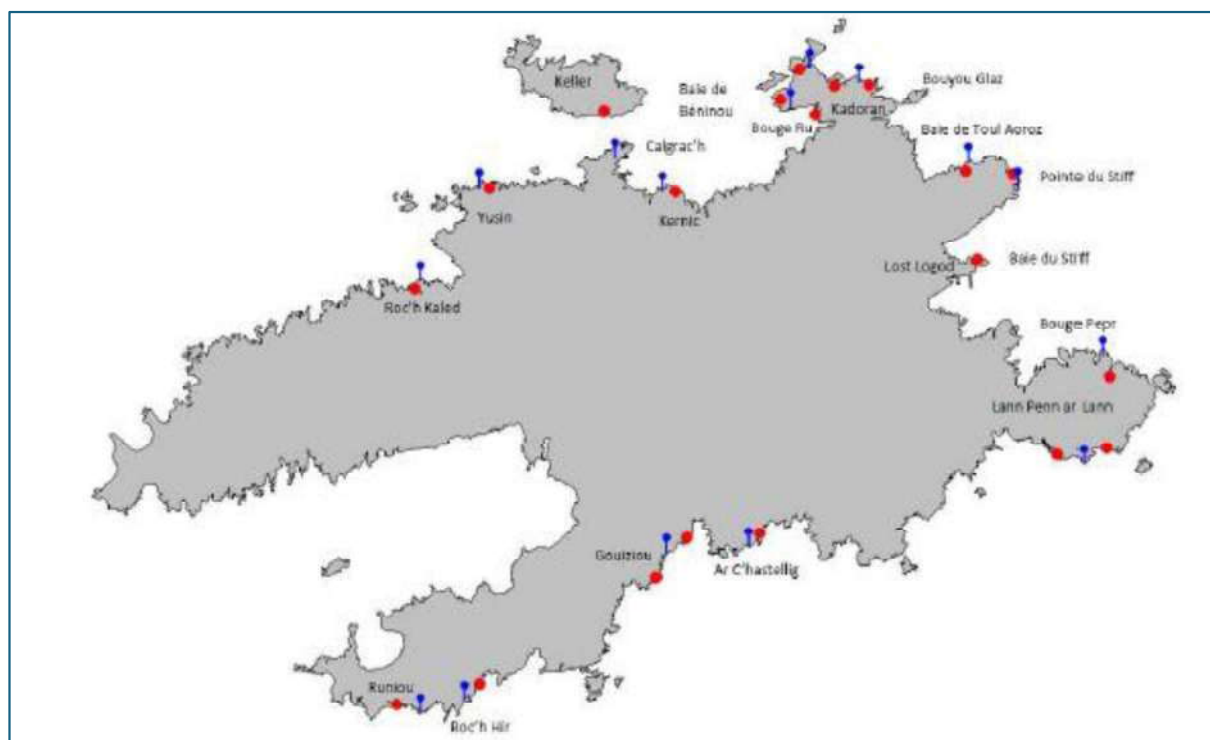


Figure 22 : Localisation en rouge et bleu des dortoirs potentiels sur Ouessant (Source : F. Quenot, CEMO 2022)

Suivis

Un suivi est réalisé annuellement par le CEMO.

Evolution des effectifs

L'effectif de la population de Craves à bec rouge sur Ouessant semble stabilisé entre 12 à 15 couples nicheurs. En 2024, 14 couples semblent avoir tenté de se reproduire, dont 8 avec succès.

Les maximas pour l'île sont relevés à la fin de la période de reproduction (juillet, août), avant mortalité hivernale.

L'importance relative de la population ouessantine par rapport à la population régionale (15/50 couples) ne fait que renforcer l'idée que le Crave doit être une priorité pour le gestionnaire du site Natura 2000 d'Ouessant.

Contrairement aux autres sites de reproduction en Bretagne, les populations d'Ouessant n'ont pas subi de forte régression au milieu du 20e siècle, la population a même eu tendance à augmenter légèrement (8 couples en 1988). Cela s'explique par le fait que l'île d'Ouessant n'a pas subi d'intensification agricole. La régression des activités agricole sur Ouessant, permettant le maintien des milieux ouverts a pu être compensé par les actions d'entretien des espaces naturels menées par le Parc d'Armorique. La disparition des persécutions par l'homme a sans doute également contribué à infléchir la tendance.

Exemple de gestion

- Lutte contre l'enfrichement des zones d'alimentation,
- Pâturage ovin,
- Limitation de l'accès au public aux zones de nourrissage en période de reproduction.

A103 - *Falco peregrinus* - Faucon pèlerin



Statut de protection

- Convention de Bonn : annexe II,
- Convention de Berne : annexe II,
- Convention CITES : Annexe A
- Directive Oiseaux : annexe I,
- Protection nationale,

Responsabilité biologique régionale : Elevée

Etat de conservation : Inconnu

Identification

Le faucon pèlerin se distingue par un corps puissant à large poitrine. Le mâle présente une coloration dorsale gris bleu métallique. Ses parties ventrales, striées de bandes noires sont plus claires. La femelle, est globalement plus foncée. Les jeunes se distinguent par les parties inférieures ocre.

Taille : 38 à 45 cm

Envergure : 89 à 100 (♂) – 104 à 113 (♀) cm

Dimorphisme sexuel : mâle plus petit que la femelle

Habitat

- Reproduction en falaise ou autre parois tranquilles,
- Alimentation : grandes zones ouvertes, milieux humides, habitats côtiers.

Régime alimentaire : divers oiseaux qu'il capture en vol.

Reproduction

La femelle pond entre 3 et 4 œufs à partir de la fin du mois de mars. L'incubation dure 1 mois et l'envol au bout de 35 à 42 jours. Les jeunes sont encore nourris pendant 3 à 4 semaines et mettent près de 2 mois avant de chasser efficacement.

Distribution

L'espèce est présente sur l'ensemble des continents où elle se différencie en plusieurs sous-espèces. Il existe deux sous-espèces en Europe : *Falco peregrinus peregrinus*, répartie de l'Atlantique à l'Oural, et de la Scandinavie à la mer Méditerranée et *Falco peregrinus brookei* présent sur tout le pourtour de la Méditerranée.

Migration : sédentaire en Europe centrale et de l'ouest, migrateur en Scandinavie (vers l'Afrique du Nord)

Dynamique générale de la population

En fort déclin entre les années 1945 et 1970, l'espèce a été un moment menacée d'extinction en raison de l'utilisation de pesticides organochlorés dans l'agriculture. A partir de 1970, les effectifs ont

augmenté jusqu'à retrouver l'ensemble de leur aire de répartition d'avant déclin. Néanmoins l'espèce n'a pas retrouvé ses effectifs initiaux.

Estimée entre 500 et 1 000 couples nicheurs français en 1930, la population serait maintenant constituée de 1 700 à 1800 couples (INPN, 2013-2018). L'évolution des effectifs est considérée en amélioration depuis les années 1990.

Une étude de 2020 réalisée par Faune Bretagne démontre évolution constante du nombre de couples cantonnée depuis 1995 en Bretagne (incluant la Loire Atlantique). En 2020, ces effectifs s'élevaient à 90 (Faune Bretagne, 2020) (Figure 23). Cette même étude a mise en évidence l'installation d'un couple dans un site industriel. Cette nouveauté pourrait permettre à l'espèce de poursuivre son évolution malgré l'absence de site favorables en falaises et dans les carrières.

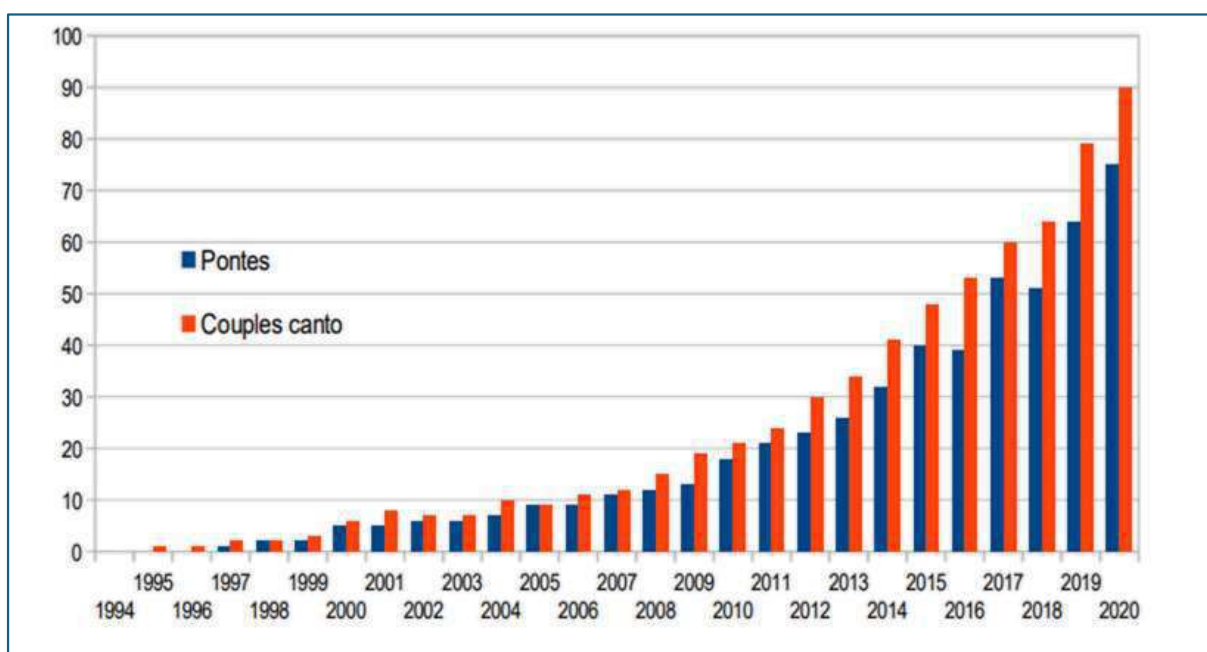


Figure 23: Evolution du nombre de couples et de ponte de Faucon pèlerins en Bretagne (Faune Bretagne, 2020)

Menaces potentielles

- Utilisation de pesticides,
- Persécutions,
- Fréquentation : dérangement.

SUR LE SITE

Localisation des zones de reproduction et évolution des effectifs

Une première tentative de reproduction a été réalisée en 2009 sur l'île d'Ouessant. L'année suivante, une première reproduction a pu aboutir. En 2020, deux couples se sont reproduits sur Ouessant. Le couple situé sur l'île Keller a produit un jeune à l'envol. La reproduction de celui de Pen Arland a échoué au stade de poussin.

En 2024, seul le couple de Pen Arland a été repéré. Il ne s'est pas reproduit depuis deux ans. Le contexte de grippe aviaire peut expliquer ce phénomène.

Suivis

Un suivi est réalisé annuellement par le CEMO.

Exemple de gestion

- Suivi des couples reproducteurs
- Maintien de milieux ouverts
- Mise en place de zone de protection contre le dérangement.

A302 - *Sylvia undata* - Fauvette pitchou



Statut de protection

- Convention de Berne : annexe II,
- Directive Oiseaux : annexe I,
- Protection nationale,

Responsabilité biologique régionale : Elevée

Etat de conservation : Inconnu

Identification

Difficilement observable, la Fauvette pitchou se repère majoritairement par son cri. Ce passereau est identifiable par son cercle orbitaire rouge, son dos gris foncé, ainsi que sa gorge, sa poitrine et ses flancs rouge vineux. Sa gorge est pointillée de blanc.

Taille : 12 à 14 cm.

Poids : 8 à 10 g.

Dimorphisme sexuel :

- Couleur du plumage du mâle plus vive que ceux de la femelle et des jeunes,
- Cercle orbitaire rouge plus intense chez le mâle.

Habitats : fruticées denses et basses (< à 2 m) de natures variées (maquis de chêne kermès, garrigues à cistes, etc.). En dehors de la zone méditerranéenne, elle occupe les landes d'ajoncs et de bruyères.

Régime alimentaire : insectes et araignées.

Reproduction

La période d'activité vocale du mâle liée à la reproduction s'étale entre les mois de février et de juillet. Le mâle prépare différents nids dans la végétation buissonnante. L'un d'eux sera choisi par la femelle qui finira de le construire avec lui. Deux pontes de 3 à 5 œufs sont effectuées par an, la première en avril, la seconde en juin ou juillet.

Distribution

Elle occupe le pourtour méditerranéen et la façade atlantique jusqu'au sud de la Grande-Bretagne.

Migration : Non

Dynamique générale de la population :

Selon les derniers chiffres de l'INPN (2013-2018), le nombre de couples présent en France est en déclin. Il est estimé entre 25 000 et 50 000.

La sous-espèce *dartfordiensis*, qui se retrouve en Aquitaine et en Bretagne, est relativement peu commune, et voit ses populations décimées lors des hivers les rigoureux.

Menaces potentielles

- Hivers froids,
- Ouverture des milieux,
- Urbanisation.

SUR LE SITE

Localisation des zones de reproduction

Sur Ouessant, le type de milieu exploité en périodes de reproduction correspond surtout aux enclos à Ajoncs d'Europe (*Ulex europaeus*), anciens parkou, mais aussi à des landes plus rases à Ajonc de Le Gall (*Ulex galli*), Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) et Callune (*Calluna vulgaris*), ou bien encore dans des friches.

Plus de la moitié des couples reproducteurs de l'île sont localisés sur le site Natura 2000 (19 sur 30), les autres sites de reproductions sont regroupés sur quelques zones favorables de l'intérieur de l'île (Parkou Lern, Stang ar Merdy, abords du CEMO).

Sur le site classé, la distribution des nids est évidemment corrélée à la présence de landes. Les secteurs les plus densément peuplés sont localisés dans les landes et friches situées en retrait de la baie de Béninou, aux abords du Stiff, à Lann Penn Arland, sur la côte Sud comprise entre Porz an Ejen et Enez an Ein. Des couples isolés sont également installés en Baie de Lampaul, à Ar Ru et Bouge Wrest

Suivis

Un suivi est réalisé annuellement par le CEMO.

Evolution des effectifs

Sur Ouessant, les effectifs nicheurs semblent soumis à de fortes fluctuations. Depuis quelques années, les effectifs semblent stabilisés à 25-30 couples reproducteurs.

Ces variations d'effectifs seraient à mettre en corrélation avec l'évolution des milieux. L'apparition très tardive (années 50 pour les premiers contacts) de ce petit passereau sur l'île d'Ouessant correspond approximativement à une période d'abandon des pratiques agropastorales traditionnelles et au début d'une phase d'enfrichement.

Si un enfrichement léger semble favorable à cette espèce, notamment en marge des landes à Ajoncs, en revanche un enfrichement généralisé caractérisé par le remplacement des broussailles par des fourrés à prunelliers (*Prunus spinosa*) lui serait totalement défavorable.

Le dernier recensement réalisé en 2024 par le CEMO estimait le nombre de couples entre 35 et 40.

Exemple de gestion

- Suivi des effectifs nicheurs,
- Maintien de certains milieux fermés,
- Conservation des enclos à ajoncs d'Europe,
- Limitation des fourrés à prunellier.

ETAT DES LIEUX SOCIO-ECONOMIQUE

1. Le cadre administratif

L'île d'Ouessant se compose d'une seule commune ayant la particularité de n'être rattachée à aucun EPCI (établissement public de coopération intercommunale). Elle bénéficie néanmoins des domaines d'expertise du Parc naturel régional d'Armorique, du Parc naturel marin d'Iroise et de l'Association des îles du Ponant.

2. Démographie

a. Population générale

Selon l'Insee, l'île d'Ouessant comptait **838 habitants en 2021** avec une densité de population de 53,8 habitants par km². La population ouessantine ne cesse de diminuer depuis 1968. L'île comptait alors 1 814 habitants. Les résultats du recensement indiquent un **vieillessement de la population** avec la tranche d'âge allant de 60 à 74 ans nettement surreprésentée.

En 2021, l'île comptait **1 047 logements**. Parmi ceux-ci, 6% étaient des logements vacants et 49% étaient des résidences secondaires et des logements occasionnels.

Le nombre de logements présents dans le périmètre du site Natura 2000 est très faible en raison de l'exclusion de la majorité des hameaux lors de la définition du zonage. Le nombre de ouessantins logés à l'intérieur du site n'a pas été estimé.

b. Population active

L'île d'Ouessant compte **63,5 % de population active** dans la tranche d'âge des 15-64 ans. Le taux de chômage avoisine les 13 % depuis 2010.

Le secteur tertiaire est majoritairement représenté sur l'île avec une grande part des emplois liés au tourisme et aux services publics.

Les activités économiques présentes sur le site Natura 2000 concernent essentiellement le secteur **du tourisme et des loisirs ainsi que l'agriculture**.

3. Le patrimoine historique

a. Histoire de l'Homme sur Ouessant

L'île d'Ouessant a été occupée dès la préhistoire. Un site néolithique, un village de l'Âge de Bronze ou encore une stèle de l'Âge de Fer, de nombreux éléments archéologiques attestent de la présence de l'homme sur l'île depuis des milliers d'années.

Plus récemment implantés dans le paysage, l'île présente un petit patrimoine bâti riche et diversifié :

Murets de pierre sèche

Élément caractéristique du paysage insulaire, ces murets en pierre sèche protégeaient les terres arables du vent et du sel qui brûlaient les cultures (Figure 24). Encore utilisé par le maraîcher actuel, ces murets sont également le refuge d'une grande biodiversité (lichens, végétaux, insectes, reptiles, oiseaux, ...).

Lavoirs et fontaines

Présents à proximité des cours d'eau de l'île les lavoirs associés aux fontaines ont longtemps été utilisés par les habitantes de l'île. Il en existe une cinquantaine sur Ouessant (Figure 24). Autrefois une association s'occupait d'en entretenir quelques-uns, la commune et quelques habitants se charge encore de ce travail. Une grande partie des lavoirs se trouvent maintenant sous la broussaille.

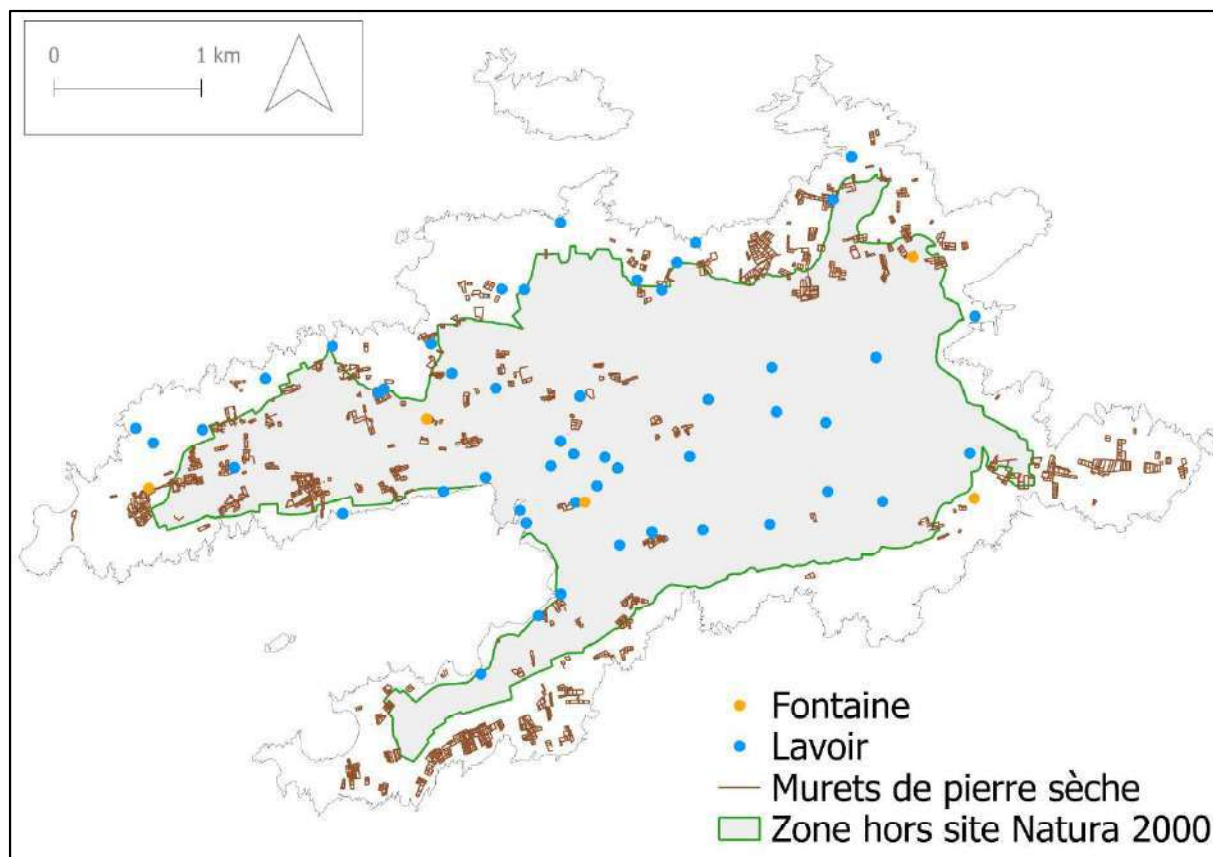


Figure 24 : Emplacement des lavoirs, fontaines et des murets de pierre sèche sur l'île d'Ouessant.

Carrières

Bien qu'une partie des pierres utilisées pour les constructions anciennes de l'île provienne de la grève, les ouessantins ont dû rapidement extraire la roche de l'île pour bâtir leurs édifices. L'inventaire de l'île révèle la présence à minima de 35 carrières majoritairement situées au nord-ouest d'Ouessant. Neuf types de roches y sont extraites (Chauris, 1992).

Four à soude

Moins présents que sur Molène et Sein, les fours à goémon sont également présents sur l'île d'Ouessant. Quatre nouveaux fours ont été découverts début 2023, au niveau de la pointe sud. L'un d'eux présente la particularité d'avoir un fond recouvert de métal (probablement issu de récupération d'épave comme en atteste la présence de rivets).

Moulins

Les moulins ont longtemps fait partie du paysage Ouessantins. D'abord construits à la même échelle que sur le continent, les 13 grands moulins présents sur l'île en 1982 n'ont pas été considérés comme efficace par les ouessantins en raison des vents trop puissants ou trop faibles (Péron, 1997).

Les petits moulins familiaux sont alors construits sur le même modèle que les moulins du Cap sizun. Ce sont des moulins dit « chandeliers » par opposition aux moulins « tours » qui servent d'habitation aux meuniers.

Les petits moulins étaient composés d'un socle cylindrique en pierre sèche de 2m de haut, d'une cabine rectangulaire pivotante et d'une toiture double pente en bois goudronné et à l'avant, un arbre moteur avec 4 ailes qui touchent presque le sol en bas et à l'arrière, une queue (*lenstenn*) permet de diriger le moulin et d'aider à la montée vers la porte.

Entre 1980 et 1910, chacun des 80 à 100 petits moulins présents sur l'île était utilisé par 6 à 8 familles. Ce sont les femmes qui les faisaient principalement fonctionner. Dans la cabine, elles ne pouvaient pas tenir debout. Un petit banc leur servait pour attendre que la farine soit moulue. Il était difficile de s'éloigner trop longtemps à cause des variations de la puissance et de la direction du vent. Dans une journée, selon la météo, un à deux sacs d'orge pouvaient être remplis.

Trois petits moulins ont été réhabilités sur l'île.

Gwasked

Destinés à protéger les moutons du vent et des embruns provenant de toutes directions, les gwaskédou sont des édifices construits en forme d'étoile à trois branches. Ils sont bâtis à partir de pierres et de mottes de terre. Abandonnés par les éleveurs actuels, ces constructions sont bien souvent ensevelies sous la broussaille ou endommagées au fil du temps sans l'entretien régulier d'antan.

4. Les usages

a. L'agriculture

Contexte

L'agriculture a longtemps permis aux ouessantins de vivre de manière autonome. En 1844, l'île est peuplée d'environ 2 000 habitants se partageant 45 000 parcelles d'environ 3 ares. L'absence d'arbre est compensée par l'utilisation de l'Ajonc d'Europe semé dans des parcs clos. Les cultures dans les terres proches des habitations et le pâturage sur le littoral façonnent le paysage.

A la suite de la mise en place de liaisons régulières avec le continent au XX^{ème} siècle, les paysages évoluent en raison de la modification d'usage des sols (déclin démographique et de l'agriculture). Les zones de landes s'étendent dans les terres et les surfaces agricoles se cantonnent aux sols bruns. La friche se développe à partir des parcs à ajoncs et sur les secteurs difficiles d'accès.

Le déclin de l'agriculture induit un changement majeur sur l'île. Plusieurs tentatives de relances agricoles ont été mises en place : en 1975 une exploitation s'installe sur 50 ha, en 1995 un éleveur ovin et bovin s'établit en production de viande sur 100 ha, en 2008 un maraîcher s'implante sur 5,4 ha.

L'ensemble des projets ayant pris fin, une nouvelle tentative de relance voit le jour en 2019 avec l'installation d'un nouveau maraîcher dans le bourg, suivi par l'arrivée de deux éleveurs : ovins (17 ha) et bovins (85 ha), couplé de la création d'un hangar et d'un atelier de transformation laitière. L'activité d'élevage permet, via gyrobouyage et pâturage, le maintien d'une centaine d'hectares de milieux ouverts sur l'île (Figure 25).

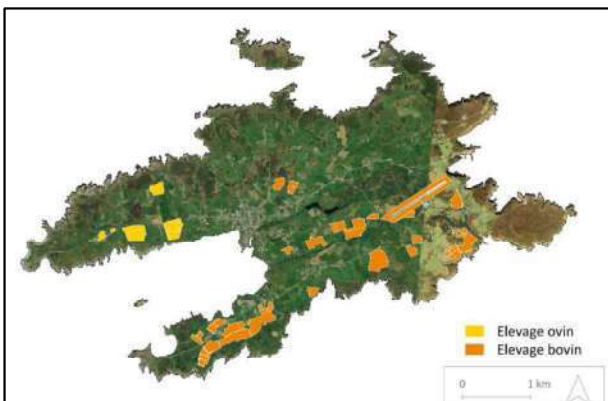
Localisation	Habitats concernés						
	1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques ; 4030 - Landes sèches européennes ;						
<table><tr><th colspan="3">Incidence</th></tr><tr><td>Faible</td><td>Moyenne</td><td>Forte</td></tr></table>		Incidence			Faible	Moyenne	Forte
Incidence							
Faible	Moyenne	Forte					

Figure 25 : Localisation des parcelles à usage agricole

Saisonnalité : Toute l'année

Impacts

- Maintien de l'ouverture des milieux,
- Maintien des populations d'insectes coprophages,
- Enrichissement des sols.

Encadrement :

- Lien annuel avec les agriculteurs à minima lors des comités de gestion,
- Mesures agro-environnementales (outil contractuel financier).

Interlocuteurs : agriculteurs, Chambre d'agriculture 29, Réseau agricole des îles atlantiques (RAIA).

b. L'élevage individuel

Contexte

Jusqu'au début du XXe siècle, l'agriculture vivrière et l'élevage constituaient les deux activités d'autosubsistance majeures de l'île. Particularité d'Ouessant, la vaine pâture, pratiquée jusqu'en 1889 dans toute la France, est encore d'actualité sur Ouessant. Les moutons et les chèvres sont mis à l'attache ou parqués à partir de février et lâchés en liberté le 20 septembre lors de la foire aux moutons.

- Elevage ovin

Au XVIIIe siècle, 5 000 moutons d'Ouessant, utilisés pour leur laine, étaient présents sur l'île. A partir des années 1860, le cheptel diminue jusqu'à atteindre 2 042 bêtes en 1906. Durant l'entre-deux guerres, le mouton d'Ouessant est remplacé par un mouton producteur de viande. Moins résistants aux conditions climatiques et affaiblis par le parasitisme lié à l'absence de fauche, les effectifs diminuent rapidement.

Durant la veine pâture, la partie sud de l'île et les zones en bordure immédiate du littoral sont majoritairement pâturées. Les milieux ouverts, comme les pelouses rases littorales, les prairies entretenues et le bas-côté des routes, sont les plus fréquentées. Constituées de végétations non consommées par les moutons, les friches à Ajoncs et les ptéridaies sont évitées, tout comme les zones humides des deux vallons centraux.

- Elevage caprin

En 2001, un troupeau de chèvres a été constitué sur l'île par l'association Les Boucs en Train au niveau de la pointe de Penn Arland. Aujourd'hui cette association n'existe plus. Néanmoins, un troupeau de chèvres férales est présent au sud de l'île.

Bien que l'élevage caprin permette de diversifier les zones de pâture (contrairement aux moutons, les chèvres apprécient s'alimenter dans les milieux enfrichés), la présence de ce troupeau sauvage entraîne des problématiques. Sa présence sur littoral au sud de l'île pourrait être un facteur aggravant de l'érosion du sentier côtier et en l'absence de régulation, la taille de la population a tendance à augmenter de manière exponentielle.

En 2023, une tentative de rapatriement sur le continent a été mise en place. A la suite du décès d'un individu durant le trajet, les associations de défenses des animaux ont lancé des procédures à l'encontre du propriétaire.

- Elevage équin

L'île d'Ouessant accueille une vingtaine de chevaux et d'ânes. Les chevaux sont mis en pâture principalement au centre de l'île. En 2021, un élevage d'âne de bat s'est installé dans le village de Keranchas. Les ânes sont mis à disposition des visiteurs lors des balades et contribuent au maintien des milieux ouverts autour du village.

L'élevage équin requiert une superficie importante de prairie (un hectare par cheval et par an). La pression de pâturage sur la végétation est largement supérieure à celle des moutons. Les éleveurs fauchent les parcelles ayant fait l'objet d'un pâturage équin afin que l'herbe se régénère. Les chevaux peuvent être également mis sur des parcelles en voie d'enfrichement, non fauchées au préalable, qu'ils contribuent à défricher par leur action d'abroustissement et de piétinement des fougères.

Habitats concernés		Incidence		
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques ;	Faible	Moyenne	Forte
4030	Landes sèches européennes ;			

Saisonnalité : Toute l'année.

Impacts :

- Maintien de l'ouverture des milieux,
- Maintien des populations d'insectes coprophages,
- Enrichissement des sols,
- Augmentation de l'érosion du sentier côtier.

Interlocuteurs : particuliers, mairie, DDTM, PNRA.

c. L'étrépage des mottes

Contexte

En l'absence d'arbres pour se chauffer ou cuire les aliments, les iliens ont dû se tourner vers d'autres sources de combustibles. L'un d'entre eux consistait à étréper des mottes afin de réaliser des cuissons à l'étouffée de plats cuisinés, appelés *buaden*.

Cette technique, datant d'au moins trois siècles, consiste au prélèvement de mottes sur des parcelles de landes ou de pelouses rases de la périphérie de l'île. Ces mottes d'herbe (fétuque rouge) ou de bruyère sont récoltées au début de l'été. Elles étaient extraites à l'aide d'une houe appelée *marr*, outil propre à Ouessant, formant des mottes rectangles aux bords arrondis d'environ 30 cm x 30 cm.

Chaque foyer utilisait pour sa consommation personnelle au moins deux mille mottes (6 à 7 par plat) tout au long de l'année. Une fois découpées, les mottes étaient retournées sur le terrain d'extraction. Elles séchaient sur place du côté de la terre pour brûler les racines puis du côté de l'herbe. Elles étaient ensuite ramassées pour être ensuite entreposées à l'abri.

Actuellement, la pratique existe toujours sur l'île. L'étrépage est réalisé par les habitants à titre personnel. Trois personnes étrepent pour une consommation plus large. L'un d'entre eux fournissant le seul restaurant de l'île proposant du ragout à la motte. En 2010, trois restaurateurs proposaient du ragout à la motte.

Les surfaces étrépees ont nettement diminué. En 2008, 459m² ont été étrépeés soit environ 4590 mottes. En 2024, cette surface était de 600 m².

Le prélèvement des mottes se fait sur les terrains côtiers non enfrichés. Les déplacements se font en véhicule motorisé dans des espaces naturels fragiles. La pratique a quelque peu évolué, les étrepers ont tendance à réaliser des mottes plus épaisses et à abandonner la pratique de séchage sur place afin d'éviter les vols. Bien que la pratique soit en régression, elle n'en est pas moins impactante pour les habitats naturels d'Ouessant.

Le temps de re-végétalisation naturelle des zones ayant subi un étrépage diffère selon la quantité de sol restant. Les zones de pelouse présentant suffisamment de sol dans un état de conservation correct mettent environ 5 ans pour revenir à son état initial. La communauté floristique varie après un étrépage, la pelouse à fétuques et arméries classique est remplacée par une zone quasiment dénudée, avec affleurement de la roche mère, avec quelques pieds de plantain à corne de cerf.

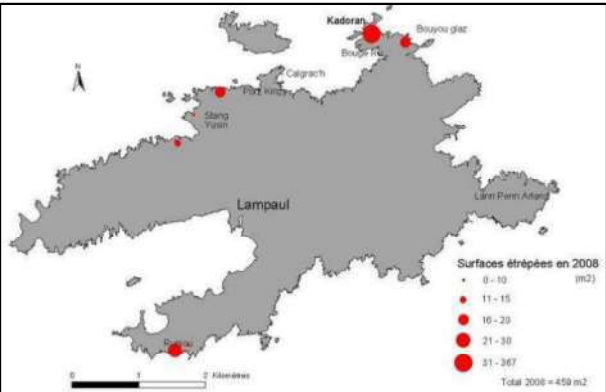
Localisation	Habitats concernés
	1230 Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques ; 4030 Landes sèches européennes ;
Incidence	
Faible Moyenne Forte	

Figure 26 : Surface étripées en 2008 en rouge (CEMO, 2009)

Figure 26 : Surface étrepées en 2008 en rouge (CEMO, 2009)

Saisonnalité : printemps/début été

Impacts :

- Prélèvement de sol trop important impliquant l'absence de repousse,
- Diminution du stock de graines.

Encadrement :

L'étrépage est toléré sur Ouessant dans le cadre où la pratique respecte les règles traditionnelles de prélèvement et évite les zones où le sol est peu profond. Dans le cadre du site classé et inscrit, cette pratique devrait imposer la réalisation en amont d'une étude d'incidence. La réglementation dans le cadre du site Natura 2000, implique la nécessité de mettre en place une concertation efficace permettant le maintien de la pratique traditionnelle dans le respect des habitats et des espèces d'intérêt patrimonial.

Interlocuteurs : Mairie, PNRA, DREAL, DDTM, étrepeurs.

d. La chasse

Créée en 1970, l'association communale de chasse agréée (ACCA) est composée aujourd'hui d'une centaine de chasseurs dont 20% de ces adhérents ne résident pas sur l'île. L'ACCA a délimité une réserve de chasse de 77 ha sur Pen ar Lan (Figure 27). Par ailleurs, l'activité est interdite à moins de 150 mètres des habitations et des axes de circulation.

L'ACCA d'Ouessant met en œuvre des actions de gestion cynégétique sur l'ensemble de l'île. Du fait de leur caractère aléatoire, ces actions n'ont pu être cartographiées. Il s'agit de la création et de l'entretien de chemins ainsi que des pare feu (défrichement sur un linéaire de 300 à 400 m). La mise en place de cultures à gibier de type « jachères faune sauvage » sont également mises en place.

Les principales espèces chassées sur Ouessant sont le faisan, le lapin, la bécasse des bois et certains oiseaux migrateurs tels que le vanneau huppé.

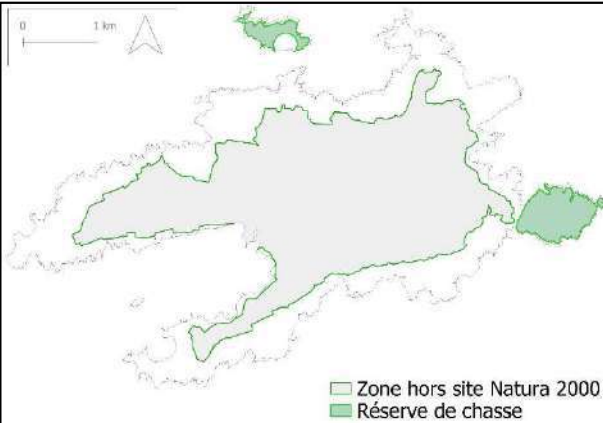
Localisation	Habitats concernés					
	Tous les habitats d'intérêt communautaire peuvent être concernés.					
	<table><tr><th>Incidence</th></tr><tr><td><table><tr><td>Faible</td><td>Moyenne</td><td>Forte</td></tr></table></td></tr></table>	Incidence	<table><tr><td>Faible</td><td>Moyenne</td><td>Forte</td></tr></table>	Faible	Moyenne	Forte
Incidence						
<table><tr><td>Faible</td><td>Moyenne</td><td>Forte</td></tr></table>	Faible	Moyenne	Forte			
Faible	Moyenne	Forte				

Figure 27 : Emplacement des réserves de chasse sur Ouessant

Saisonnalité : Les dates d'ouverture annuelle (variant en fonction des espèces) sont fixées par arrêté préfectoral.

Impacts :

- Ouverture de certains milieux,
- Création de chemins sauvages,
- Utilisation de produits phytosanitaires ? « Jachère faune sauvage »
- Dérangement de la faune sauvage.

Encadrement :

La chasse peut être pratiquée sur les zones appartenant au Conservatoire du littoral, au Parc d'Armorique, ainsi qu'au Conseil départemental. L'association étant plus ancienne que ces acquisitions foncières, la chasse sur ces terrains demeure possible. Par ailleurs, les zones chassées font l'objet de baux avec les propriétaires des terrains sur le reste de l'île.

Interlocuteurs : ACCA, Fédération de chasse départementale

e. Les balades pédestres, cyclistes et équestres

Contexte

L'île d'Ouessant accueille environ 110 000 visiteurs par an (chiffres de la compagnie maritime BreizhGo Penn ar Bed de 2024). Bien que la voiture de location se démocratise sur l'île, les principales offres de découverte restent la randonnée pédestre et le vélo.

> Randonnée pédestre

Réalisable en deux jours, le sentier côtier de l'île d'Ouessant s'étend un peu plus de 40 km. Très apprécié par les visiteurs, sa fréquentation reste raisonnable pour une grande partie de l'île. Certaines zones sont particulièrement fréquentées comme la pointe de Pern, la zone du Créac'h et la point de Porz Doun. Sur ces espaces, le piétinement important de la végétation est visible.

> Cyclisme

La pratique du vélo est très répandue sur Ouessant. Avec trois offres de location disponibles, de nombreux visiteurs choisissent ce mode de transport pour découvrir l'île.

Bien que les sentiers côtiers soient interdits aux vélos, il n'est pas rare de rencontrer des cyclistes sur ces espaces. Les usagers doivent emprunter soit les routes bitumées soit les sentiers se situant à environ 15 mètres de la côte. Cette interdiction est affichée dans les navettes maritimes, ainsi que sur les prospectus distribués par les différents loueurs.

> Balade équestre

Les balades équestres sont majoritairement réalisées par les habitants d'Ouessant. En 2021, une activité de mise à disposition d'ânes de bât pour les visiteurs a ouvert ses portes. Sensibilisée aux problématiques de l'île et à l'importance de la préservation du littoral, la personne en charge de cette activité a fait en sorte que les ânes apprennent à se diriger sur un chemin relativement éloigné de la côte.

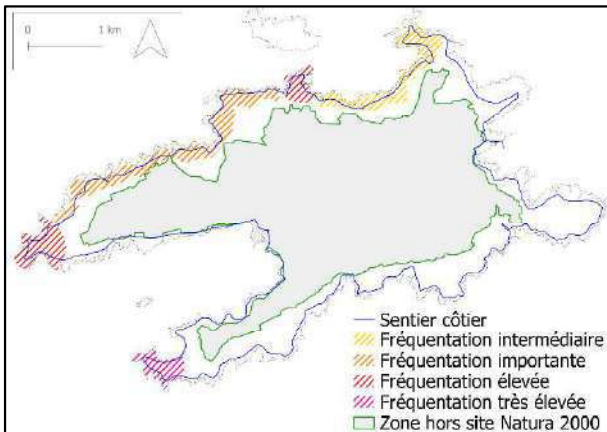
Localisation	Habitats concernés			
	Tous les habitats d'intérêt communautaires peuvent être concernés bien que les Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques (1230) et les Landes sèches européennes (4030) soient les plus attractives.			
Incidence				
<table><tr><td>Faible</td><td>Moyenne</td><td>Forte</td></tr></table>		Faible	Moyenne	Forte
Faible	Moyenne	Forte		

Figure 28 : Sentier côtier et niveau de fréquentation par zone sur Ouessant.

Saisonnalité : Bien que ces activités soient praticables toute l'année, la saison estivale et les vacances scolaires des beaux-jours accueillent le maximum de visiteurs.

Impacts

- Multiplication et élargissement des chemins et sentiers
- Piétinement,
- Dérangement de la faune sauvage,
- Pollution,
- Ramassage de caillou de la grève,
- Erosion des sols et de la végétation,
- Risque en termes de sécurité routière (stationnement aléatoire des vélos),
- Incivilités (déjections, feux, bâtons de marche, cairn, etc.).

Encadrement

- Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)
- Arrêtés municipaux,
- Réglementation via le site classé et inscrit.

Interlocuteurs

- Comité départemental de la FFRandonnée pédestre,
- Conseil Départemental du Finistère (PDIPR),
- Communauté de commune du Pays d'Iroise,
- Commune,
- Compagnie de délégation de service publique pour le transport maritime (sensibilisation).

f. Les véhicules motorisés

Contexte

Depuis quelques années, l'île d'Ouessant voit sa flotte de véhicules motorisés augmenter. La présence de ces véhicules est liée à différentes pratiques :

- Les balades commentées,
- Les locations,
- Les pratiques locales (balades, prélèvement de mottes, pêche, etc.).

Peu adapté à l'utilisation de véhicules motorisés, l'île d'Ouessant fait face à la dégradation de certains de ses espaces naturels. D'une part, la présence de véhicules sur des chemins peu adaptés peut entraîner une altération et un élargissement de ceux-ci notamment dans les zones de croisement de véhicules. D'autre part, la fréquentation de certains chemins proches du littoral peut entraîner une accélération de l'érosion des falaises. C'est le cas sur Porz Doun, où la falaise menace de s'effondrer.

Par ailleurs, l'île ne disposant pas de zone de parking aux abords des espaces naturels, il n'est pas rare de voir des véhicules stationner le long des chemins sur des habitats d'intérêt communautaires.

Un travail de réflexion a été mis en place par la mairie afin d'aménager les pointes de l'île (figure 29).

Localisation	Habitats concernés			
	1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques			
	4030 - Landes sèches européennes			
	Incidence			
<table><tr><td>Faible</td><td>Moyenne</td><td>Forte</td></tr></table>		Faible	Moyenne	Forte
Faible	Moyenne	Forte		

Figure 29 : Zones prévues dans le projet de mise en valeur des pointes de l'île d'Ouessant

Saisonnalité : la pression est plus forte entre avril et octobre et en période scolaire

Impacts :

- Destruction d'habitats,
- Erosion côtière,
- Dégradation des chemins,
- Pollution,
- Risque de création de nouveaux cheminements,
- Impacts paysagers.

Encadrement

- La circulation des engins motorisés dans les espaces naturels est soumise à la loi 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation terrestre dans les espaces naturels et portant modification du code des communes (L.362-1 à L.362-8 du code de l'environnement).

Interlocuteurs : Commune, PNRA, DDTM, DREAL, Police municipale.

g. Les manifestations

Contexte

L'île d'Ouessant accueille régulièrement des manifestations principalement culturelles mais également sportive comme le tour de l'île à la marche. Souvent cantonnées au bourg, ces événements peuvent attirer un grand nombre de personnes et donc une fréquentation importante des espaces naturels.

Habitats concernés	Incidence		
Tous les habitats d'intérêt communautaires peuvent être concernés bien que les Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques (1230) et les Landes sèches européennes (4030) soient les plus attractives.	Faible	Moyenne	Forte

Saisonnalité

Les événements ont majoritairement lieu entre avril et octobre, ainsi que lors des vacances scolaires.

Impacts

- Forte affluence sur de très courtes périodes,
- Piétinement de la végétation,
- Erosion des sols et du sentier littoral,
- Pollution,
- Dérangement de la faune sauvage.

Encadrement

En fonction du nombre de personnes accueillies et de l'emplacement de l'événement, des évaluations d'incidence doivent être adressées à la DDTM. Elles permettent de vérifier la compatibilité des activités avec les objectifs de conservation.

Interlocuteurs

- DDTM,
- Commune,
- PNRA/PNMI.

h. Autres activités

Cueillettes

La cueillette de certaines espèces végétales sauvages est règlementée dans le département du Finistère par arrêté préfectoral (N° 2010-0859 du 21 juin 2010).

Parmi ces espèces, la Criste marine (*Crithmum maritimum*), présente sur Ouessant, est autorisée à la cueillette dite familiale. La quantité de plants ou fleurs autorisée par jour ne doit pas excéder ce que peut tenir la main d'une personne adulte. Une demande d'autorisation d'exploiter doit être réalisée auprès de la DDTM pour les professionnels souhaitant réaliser une cueillette sur cette plante.

Activités naturalistes

Les experts naturalistes permettent un suivi et une augmentation des connaissances du territoire. La majorité des connaissances portent sur l'ornithologie et la botanique. Ces actions peuvent dans certains cas impliquer un dérangement de la faune sauvage par excès de surveillance. Ces activités ne sont pas règlementées. Les pratiquants sont majoritairement sensibilisés à leurs impacts.

Activités de découvertes de la nature

Les activités de découverte de la nature regroupent les sorties individuelles et celles organisées par des professionnels. Elles permettent une sensibilisation des visiteurs à l'environnement. Dans le cas de projet de sciences participative, ces sorties peuvent également permettre d'apporter des connaissances sur ces espaces. Mal encadrées, elles peuvent également être source de dérangement pour la faune sauvage et de destruction des milieux (prélèvement de roches ou d'espèces végétales).

Drones

La pratique de survol de drone implique un dérangement des oiseaux notamment en période de nidification. Elle est interdite sur l'ensemble de l'île d'Ouessant. Une dérogation peut être obtenue auprès du ministère de la défense.

Photographie

L'engouement autour des réseaux sociaux et du partage d'images de paysages idylliques entraîne une partie des visiteurs à parcourir les espaces naturels hors des sentiers prévus pour la randonnée. Impliquant les mêmes effets que l'usage pédestre, ce phénomène peut également entraîner un accroissement rapide de la fréquentation touristique sous l'influence des réseaux sociaux.

5. Les facteurs d'influence

Les habitats et les espèces présentes sur le site Natura 2000 d'Ouessant sont fragiles et nécessitent une attention particulière. Divers facteurs d'origine anthropique peuvent influencer positivement et négativement leur état de conservation. L'identification de ces facteurs permet de définir un programme d'action adapté au territoire.

La pression et l'intensité d'un facteur d'influence exercées sur un habitat d'intérêt communautaire constitue un indicateur de leur état de conservation. Ces facteurs font partie d'un ensemble de paramètres permettant d'évaluer leur influence sur le milieu : sensibilité, capacité de résilience, intensité, fréquence, etc.

Une hiérarchisation des facteurs d'influence permet de prioriser les acteurs de gestion (Tableau 6).

Tableau 6 : Liste des facteurs ayant un impact sur les espaces naturels de l'île d'Ouessant.

Facteur d'influence	Naturel	Anthropique	Priorité
Fréquentation		X	1
Stationnement automobile		X	1
Cyclisme		X	2
Usage équestre		X	2
Chasse		X	3
Agriculture et cueillette		X	3
Etrépage des mottes		X	1
Dépôts de déchets		X	2
Espèces exotiques envahissantes		X	1
Mammifères introduits		X	2
Marées noires		X	3
Enfrichement	X	X	1
Incendie	X	X	3
Erosion	X	X	3

Les facteurs d'influence n'ayant pas été abordés dans les usages du site ont été décrit ci-dessous.

a. Enfrichement

Contexte

A la suite de la déprise agricole débutée au XX^{ième} siècle, les parcelles historiquement cultivées ou pâturées sont progressivement laissées à l'abandon. La friche se développe très lentement à partir des parcs à ajoncs ou sur les secteurs difficiles d'accès comme en fond de vallon. Cet enfrichement se traduit par une mosaïque de végétation herbacée haute et de pieds de ronce au détriment de la végétation herbacée rase.

Sans utilisation pour l'entretien du feu, l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), autrefois cultivés à l'intérieur de parcs entourés de murets de pierre sèche, se développe à l'instar des fourrés à prunelliers (*Prunus spinosa*).

En 1995, les zones de friche couvrent alors près de la moitié du sol ouessant, surtout dans la partie nord de l'île.

L'arrivée de deux éleveurs ovins et bovin, ainsi que les actions de gyrobroyage mises en place par le Parc d'Armorique en lien avec la Commune et l'Association communale de chasse agréée, a permis de maintenir une certaine mosaïque de milieux indispensable à la préservation de la biodiversité de l'île.

Impacts	Incidence		
- Banalisation de la végétation,			
- Eventuel appauvrissement floristique et faunistique,			
- Perte d'habitat,	Faible	Moyenne	Forte
- Evolution du paysage,			
- Perte des espèces typiques.			

Exemples de gestion	Indicateurs	
- Pâturage,	- Evolution du paysage	
- Gyro-broyage/fauche.	- Evolution des surfaces ouvertes et fermées,	

b. Espèces invasives

Contexte

Les espèces exotiques envahissantes sont des organismes introduits de manière volontaire ou accidentelle, dans un territoire situé en dehors de sa zone de répartition naturelle. Leur prolifération dans les milieux naturels entraîne des modifications dans la composition, la structure et le fonctionnement des écosystèmes.

Le Code de l'environnement réglemente l'entrée sur le territoire, le transport, le commerce et la détention de certaines de ces espèces.

- Les espèces végétales

Sur Ouessant, la base de données du Conservatoire botanique de Brest a recensé 16 espèces exotiques envahissantes dont trois classées invasives avérées (Tableau 7).

Tableau 7 : Liste des espèces exotiques envahissantes recensées sur Ouessant par le Conservatoire botanique national de Brest.

Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce exotique envahissante
<i>Allium triquetrum</i>	Ail triquètre	Invasive avérée
<i>Carpobrotus acinaciformis</i>	Griffe de sorcière	Invasive avérée
<i>Cortaderia selloana</i>	Herbe de la pampa	Invasive avérée
<i>Heracleum mantegazzianum</i>	Berce du Caucase	Invasive potentielle
<i>Erigeron floribundus</i>	Érigéron très fleuri	Invasive potentielle
<i>Hypericum hircinum</i>	Millepertuis	Invasive potentielle
<i>Crocsmia x crocosmiiflora</i>	Montbrétia	Invasive potentielle
<i>Petasites pyrenaicus</i>	Pétasite des Pyrénées	Invasive potentielle
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	Invasive potentielle
<i>Arundo donax</i>	Canne de Provence	A surveiller
<i>Centranthus ruber subsp. ruber</i>	Centranthe rouge	A surveiller
<i>Delosperma cooperi</i>	Délosperme de Cooper	A surveiller
<i>Vinca major</i>	Grande pervenche	A surveiller
<i>Panicum dichotomiflorum</i>	Panic dichotome	A surveiller
<i>Polypogon viridis</i>	Polypogon vert	A surveiller
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	

- Les espèces animales

Deux espèces animales sont reconnues comme étant problématiques sur l'île. Il s'agit du lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) et de la chèvre féroce (*Capra aegagrus hircus*) dont la prolifération rapide entraîne des dégâts importants sur les milieux.

Les populations de rats noirs et surmulots (*Rattus norvegicus* et *Rattus rattus*), ainsi que de chats (*Felis catus*) présentent également une prolifération rapide impactant les populations d'oiseaux, sont également à surveiller sur l'île.

Les populations de Faisan de Colchide (*Phasianus colchicus*) peuvent aussi être vues comme problématiques par les habitants en raison de leurs intrusions dans les potagers. Cette espèce réintroduite régulièrement par l'ACCA, peut être en concurrence avec d'autres espèces d'oiseaux pour l'alimentation.

Impacts			Exemples de gestion				
- Changements significatifs de composition, structure et fonctionnement des écosystèmes, - Colonisation de milieux au dépend des espèces locales et fragile, - Changement du paysage, - Remplacement d'espèce, - Concurrence directe avec des espèces : niche écologique, - Dégâts sur la faune locale.			- Inventorier et suivre les espèces invasives, - Veille à la création de nouvelles stations, - Destruction des plants accessibles, - Arrachages réguliers, - Piégeage, - Sensibilisation des habitants, vendeurs de plantes, paysagistes, services techniques des communes, etc.				
Incidence			Indicateurs				
<table><tr><td>Faible</td><td>Moyenne</td><td>Forte</td></tr></table>			Faible	Moyenne	Forte	- Evolution du nombre de stations/individus - Evolution du nombre d'espèces invasives.	
Faible	Moyenne	Forte					

c. Dépôt de déchets

Contexte

- Les déchets marins échoués

Les grèves de l'île d'Ouessant reçoivent chaque année de nombreux déchets en provenance de la mer. Ces déchets sont régulièrement ramassés par les habitants. Des bacs à marées sont installés en dehors de la période estivale par la commune.

- Les déchets abandonnés dans les espaces naturels

La fréquentation de l'île par les visiteurs induit régulièrement la présence de déchets issus de pique-niques ou autre dans les espaces naturels. L'île a pris la décision de ne pas positionner de poubelle dans les espaces naturels afin d'inciter les visiteurs à repartir avec leurs déchets.

Une pratique ancienne de largage de déchets de chantier dans les espaces naturels perdure sur Ouessant. Ce phénomène est souvent lié aux périodes de fermeture de la déchèterie en raison du manque de place. La zone de largage se trouve au sud de Toull al Lan.

- L'accumulation de déchets sur l'île

Par ailleurs, la décharge de l'île d'Ouessant peut être surchargée durant la période estivale. En effet, l'augmentation de la population durant l'été implique un accroissement de la quantité de déchets laissés sur place.

- Les déchets hérités

L'île présente de nombreuses décharges sauvages. Deux d'entre elles ont été traitées ces dernières années : Penn ar Roc'h par enfouissement et Bougue Pep par évacuation des déchets. Des anciennes décharges sont encore présentes sur le littoral notamment sur une falaise de Penn ar Roc'h. Ces déchets situés dans des zones peu accessibles sont extrêmement difficiles à retirer.

Impacts		Incidence		
- Pollution des espaces naturels, - Surcharge de la déchèterie.		Faible	Moyenne	Forte
Exemples de gestion		Indicateurs		
- Sensibilisation des visiteurs au fait de rapporter ses déchets sur le continent, - Mise en place de chantiers participatifs de ramassage des déchets.		Présence/absence de déchets dans les espaces naturels.		

d. Gestion des déchets verts

Contexte

La décharge de l'île permet le dépôt de déchets végétaux. Une fois dégradés, ces derniers sont utilisés sous forme de compost. La décharge, régulièrement surchargée, n'est pas utilisée par l'ensemble de la population. En effet, une partie des résidents ont conservé l'habitude de jeter leurs déchets dans les espaces naturels. Cette pratique induit l'implantation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) sur le littoral.

Impacts		Incidence		
- Transport des déchets verts par le vent, - Dissémination d'espèces exotiques envahissantes.		Faible	Moyenne	Forte
Exemples de gestion		Indicateurs		
- Sensibilisation des résidents à la gestion des déchets verts.		- Présence/absence de déchets verts à la grève.		

e. Incendie

Contexte

L'île d'Ouessant a déjà subi différents épisodes d'incendie notamment en 2007 et en 2010, au Sud-est de l'île. L'origine des départs de feu peut être diverse (feu de camp, barbecue ou brûlage de déchets verts ou de friches). Dans un contexte de changement climatique, ces épisodes pourraient devenir plus importants et fréquents dans les prochaines années.

Tous les habitats secs sont concernés par le développement des incendies, le feu se propageant particulièrement dans la lande enfrichée ou la friche à ajoncs. Ainsi, plusieurs semaines de temps sec avec des vents d'Est sont des conditions propices à un départ d'incendie.

Bien qu'ils puissent s'avérer bénéfiques pour certains habitats naturels (sorte d'écobuage permettant une régénération du milieu), les dégradations proviennent de l'absence de leur maîtrise et des conséquences engendrées par les moyens techniques utilisés pour lutter contre leur propagation.

L'impact bénéfique ou négatif des incendies doit être jugé localement, après la mise en place d'un suivi au niveau du retour de la couverture végétal.

Impacts		Incidence		
- Disparition de la faune et de la flore,		Faible	Moyenne	Forte
- Dégradation des sols.				
Exemples de gestion		Indicateurs		
- Sensibiliser les usagers, - Entretien des espaces naturels par pâturage ou débroussaillage, - Mise en place de réserves incendies, - Création d'un plan incendie.		- Présence/absence de feu, - Etendu de l'incendie.		

f. Marées noires

Située à proximité du rail portant son nom, l'île d'Ouessant est exposée au risque de marée noire. Bien que de nombreuses mesures aient été prises pour diminuer ces risques depuis les différentes catastrophes ayant touchées la région, la possibilité d'un nouvel accident reste toujours présente.

Les impacts d'une marée noire sur les milieux et la flore des estrans sont considérables.

Impacts		Incidence		
- Empoisonnement de la faune et de la flore, - Asphyxie des végétaux, - Modification du sol et du substrat, - Encrassement du plumage des oiseaux, - Réduction de la ressource alimentaire de la faune.		Faible	Moyenne	Forte
Exemples de gestion		Indicateurs		
- Règlementation de la circulation des navires, - Nettoyage du littoral.		- Présence ou absence de pétrole.		

PROTECTION ET GESTION DES ESPACES NATURELS

1. La loi littorale

La loi Littoral (n°86-2 du 3 janvier 1986) relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, a pour ambition de protéger et valoriser les espaces littoraux. Cette loi a introduit les principes d'application des besoins et mis en place une protection graduée en fonction de la proximité avec le rivage. Elle est définie par quatre principes :

- Protection des espaces remarquables,
- Inconstructibilité dans la bande des 100 m,
- Urbanisation limitée et maîtrisée,
- Usage du foncier économe.

2. Les protections réglementaires

a. Sites classés et sites inscrits

Les sites classés et inscrits sont protégés juridiquement à l'échelle nationale par la loi du 2 mai 1930, aujourd'hui intégrée au Code de l'environnement (articles L341-1 à L341-22, et R341-1 à R341-31).

Ces outils permettent la protection et la conservation de monuments naturels et de sites d'intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

L'île d'Ouessant bénéficie de ces deux protections depuis le Décret du 8 août 1979 (Figure 30) :

- Le site classé s'étend sur 690 ha. Il intègre une grande portion du pourtour terrestre d'Ouessant ainsi qu'une bande de 500 m dans le Domaine public maritime incluant plusieurs îles et îlots.
- Le site inscrit occupe une superficie de 207 ha. Il comporte uniquement des parties terrestres en marge du site Natura 2000.

Ces outils entraînent une réglementation supplémentaire sur le territoire :

- Sur le périmètre d'un site inscrit, les propriétaires sont tenus de déclarer toute modification de l'état ou aspect des lieux et de tout travaux. Cette demande doit être envoyée au Préfet quatre mois avant le début des opérations.
- Le classement implique l'établissement d'une servitude d'utilité publique. Tous les travaux susceptibles de modifier ou de détruire l'état ou l'aspect des lieux sont interdits.

Le camping, la création de village de vacances, l'affichage, la publicité sont interdits. La pose de nouvelles lignes électriques ou téléphoniques ne peut se faire que par enfouissement.

Des autorisations exceptionnelles peuvent être délivrés par le ministre chargé de l'Environnement ou du Préfet après avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, des Architectes des bâtiments de France et tout autre gestionnaire.

Les communes sur le territoire desquelles se trouve un site classé ou inscrit accessible par voie maritime peuvent demander l'inscription de ce site sur une liste établie par décret (code des douanes, art. 25). Il sera alors perçu une taxe assise sur le nombre de passagers embarqués à destination de ce site. Cette taxe dite « taxe Barnier » est due par les entreprises de transport public maritime. Ce produit doit être affecté à la préservation du site.

Le Parc naturel régional d'Armorique est gestionnaire des recettes issues de la taxe Barnier sous le contrôle de l'Etat (DREAL). Il assure la bonne utilisation de ce budget pour la préservation du site.

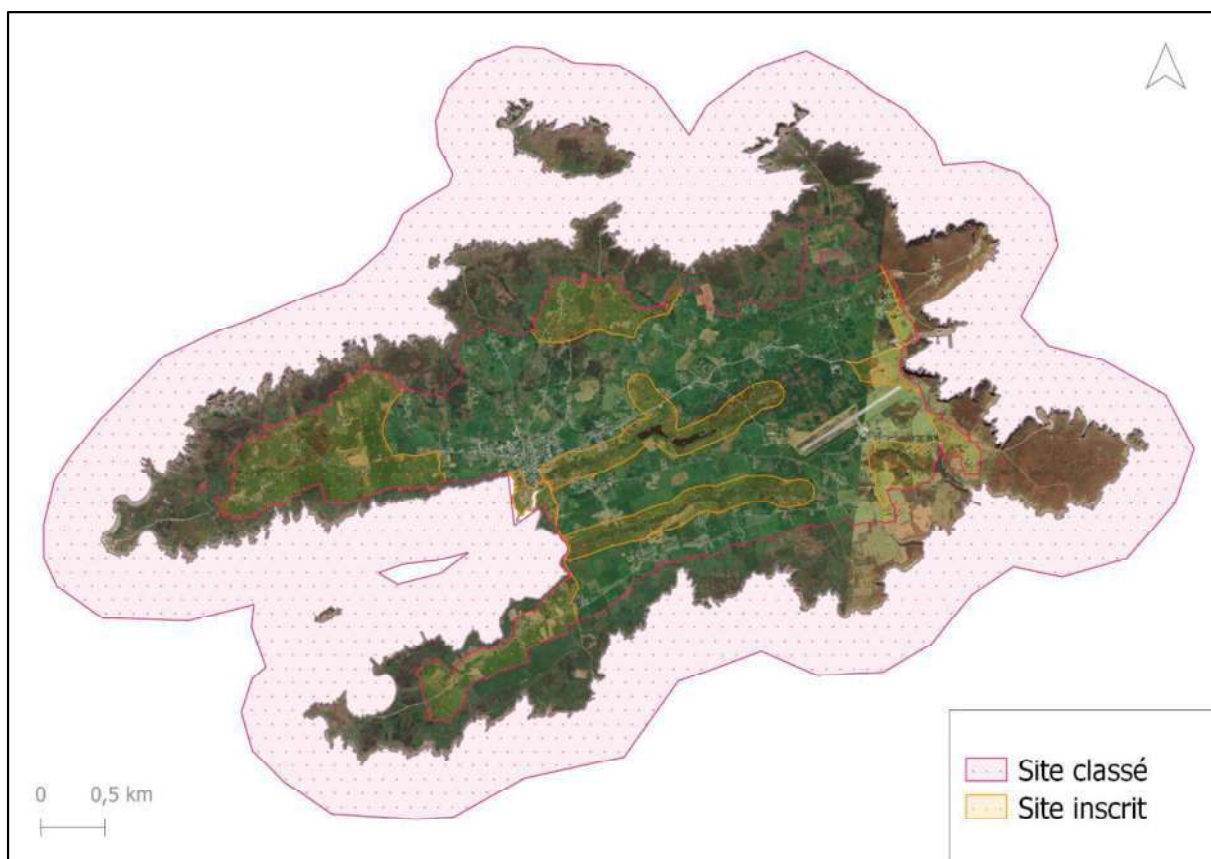


Figure 30 : Sites inscrits et classés d'Ouessant

b. Parc naturel marin d'Iroise

Créé par la loi du 14 avril 2006, les Parcs naturels marins sont des espaces protégés en mer. Ils sont des outils de gestion permettant de concilier développement et protection du milieu marin.

Créé en 2007, le Parc naturel marin d'Iroise s'étend sur un territoire de 3 550 km² allant du nord de l'archipel de Molène au sud de la chaussée de Sein (Figure 31). Son périmètre comprend uniquement le domaine public maritime. Les actions du Parc marin peuvent néanmoins prendre en compte des activités en zones terrestres lorsqu'elles peuvent avoir un impact sur le milieu marin.

Il a vocation à améliorer les connaissances du milieu marin, à protéger le milieu et les espèces qu'il abrite et de contribuer au développement durable des activités maritimes sur le territoire.

Le Parc naturel marin d'Iroise est gouverné par un Conseil de gestion détaillé en page 6.

Il élabore un document stratégique appelé plan de gestion définissant les enjeux, les objectifs ainsi qu'une programmation opérationnelle pour une période de 15 ans. En tant qu'opérateur du site Natura 2000 « Ouessant-Molène », le Parc naturel marin d'Iroise annexe le Document d'Objectif à son plan de gestion.

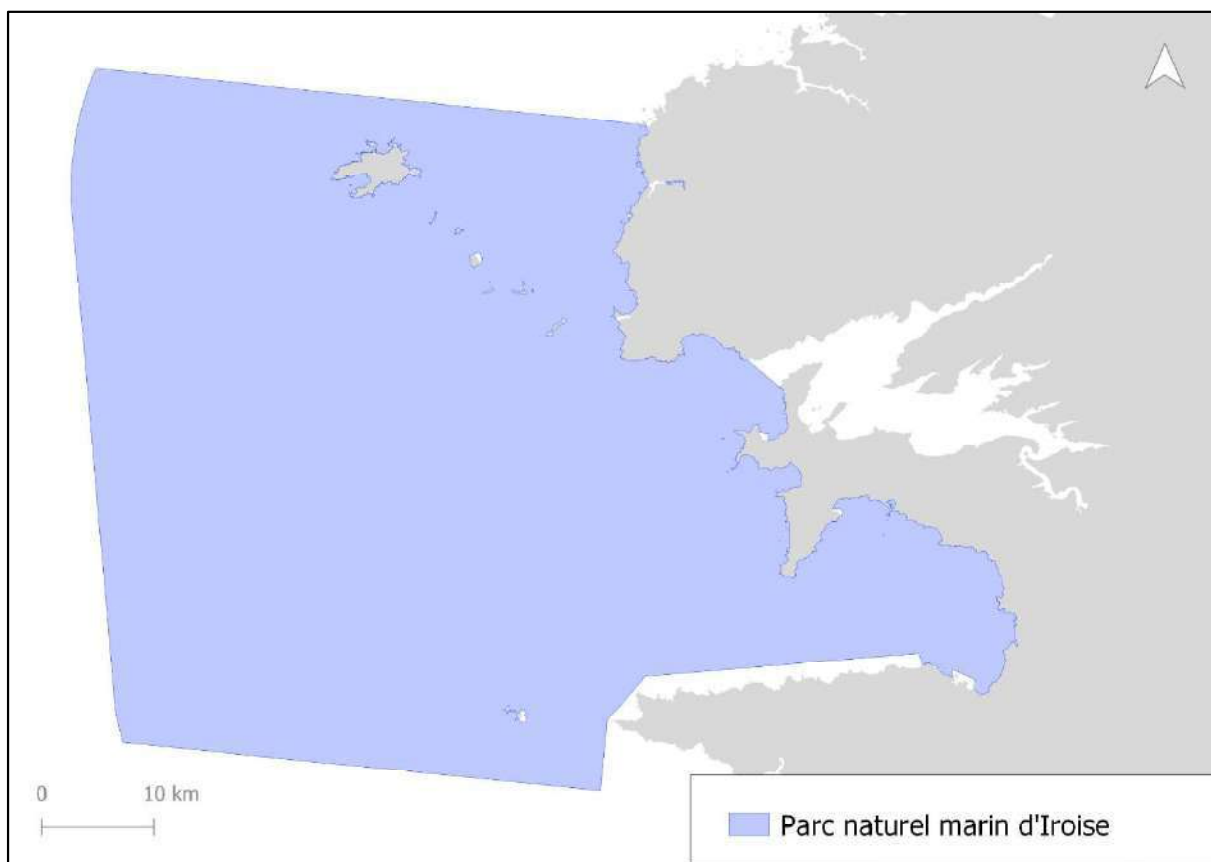


Figure 31 : Parc naturel marin d'Iroise

3. Les protections foncières

Les espaces naturels font l'objet d'une politique d'acquisition foncière afin de garantir la préservation de certains secteurs sensibles.

Sur Ouessant, la complexité du foncier dans les espaces naturels sur l'île n'a pas permis l'acquisition de grandes surfaces. Néanmoins, certaines zones sont intervenues dans le passé sur des actions d'acquisition. (Figure 32)

a. Conseil départemental du Finistère

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les départements sont reconnus compétents pour la mise en œuvre de la politique dite ENS (Espaces naturels sensibles). Elle vise à la préservation des sites, des paysages et des milieux naturels ainsi qu'à l'aménagement dédié à leur ouverture au public.

Le Conseil Départemental bénéficie du droit de préemption. Il a la possibilité d'acquérir et de gérer des sites en s'appuyant sur les recettes liées à la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS). Une fois acquises les propriétés entrent dans le domaine public et deviennent inaliénables.

Le Conservatoire du littoral intervient sur les terrains littoraux ou de rivages lacustres préemptés par le Conseil départemental du Finistère dans le cadre d'un partenariat unissant ces deux structures.

Sur Ouessant, le Conseil départemental a acquis 0,87 ha dans les espaces naturels (à proximité du Niou et sur la pointe de Kadoran). La zone de préemption du Conseil départemental s'étend sur 296 ha. Il est également propriétaire du phare et du sémaphore du Créac'h ainsi que de l'écomusée d'Ouessant et le moulin de Karaes.

b. Conservatoire du littoral

Créé en 1975, Le Conservatoire du littoral est un établissement public menant une politique d'acquisition foncière soutenue par des dotations publiques et privées. Il intervient sur des espaces littoraux ou de rivages lacustres menacés. Une fois acquises les propriétés entrent dans le domaine public et deviennent inaliénables.

Ces acquisitions ont pour objectifs de préserver les patrimoines naturels et paysagers menacés, de garantir l'accueil du public et de conserver les activités durables présentes sur ces sites.

Comme indiqué précédemment, le Conservatoire du littoral intervient également sur les terrains préemptés par le Conseil départemental du Finistère dans le cadre d'un partenariat unissant ces deux structures.

Sur l'île d'Ouessant, Le Conservatoire du littoral est propriétaire de 6 hectares comprenant certains îlots (Yusin). Sa zone d'intervention s'étend sur 292 hectares. La gestion de ces espaces est confiée au Parc naturel régional d'Armorique. Il possède également le fort du Kernic et le phare du Stiff (mis à disposition de l'Association pour la Conservation de l'abeille noire bretonne).

En 2025, des discussions sont en cours afin d'intégrer l'ensemble du périmètre du site Natura 2000 (hors habitations) dans sa zone d'intervention.

c. Parc naturel régional d'Armorique

Les Parcs naturels régionaux n'ont plus vocation à acquérir des espaces naturels. Le Parc d'Armorique est néanmoins propriétaire de 2,9 ha de terrain sur l'île, dont 0,5 inclus dans le périmètre du site Natura 2000. Ces propriétés sont le fruit d'un héritage historique. Elles ne font l'objet d'aucune politique particulière et sont voués à être rétrocédés au Conservatoire du littoral ou au Conseil départemental.

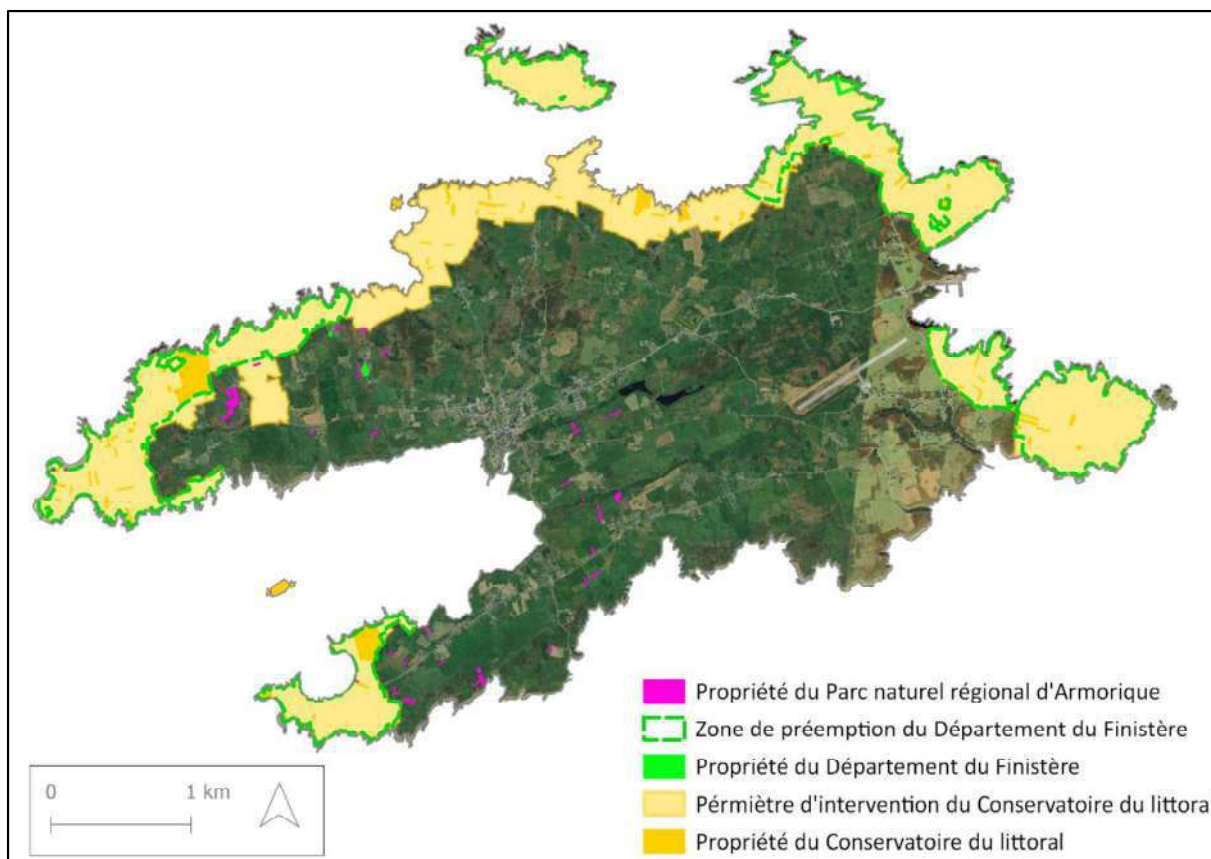


Figure 32 : Protections foncières sur l'île d'Ouessant

4. Les protections conventionnelles

a. Parc naturel régional d'Armorique

« Les Parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'éducation et de formation du public. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel régional » loi n°93-24 du 8 janvier 1993.

Le Parc naturel régional d'Armorique a été reconnu en 1969 par le ministère de l'Environnement (aujourd'hui Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et ministère de la Transition énergétique). Etendu sur 125 000 hectares, le Parc d'Armorique comprend 44 communes réparties sur quatre grands ensembles paysagers : les îles habitées de la Mer d'Iroise, la Presqu'île de Crozon, l'Aulne Maritime et les Monts d'Arrée (Figure 33).

Le Parc naturel régional d'Armorique est géré par un Syndicat mixte, administré par un Comité syndical. Sur le terrain, une équipe technique pluridisciplinaire met en œuvre les actions du Parc.

- Le **Syndicat mixte** du Parc d'Armorique est composé de représentants de la Région Bretagne, du Département du Finistère, des 44 communes adhérentes, des 4 villes portes, des 5 communautés de communes et d'agglomération et de Brest Métropole. Il reçoit ses financements du Conseil régional de Bretagne, du Conseil départemental du Finistère, des communes et intercommunalités du Parc, des villes portes, de l'Etat, de l'Europe et de divers organismes ou partenaires.

- Le Syndicat Mixte est administré par un **Comité syndical** de 69 délégués. Il est l'organe délibérant du Parc. Il dispose d'une compétence générale pour conduire l'ensemble des activités du Syndicat pour la mise en œuvre de la charte.

Le Comité Syndical élit un Bureau composé de 17 élus. Ce Bureau est la formation restreinte du Comité Syndical. Il traite les dossiers courants, prépare le budget et les programmes d'actions.

- **L'équipe** du Parc est pluridisciplinaire, elle est composée d'une quarantaine d'agents techniques, administratifs et de chargés de mission. Cette équipe est géographiquement répartie entre Le Faou (siège administratif et équipe technique), l'île d'Ouessant ainsi qu'au Domaine de Menez Meur, à Hanvec.
- **Le Conseil scientifique** est une commission consultative regroupant des experts interdisciplinaires appartenant à des organismes publics régionaux de recherche scientifique et technique dans le domaine des sciences de la nature et des sciences humaines.

Le Parc d'Armorique rédige et suit une **Charte** constituant un projet de territoire établi pour 15 ans, définissant les objectifs, les moyens, les orientations et les actions. La charte 2009-2024 comprend quatre axes de travail :

- Axe 1 : Conforter la richesse et l'originalité des éléments de patrimoine qui fondent la qualité de vie des habitants,
- Axe 2 : Conjuguer l'évolution des activités de l'Homme et la valeur des patrimoines naturels, terrestres, insulaires et maritimes,
- Axe 3 : Faire vivre les patrimoines et la création artistique par des projets fédérateurs,
- Axe 4 : Transcrire l'esprit du partenariat, du local à l'international.

La charte 2027-2042 en cours d'écriture se décline en 3 ambitions :

- Développer la vitalité du territoire
- Protéger et restaurer la nature et les paysages
- Mieux connaître, agir et expérimenter

Le Parc d'Armorique est opérateur de six sites Natura 2000 : « Mont d'Arrée Centre et Est », « Forêt d'Huelgoat », « Forêt du Cranou - Menez Meur », « Complexe du Menez Hom – Argol », « Rade de Brest – Estuaire de l'Aulne » et « Rade de Brest – Baie de Daoulas – Anse du Poulmic ». Il est animateur de deux autres sites Natura 2000 : « Chaussée de Sein » et « Ouessant-Molène ».

Sur Ouessant, le Parc d'Armorique dispose d'un agent technique permanent ainsi que d'un agent technique contractuel en période hivernale dédié à l'entretien des espaces naturels. Le Parc fait également appel à une entreprise d'entretien des espaces naturels afin de garantir l'ensemble de ses missions sur l'île.

Par ailleurs, trois médiatrices sont également embauchées à temps plein pour la valorisation du patrimoine ouessantien dans le cadre de l'ouverture au public de l'écomusée d'Ouessant.

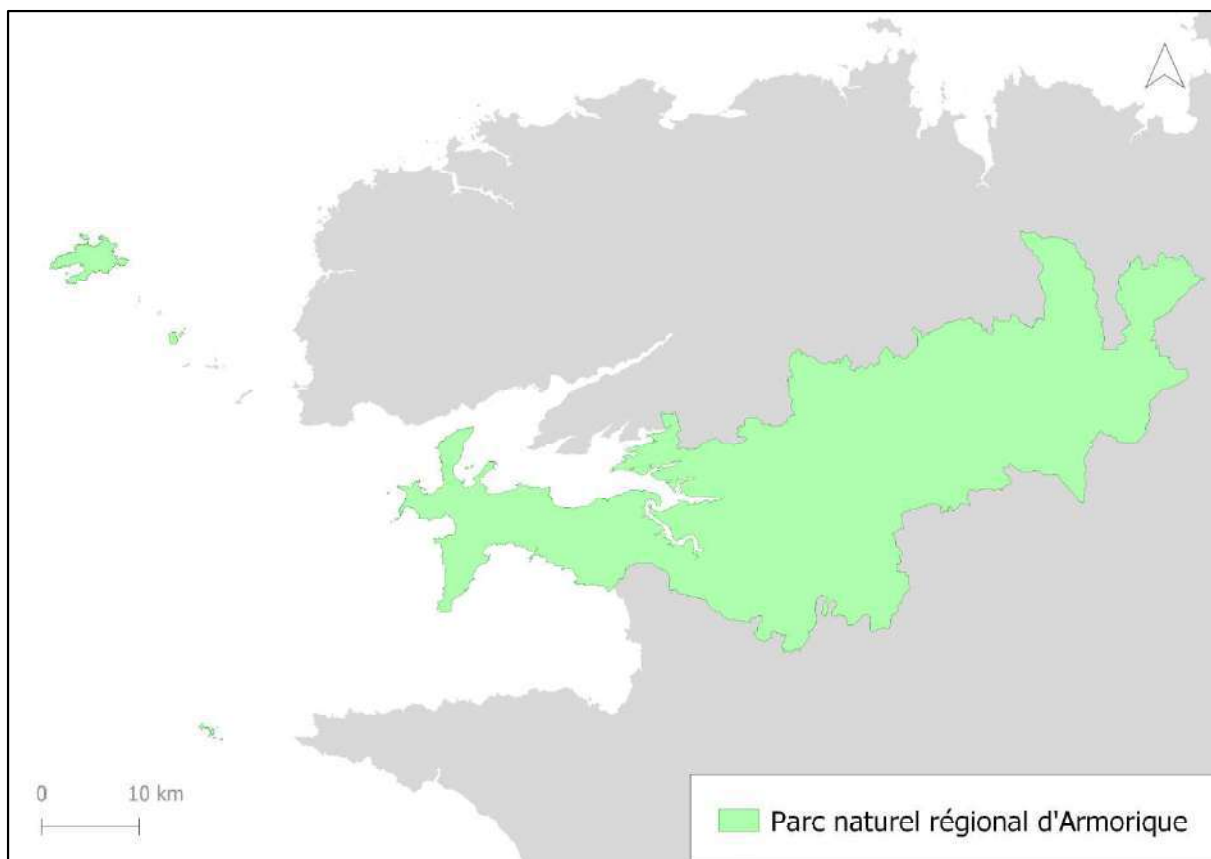


Figure 33 : Parc naturel régional d'Armorique

5. La reconnaissance internationale

a. Réserve de biosphère

La reconnaissance internationale « Réserve de biosphère UNESCO » est accordée aux territoires présentant des patrimoines naturel et culturel exceptionnels.

Les Réserves de biosphère ont pour mission la conservation de la diversité naturelle et culturelle, le développement économique et social durable, le déploiement de la recherche ainsi que l'éducation et la formation. L'ensemble de ses missions sont portées en lien avec les acteurs locaux afin de garantir l'acceptation et la réussite de chaque action.

Le périmètre des Réserves de biosphère se répartit en trois zones définies selon les usages (Figure 34) :

- a. **Les aires centrales** comprennent une zone strictement protégée qui contribue à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique.
- b. **Les zones tampons** entourent ou jouxtent les aires centrales et sont utilisées pour des activités compatibles avec des pratiques écologiquement viables susceptibles de renforcer la recherche, le suivi, la formation et l'éducation scientifiques.
- c. **Les aires de transition correspondent aux zones** où les communautés encouragent des activités économiques et humaines durables des points de vue socioculturel et écologique.

La Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise (RBIMI) a été officiellement reconnue par le Conseil international de coordination du programme *Man and biosphere* de l'UNESCO le 18 novembre 1988, et inaugurée le 16 avril 1989. Un examen périodique est réalisé tous les 10 ans afin de conserver cette reconnaissance.

Le périmètre de la RBIMI comprenait initialement l'île d'Ouessant et l'archipel de Molène. Lors de son renouvellement en 2012, ce périmètre s'est étendu en intégrant l'île de Sein et la mer d'Iroise. Dernièrement, le renouvellement du label a été obtenu en 2023, a impliqué la mise en place d'un nouveau plan d'action.

La coordination de la RBIMI est assurée par le Parc naturel régional d'Armorique et le Parc naturel marin d'Iroise. Sa gestion est partagée avec l'ensemble des acteurs locaux à travers la Journée de la biosphère permettant un échange entre les Parcs et la population.

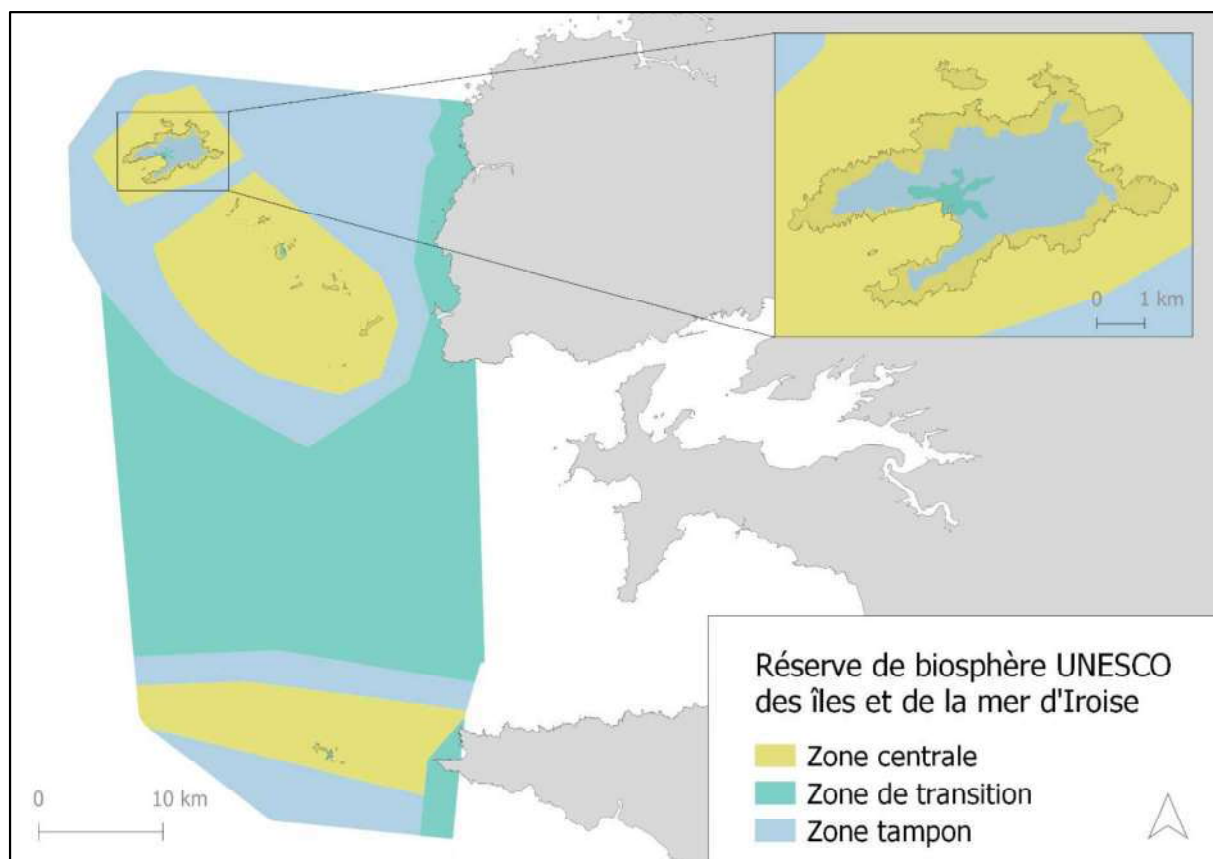


Figure 34 : Réserve de biosphère UNESCO des îles et de la mer d'Iroise

6. Les outils de connaissances

Le périmètre d'étude bénéficie d'inventaires, réalisés à l'échelle nationale et internationale, identifiant la zone comme porteuse d'un intérêt majeur pour la préservation des milieux, de la faune et de la flore.

a. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique (ZNIEFF) a débuté en 1982. Il a pour objectif de créer une base de connaissance permettant d'identifier les espaces ayant un intérêt écologique important pour la préservation de la biodiversité patrimoniale.

Les ZNIEFF sont classés en deux catégories :

- d. Les **ZNIEFF de type I** représentent des espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;

Une ZNIEFF continentale de type I a été identifiée sur Ouessant en 1970. Son périmètre d'une superficie de 1 362 hectares intègre l'ensemble de la partie terrestre ouessantine du site Natura 2000. Il comprend la totalité de la bande côtière d'Ouessant, ses deux vallons centraux, ainsi qu'une partie des îles et îlots entourant l'île principale (Figure 35).

- e. Les **ZNIEFF de type II** intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours.

Deux ZNIEFF marines de type I et II ont été inventoriées le long des côtes d'Ouessant. Mise à jour en 2022, la ZNIEFF de type I s'étend sur deux espaces à ouest et à l'est de l'île sur une superficie globale de 2 407 hectares.

La présence d'une ZNIEFF n'implique pas de protection supplémentaire, mais constitue un instrument d'appréciation et de sensibilisation.

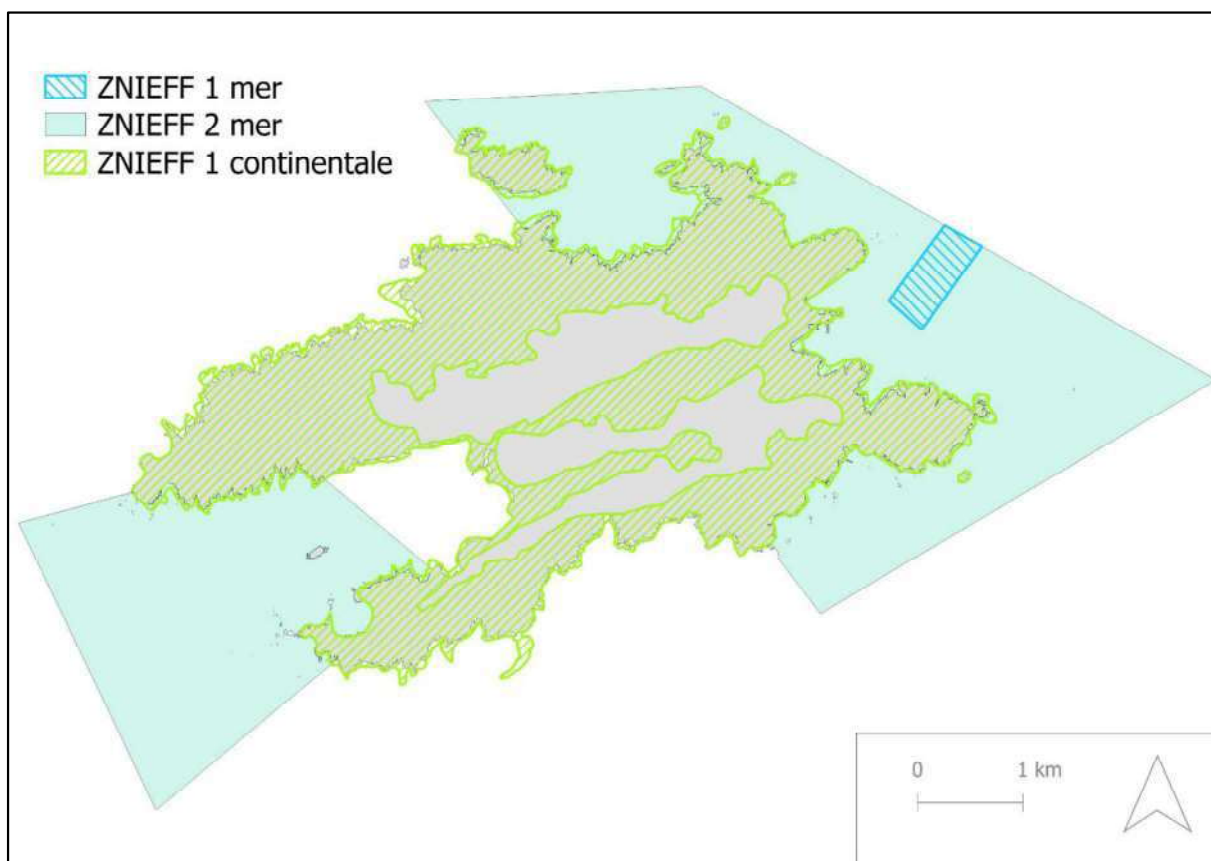


Figure 35 : Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).

b. Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux

Les Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sont des sites dont l'inventaire des milieux naturels révèle un intérêt majeur dans le cadre de la préservation des oiseaux sauvages. Les ZICO ont été désignées dans le cadre de la Directive Oiseaux 79/409/CEE de 1979.

L'ensemble de l'île d'Ouessant est concerné par une ZICO décrite en 1991 par l'association Bretagne Vivante – SEPNB. Elle couvre une surface de 10 889,21 ha, englobant une partie marine jusqu'à l'isobathe – 20 m (Figure 36).

Comme pour les ZNIEFF, La présence d'une ZICO n'implique pas de protection supplémentaire, mais constitue un instrument d'appréciation et de sensibilisation.

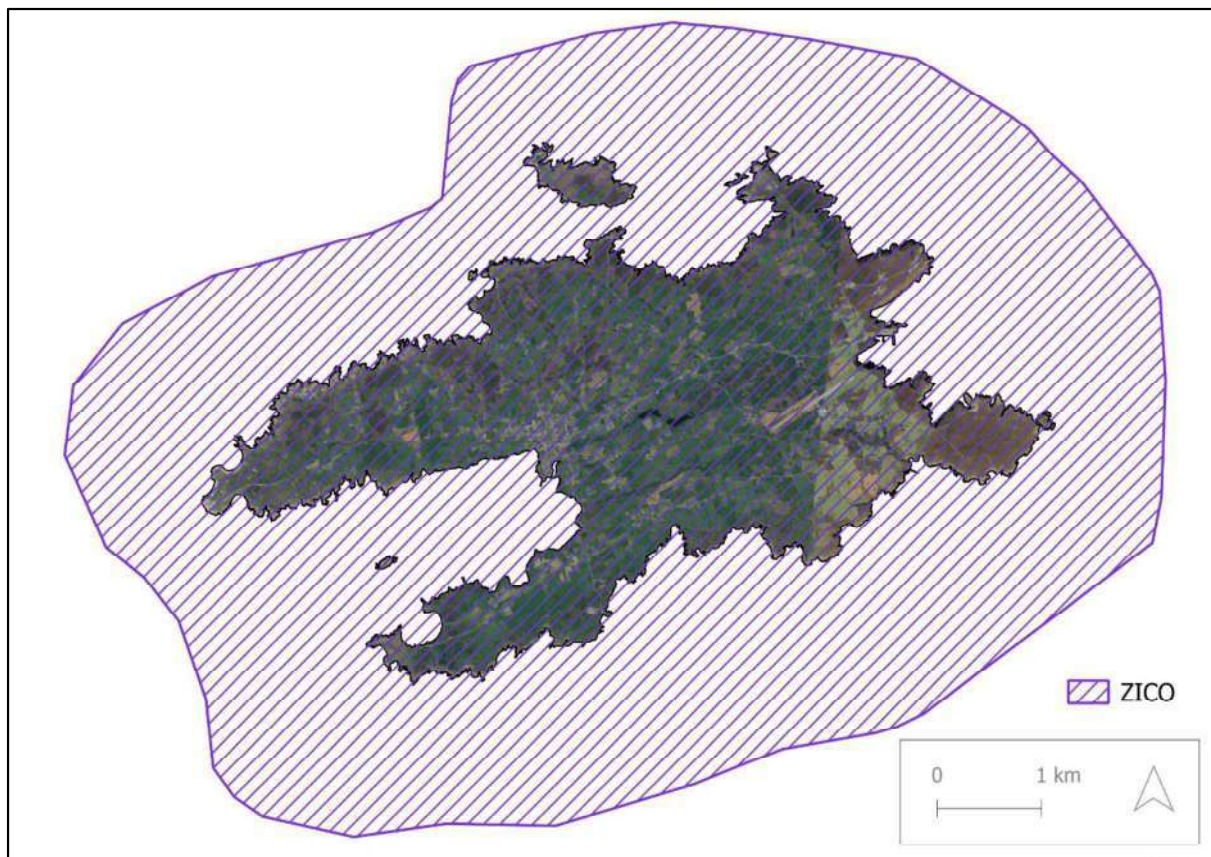


Figure 36 : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Sources :

Bensettiti F., Boullet V., Chavaudret-Laborie C. & Deniaud J. (coord.), 2005. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 p. et 487 p. + cédérom.

Bensettiti F., Bioret F., Roland J. & Lacoste J.-P. (coord.), 2004. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 2 - Habitats côtiers. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 399 p. + cédérom.

Bensettiti F., Gaudillat V. & Haury J. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p. + cédérom.

Chauris L., 1992. Pierres d'Ouessant. 50p.

Gélinaud, G., Beaufiles, M., Créau, Y., David, J., Durier, M., Février, Y., Maout, J. 2023. Liste rouge 2021 des oiseaux nicheurs menacés en Bretagne et responsabilité biologique régionale. Rapport Observatoire Régional de l'Avifaune, Bretagne Vivante, GEOCA.

Hardegen M., 2015 – Natura 2000 en Bretagne : Habitats d'intérêt communautaire terrestres et d'eau douce. Bilan des connaissances : interprétation, répartition, enjeux de conservation. DREAL Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 242 p. & annexes

Péron F. 1997, Ouessant l'île sentinelle. 377p.

Quéré E., Magnanon S., Ragot R., Gager L. & Hardy F. 2008. L'Atlas de la flore du Finistère. Conservatoire botanique national de Brest. 693p.

[illegible][illegible]

Code	Légende
GHE	Gestion des Habitats et des Espèces
AC	Acquisition de Connaissance
GOUV	Gouvernance
SEN	Sensibilisation et valorisation

Provenance des opérations de gestions indiquées
DOCOB 2010
DOCOB CCCAM
AUTRE